

ETUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE



- THÈME 2014 :
«L'économie wallonne
à travers la crise»

L'ÉCONOMIE WALLONNE À TRAVERS LA CRISE

Table des matières

L'ÉCONOMIE WALLONNE À TRAVERS LA CRISE

Synthèse La Wallonie au sortir de la crise : une résistance en trompe-l'œil.....	9
Etude 1 Évolution macroéconomique de la Wallonie 2009-2013.....	13
Etude 2 Quelle trajectoire de croissance économique pour la Wallonie ?.....	39
Etude 3 Profil productif et financier des entreprises wallonnes.....	51
Bibliographie	70

MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Les secteurs de l'industrie technologique.....	73
L'industrie papetière.....	77
La construction.....	79
Le commerce.....	85
Le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie.....	89
Le secteur du ciment.....	93
Les ressources humaines.....	97
L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile.....	101
Le secteur des déchets.....	109
L'industrie alimentaire.....	113
L'industrie du verre.....	117
Le secteur sidérurgique.....	121

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● LA WALLONIE DANS LA CRISE
2008-2013 : UN BILAN

» L'ÉCONOMIE WALLONNE À TRAVERS LA CRISE

● **SYNTHÈSE**

» **Etude 1** | Évolution macroéconomique

» **Etude 2** | Quelle trajectoire de croissance économique ?

» **Etude 3** | Profil productif et financier des entreprises wallonnes

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

● La Wallonie au sortir de la crise : une résistance en trompe-l'œil

*D*epuis quelques mois, tous les indicateurs conjoncturels délivrent le même message : les économies du monde occidental sortent enfin d'une crise longue de 5 ans, la plus profonde depuis celle de 1929. Tout comme on ne peut tirer le bilan du passage d'un ouragan qu'aux premiers jours de beau temps qui le suivent, c'est maintenant qu'on peut dresser le constat des dégâts causés par les années 2009-2013 qui ont vu la plupart des pays européens connaître au moins deux années de récession.

Si référence est faite à la crise de 1929 pour trouver récession plus profonde, la comparaison s'arrête là. Les politiques monétaires et budgétaires menées dès le début de la crise des «subprimes» ont fortement limité ses impacts sur l'économie réelle, même si ceux-ci ont été significatifs.

Tentons de synthétiser ces impacts pour la Wallonie. Au niveau macroéconomique, qui est l'objet de l'étude n°1, on pourrait dire, sur base d'un aperçu global, que la Wallonie ne s'en sort pas trop mal, dans l'absolu et au regard des performances du reste de la Zone Euro. Sur l'ensemble de la période 2009-2013, la croissance du PIB wallon est quasi nulle mais tout de même positive (0,1%), alors qu'elle est franchement négative pour l'ensemble de la Zone Euro, très affaiblie, il est vrai, par la déroute des pays du sud. Par rapport à ses voisins directs, si la Wallonie est en-deçà de la croissance annuelle moyenne de l'Allemagne (0,7%), elle n'en est pas très éloignée. Elle est égale à celle de la France et supérieure à celle des Pays-Bas (-0,4%). Les chiffres pour l'emploi donnent cette même impression «d'avoir sauvé les meubles». L'emploi total a crû de 55.000 unités sur la période 2009-2013. Il n'a reculé «que» de 0,4% durant l'année 2009, alors qu'il avait chuté de 1,4% lors de la dernière récession en 1992, pourtant nettement moins sévère. L'emploi avait aussi diminué de 0,4% lors du ralentissement conjoncturel de 2003.

En conséquence, le taux de chômage n'a pas dramatiquement augmenté sur les dernières années, alors que le fort recul de l'activité en 2009 et la quasi-stagnation les années suivantes auraient pu laisser craindre le contraire. Le taux de chômage a atteint 11,1% en 2013, le sommet, peut-être encore provisoire, de la période 2009-2013. Ce taux est moindre que ceux observés lors des précédents ralentissements/récessions, 14% en 1996, 12% en 2004.

Le soupir de soulagement d'avoir évité le pire ne peut cependant être que de courte durée. Un taux de chômage de 11% reste, dans l'absolu, un taux beaucoup trop élevé pour une économie développée. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que le taux de chômage en Flandre s'élevait à moins de 5% en 2013.

En outre, la montée du chômage a été limitée par une croissance importante de l'emploi dans le secteur non-marchand, qui a été de 0,7% en 2009. Dans le secteur privé, le nombre d'emplois a décliné de 1%, mais la baisse aurait pu être bien plus marquée sans la création ou la continuation d'un grand nombre d'emplois subsidiés. Tout en reconnaissant l'utilité de ces emplois et le rôle contra-cyclique que leur création a joué, on ne peut esquiver la question de leur financement à plus long terme. Un équilibre entre emplois marchands et emplois non-marchands doit être retrouvé afin de réduire le risque de dérapage budgétaire.

Tous ces emplois, en partie ou totalement financés par les pouvoirs publics, ont produit de l'activité qui a permis d'atténuer le choc de la récession. La croissance dans le secteur des services non-marchands n'a, en effet, jamais été altérée par la crise, présentant un taux annuel moyen de croissance de 1,5% entre 2009 et 2013. C'est la contribution supplémentaire de ce secteur qui a évité à la Wallonie une récession encore plus sévère durant les années 2009-2013, et non une résistance du secteur privé, même si la construction a dépassé en 2013 de 7% son niveau 2008 et que les services marchands ont maintenu le leur. C'est en fait le secteur industriel qui a connu une lourde chute puisque son niveau d'activité était, en 2013, 20% en-dessous de son niveau de 2008.

On touche ici l'impact le plus négatif de la crise sur l'économie wallonne. On sait l'importance de l'industrie pour une économie. Principal vecteur d'exportations, d'innovation et d'emplois indirects, l'industrie est la colonne vertébrale d'une économie. Il est donc essentiel que l'économie wallonne conserve et développe une industrie forte et compétitive. Or, sous l'impact de la chute de la demande mondiale et donc des exportations, l'industrie wallonne sort affaiblie de la crise, alors qu'elle avait redressé la tête entre 2003 et 2007, créant même 8.000 emplois sur cette période. Entre 2008 et 2013, la part industrielle dans le total de l'économie wallonne a chuté de 17% à 14%, tandis que la perte de 10.000 postes plonge l'emploi industriel à son plus bas niveau historique.

Ces indicateurs et états de fait plaident pour que la préservation du tissu industriel actuel et le développement d'industries nouvelles soient une des grandes priorités du prochain Gouvernement.

C'est une condition indispensable pour que les habitants de Wallonie retrouvent un niveau de vie comparable à leurs concitoyens européens. Car, pour l'heure, on en est loin. Le PIB n'est pas un indicateur de revenus (et donc de niveau de vie), mais en est une bonne approximation et il donne en outre un état de la capacité productive d'un pays ou d'une région. Le PIB par habitant de la Wallonie est 20% inférieur à celui de la Zone Euro. Cela signifie que la Wallonie produit chaque année un cinquième de moins que la moyenne des pays de la Zone Euro. Ce ratio n'a pas changé depuis près de 15 ans. Bonne nouvelle : la crise n'a pas détérioré la situation, peut-être en partie grâce aux Plans Marshall. Mauvaise nouvelle : tous les efforts des deux Plans Marshall ne se traduisent pas encore dans un redressement significatif.

Aucune évaluation digne de ce nom ne permet de trancher entre ces deux affirmations, qui ont sans doute chacune leur part de vérité. Ce n'est pas flagornerie que d'écrire que les gouvernants wallons des deux dernières législatures ont pris, peu ou prou, conscience de l'urgence d'un redressement économique et qu'ils ont mené des politiques en conséquence. Mais ce n'est pas non plus leur faire un mauvais procès que de regretter que ces politiques n'aient pas été plus loin et plus fort dans le soutien aux entreprises, non pas dans les montants de subsides, mais par des réformes structurelles profondes : maîtrise des coûts énergétiques, maîtrise de la fiscalité verte, simplification des formalités administratives, meilleure réactivité des administrations, meilleure formation des demandeurs d'emploi, généralisation des formations en alternance... pour n'en citer que quelques-unes. Sans oublier la baisse du coût du travail, qui est du ressort fédéral.

Ces réformes devront être mises en œuvre, bien sûr pour créer les emplois qui réduiront le chômage et augmenteront le niveau de vie mais aussi pour éviter une pression trop forte sur les finances publiques régionales. La Wallonie est aujourd'hui à un tournant de son histoire. À partir de juillet 2014, elle devra assumer les premières compétences transférées dans le cadre de la 6e réforme de l'État. Plus de compétences mais aussi plus d'autonomie tant pour les recettes que pour les dépenses. Or on sait que les budgets transférés du fédéral ne suffiront pas à assumer les compétences correspondantes, sans compter que certaines d'entre elles affichent des taux de croissance importants et que dans 10 ans certains mécanismes de compensation entre les régions prendront fin. Dans un terme relativement bref, trois solutions s'offriront aux dirigeants wallons : augmenter les recettes (quand la fiscalité est déjà très élevée), réduire les dépenses (au-delà du seuil optimal), ou poursuivre une politique de soutien à l'économie pour augmenter la base des revenus privés imposables.

Pour être plus concret, il faudrait que l'économie wallonne atteigne le plein emploi dans un horizon de 10 ans. L'étude n°2 a actualisé la simulation, présentée dans l'édition de 2012, qui chiffrait le nombre d'emplois et la croissance du PIB nécessaires pour parvenir au plein emploi. Dans le scénario «Business as usual», celui qui prolonge les tendances actuelles jusqu'à 2025, l'économie wallonne croîtrait au rythme de 1,1% et créerait 10.600 emplois par an, poussant le taux de chômage à 12%. Le scénario «plein emploi» montre que la création d'emplois devrait être de 20.500 emplois pour une croissance annuelle de 3%. Il faut donc plus que doubler le nombre d'emplois créés chaque année, et tripler la croissance. Il n'y a pas de temps à perdre.

L'avenir de la Wallonie passe par ses entreprises. Ces dernières, plus saines et financièrement plus robustes qu'il y a 10 ans comme le montre l'étude n°3, sont prêtes à relever le défi. Puissent les dirigeants wallons et fédéraux leur faciliter la tâche. ●

PREMIÈRE
ÉTUDE

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE
DE LA WALLONIE 2009-2013

» L'ÉCONOMIE WALLONNE À TRAVERS LA CRISE

» Synthèse

● **ETUDE 1 | ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE**

» **Etude 2** | Quelle trajectoire de croissance économique ?

» **Etude 3** | Profil productif et financier des entreprises wallonnes

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Etude 1

● Évolution macroéconomique de la Wallonie 2009-2013

1 | Introduction

Ces dernières années ont été marquées par de violentes crises économiques. Ainsi, deux récessions majeures ont frappé l'économie mondiale : la crise dite des «subprimes» de 2008 et 2009 et celle des «dettes souveraines» en 2011-2012. La première fut brève mais d'une ampleur historique, la seconde fut plus modérée, mais plus longue.

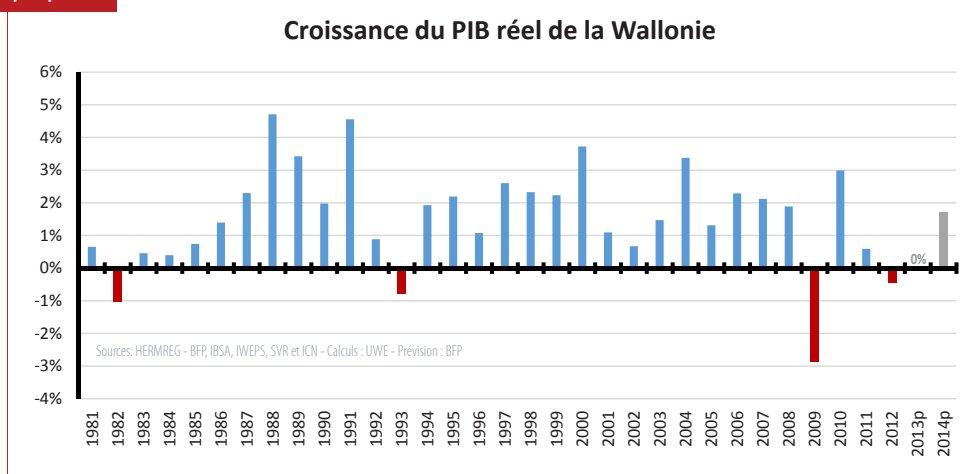
L'objectif de cette étude est de mesurer et de qualifier l'impact de ces années troublées de l'économie européenne et mondiale sur l'économie wallonne. Tour à tour seront analysées l'évolution macroéconomique puis sectorielle, l'évolution de l'emploi et du chômage. Un accent particulier sera mis sur le secteur industriel, socle du développement économique dans son ensemble.

L'étude se terminera par une comparaison des conséquences de la crise sur la Wallonie et sur l'Europe et d'autres pays européens.

2 | Une période de crise économique extraordinaire

On l'a souvent répété : il faut remonter à la crise boursière de 1929 et des deux récessions qui s'en suivirent pour trouver une période de recul de l'activité économique comparable à celle éprouvée entre 2009 et 2012. Il faut tout de suite préciser que la comparaison s'arrête là : grâce aux leçons tirées de la «grande crise» de 1929, les politiques économiques (budgétaires et monétaires) ont permis de fortement limiter l'ampleur des récessions récentes et donc leurs conséquences économiques et sociales. Contrairement aux idées complaisamment répandues ces dernières années, la science économique a bel et bien permis d'éviter les drames collectifs et individuels des années 30.

Graphique 01



Mais en comparaison des récessions recensées depuis le début des années 80, la récession de 2009 (due à la crise des «subprimes» et sa «réplique» en 2012) sont d'une ampleur inédite, comme le montre le graphique 1. Avec une récession de 2,8% en 2009, jamais, sur les 30 dernières années, l'activité en Wallonie n'avait été aussi durement impactée par un ralentissement cyclique.

Même le début des années 80, marquées par les conséquences structurelles des chocs pétroliers des années 70, n'a pas connu de taux de croissance aussi négatifs.

Extraordinaire, cette période l'a également été par la proximité des deux récessions. Jamais, dans l'histoire récente de l'économie wallonne, deux récessions ne s'étaient succédées avec seulement deux années d'intervalle. Cette seconde crise, dite des «dettes souveraines», fut d'une nature assez différente de la précédente, moins brutale mais plus longue, s'étalant de mi 2011 à fin 2013.

Comme le montre le tableau 1, le dernier cycle économique (2003-2013) aura été largement en-dessous des taux de croissance moyens observés lors des cycles précédents.

Ce résultat s'explique par un effet conjugué de taux de croissance relativement modérés durant la phase d'expansion du cycle (2003-2008), suivi par une décélération marquée et une stagnation prolongée de l'activité (2009-2013) comme le souligne le graphique 2. Celui-ci montre que le niveau du PIB réel wallon en 2013 était à peine revenu à celui de 2008.

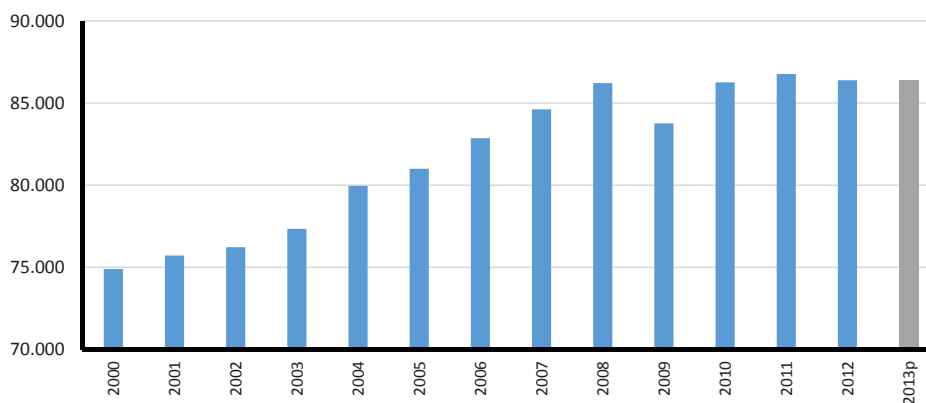
Tableau 1 - Croissance économique réelle de la Wallonie en moyenne annuelle

1983-1993	1,8%
1994-2002	2,0%
2003-2012	1,3%
2009	-2,8%
2010	3,0%
2011	0,6%
2012	-0,4%
2013p	0,0%

Source: HERMREG - BFP, IBSA, IWEPS, SVR et ICN - Calculs : UWE - Prévission : UWE

Graphique 02

PIB wallon en volume
(millions d'euros constants)



Source: HERMREG - BFP, IBSA, IWEPS, SVR et ICN - Calculs : UWE - Prévission : UWE

Ce cycle de faible croissance correspond peu ou prou aux années des «Plans Marshall» pour la Wallonie. Il serait imprudent d'en conclure à l'inefficacité de ces plans. Sans doute, les mesures prises dans le cadre des deux Plans Marshall n'ont pas eu l'ampleur et l'efficacité suffisantes pour renverser les tendances.

Mais les causalités peuvent aussi certainement être renversées, à savoir que les ralentissements successifs de l'économie ont empêché les mesures du Plan Marshall de donner leur plein effet. La mise en œuvre des mesures et réformes structurelles de moyen et long termes est fortement contrariée par un contexte conjoncturel déprimé. La population et les entreprises sont plus réticentes à accepter et suivre des politiques nouvelles qui demandent un changement d'habitude ou de comportement. D'autant plus réticentes que les résultats tardent à venir. S'enclenche alors un cercle vicieux de scepticisme et de délaissement des mesures qui affaiblit la dynamique. Dans le cas des Plans Marshall, les premiers résultats auraient pu se concrétiser vers les années 2011-2012, mais les deux récessions ont d'abord noyé leurs effets dans les mauvais résultats globaux et ces effets ont été amoindris par une plus mauvaise réactivité des acteurs économiques. Les effets négatifs des aléas conjoncturels (voir structurels) de la récente crise sur les impacts des Plans Marshall ne signifient pas que ces derniers n'étaient pas perfectibles. Par exemple, une plus grande rapidité dans la mise en place de certaines mesures (comme l'alliance emploi-environnement) ou des actions de plus grande ampleur et plus efficaces dans la formation et dans le fonctionnement du marché du travail auraient atténué le choc de de la récession de 2009 et 2012.

3 | Un impact de la crise différencié selon les secteurs

La période de crise n'a pas affecté tous les secteurs économiques de la même façon. Parmi les secteurs les plus durement touchés en Wallonie, l'industrie manufacturière arrive en tête.

3.1. L'industrie wallonne fortement affectée

Comme le montre le graphique 3 (page suivante), l'industrie manufacturière a été la première victime de cette période de crise. Ce secteur n'affichait plus, en 2013, que 80% de sa valeur ajoutée produite en 2008.

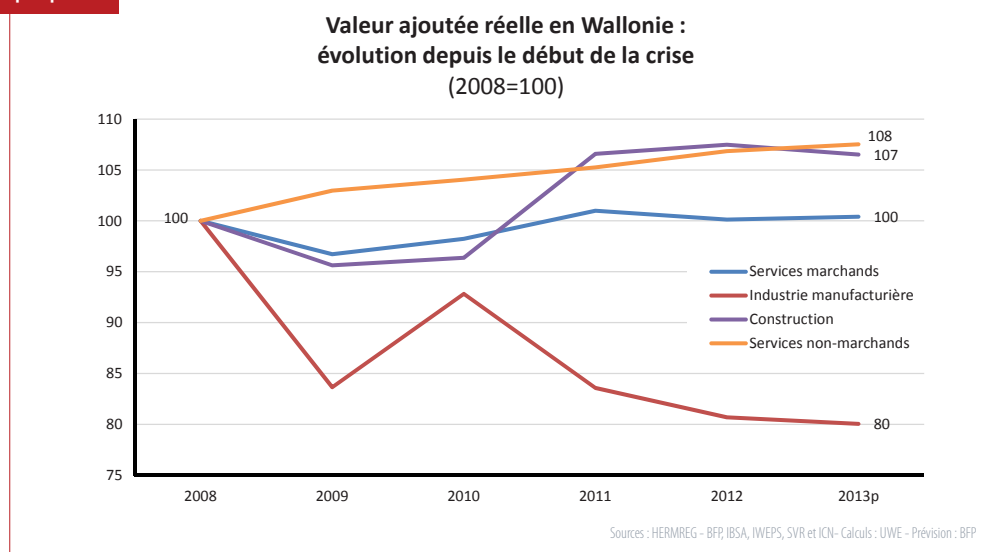
Le graphique 3 montre aussi que si la récession de 2009 s'est soldée par une chute brutale de l'activité industrielle wallonne, celle-ci avait regagné une part de ses pertes en 2010. Mais dès 2011, une nouvelle chute est observée, qui va se prolonger durant la récession de 2012 et ne pas trouver un retournement en 2013.

Ce mouvement de reprise et de chute en 2010-2011 est essentiellement dû à l'évolution d'un secteur, celui de la pharmacie où la production des vaccins contre la grippe H1N1 a gonflé temporairement la production. Ce fait souligne aussi la dépendance croissante de l'industrie wallonne à un secteur, voire à quelques entreprises de ce secteur.

Abstraction faite de ce mouvement atypique, l'activité industrielle n'a pas connu de rebond depuis 2009 et même une nouvelle décélération en 2012 et sans doute en 2013⁽¹⁾.

(1) Les données de 2013 sont ici basées sur les dernières prévisions du Bureau Fédéral du Plan.

Graphique 03



L'importance de ce repli, conjugué au rôle crucial de l'industrie dans l'économie, conduit à consacrer une section spéciale de cette étude à ce secteur, à savoir la section 5.

3.2. L'importance toujours grandissante du non-marchand

Les autres grands secteurs marchands (construction et services marchands), bien qu'ayant également souffert des crises de 2009 et 2012, sont parvenus à retrouver et même dépasser leur niveau de production d'avant crise, toujours en référence au graphique 3. Plus particulièrement, l'activité de la construction a connu un redressement très marqué en 2011 après la baisse de 2009. Une baisse d'à peu près la même ampleur est observée dans les services marchands mais avec une reprise plus continue mais moins importante. Le secteur qui a le plus «amorti» les deux récessions, et surtout en 2009, est le secteur non marchand, qui a connu une progression continue durant toute la période 2009-2013. On peut bien sûr s'en réjouir mais on doit aussi rester vigilant. Comme l'édition 2013 des «études sur l'entreprise» (consacrées au marché de l'emploi) l'a analysé, le secteur non-marchand a pris une part très importante dans le total de l'emploi en Wallonie, une part plus importante que celle de la moyenne européenne. Sans porter un jugement sur la pertinence de ces emplois, il ne faut pas oublier qu'ils sont financés en tout ou en partie par les finances publiques et que celles-ci ont bien sûr des limites. Il est donc impératif, pour maintenir, voire rétablir, l'équilibre de l'économie wallonne et pouvoir continuer à subsidier l'ensemble des emplois non-marchand, que les secteurs marchands retrouvent vigueur dans les prochaines années.

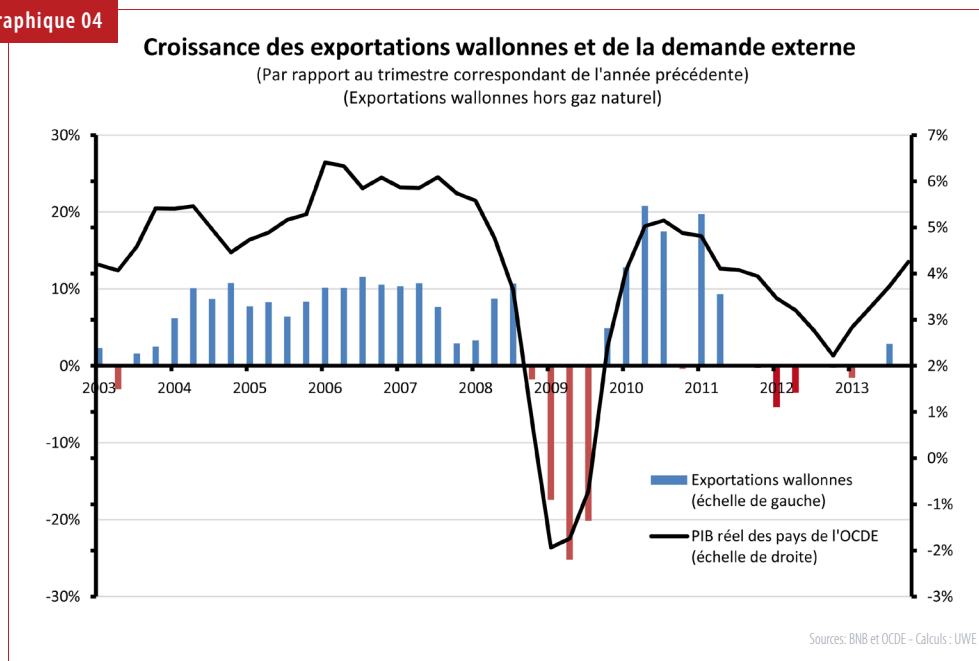
4 | Le scénario de la crise :

chute de la demande internationale, chute des exportations

Pourquoi la période de crise a-t-elle plus affecté l'industrie que les autres secteurs en Wallonie ? La réponse est à chercher du côté de l'évolution de la demande internationale. En effet, la crise des subprimes, qui a débuté en 2008 aux États-Unis, a entraîné une paralysie et une crise du secteur bancaire mondial, puis une crise de confiance étendue à tous les acteurs économiques, et a finalement débouché sur une chute de la demande mondiale.

Pour la Wallonie, cet enchaînement s'est principalement traduit par un écroulement très brutal de la demande extérieure (représenté sur le graphique 4 par le PIB réel des pays de l'OCDE) pour ses exportations, entraînant des chutes extrêmement importantes de ces dernières sur les 3 premiers trimestres de 2009, en moyenne de 20% par rapport à l'année précédente. Compte tenu du poids important (direct et indirect) des exportations dans l'activité économique globale de la Wallonie, cet effondrement de la demande externe explique pour une large part la récession de 2009.

Graphique 04



C'est à nouveau la faiblesse des exportations qui explique aussi la récession de 2012. Mais en lieu et place d'une récession brutale et limitée dans le temps comme en 2009, cette seconde baisse de la demande internationale a été moins sévère, avec, en conséquence, un moindre recul des exportations wallonnes mais qui s'est étendu sur la majeure partie des années 2011 à 2013 (cfr graphique 4).

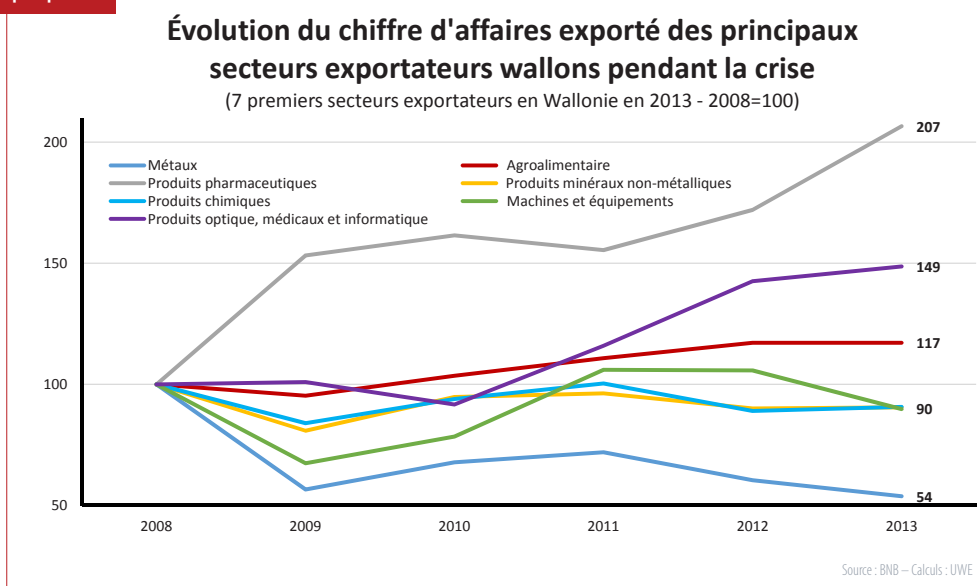
5 | Cinq années de crises : quelles conséquences sur l'industrie ?

La principale victime de ces deux chocs sur les exportations fut l'industrie manufacturière, qui produit à elle seule l'essentiel de la valeur exportée et dépend fortement de la demande extérieure. Ainsi, les biens manufacturés représentaient près de 90% des exportations belges en 2013⁽²⁾.

Comme le montre le graphique 5, plusieurs grands secteurs industriels wallons, fortement tournés vers l'exportation, ont été affaiblis par la double récession 2009-2012. C'est la métallurgie qui a le plus souffert, étant un produit de base pour de nombreux produits de consommation de masse, comme l'automobile par exemple, qui a connu un effondrement de sa demande.

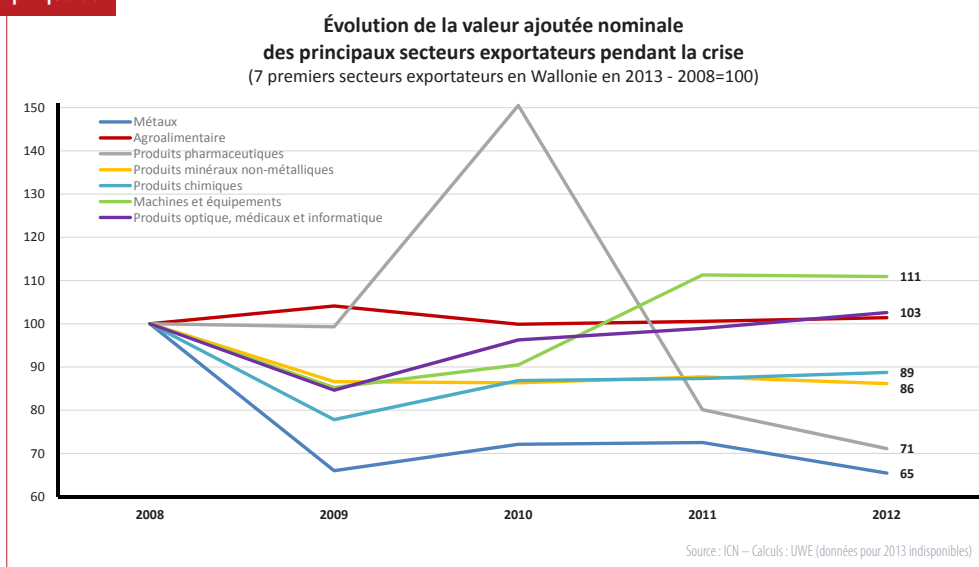
(2) Il n'existe pas de données régionales relatives aux exportations de services. Les données belges sont ainsi les seules informations disponibles, mais constituent une bonne approximation pour la région wallonne.

Graphique 05



Le recul de près de 50% des exportations du secteur le plus important de l'industrie wallonne, comme le montre le graphique 5, explique à lui seul une part importante du recul du PIB wallon en 2009. Un autre secteur à avoir fortement pâti de la chute de la demande européenne et mondiale est le secteur de construction de machines et d'engins de chantier. La principale entreprise du secteur en Wallonie, Caterpillar, a été contrainte à une restructuration qui a coûté de très nombreux emplois. L'agroalimentaire, secteur économique majeur et exportateur important, a peu souffert de la crise de 2009 et a connu une progression relativement stable au cours des dernières années, jouant, comme les autres secteurs plus «neufs» détaillés dans la section suivante, un rôle-tampon pour l'ensemble des exportations.

Graphique 06



Heureusement pour l'économie wallonne, les baisses d'activité dans les secteurs plus «traditionnels» de l'industrie ont été partiellement compensées par de bonnes performances des secteurs plus récents dans le paysage wallon. Les exportations des produits pharmaceutiques n'ont nullement été affectées par les différentes faiblesses de l'économie européenne et mondiale, au contraire, puisqu'elles ont augmenté de 107% entre 2008 et 2013. Cependant, et malgré la progression impressionnante de ses exportations, la valeur ajoutée créée par le secteur pharmaceutique a diminué en 2011 et 2012 (cfr. graphique 6). Ce phénomène s'explique d'une part par un retour à la normale après les ventes exceptionnelles de vaccins contre la grippe H1N1 en 2010 (comme mentionné précédemment), et d'autre part par une perte de revenus sur certains brevets (événement qui affecte les statistiques de la valeur ajoutée mais pas des exportations)⁽³⁾. Les exportations du secteur des instruments et appareils (notamment médicaux) ont également augmenté sur la même période, de près de 50%, et la valeur ajoutée produite par ce secteur a légèrement augmenté.

Cependant, les secteurs en croissance n'ont malheureusement pas réussi à compenser les pertes enregistrées par les autres secteurs. Cette chute globale des exportations a non seulement eu un impact sur le niveau d'activité de la région mais a aussi creusé un peu plus le déficit de la balance commerciale de la Belgique. Or qui dit déficit commercial prolongé dit appauvrissement du pays. Le rétablissement des comptes extérieurs doit donc être une priorité pour les gouvernements fédéral et régional futurs.

Au-delà des seuls (mais importants) aléas conjoncturels provoqués par la chute des exportations, cette dernière a des implications plus structurelles. En effet, la chute des exportations a eu des effets «collatéraux» sur les sous-traitants et fournisseurs des entreprises exportatrices, avec des conséquences sur le tissu même des entreprises. Entre 2008 et 2012, c'est près de 400 entreprises industrielles qui ont disparu (pour un total de 5.100 entreprises industrielles en 2012⁽⁴⁾). Quand la conjoncture se retournera, ces entreprises ne réapparaîtront pas, l'économie wallonne ne pourra donc pas répondre comme par le passé à la reprise de l'économie européenne et mondiale. Une faiblesse conjoncturelle a donc entraîné une réduction de la capacité productive de la Wallonie et donc des emplois, des revenus, abaissant le niveau de vie général de la Wallonie.

Cette période de récession tombe d'autant plus mal que l'industrie wallonne commençait à redresser la tête après les profondes restructurations des années 80.

Comme le montre le graphique 7 (voir page précédente), la part de l'industrie manufacturière dans l'économie wallonne, qui avait diminué entre 1980 et 1993, commençait une lente remontée pour s'établir au même niveau que 1980.

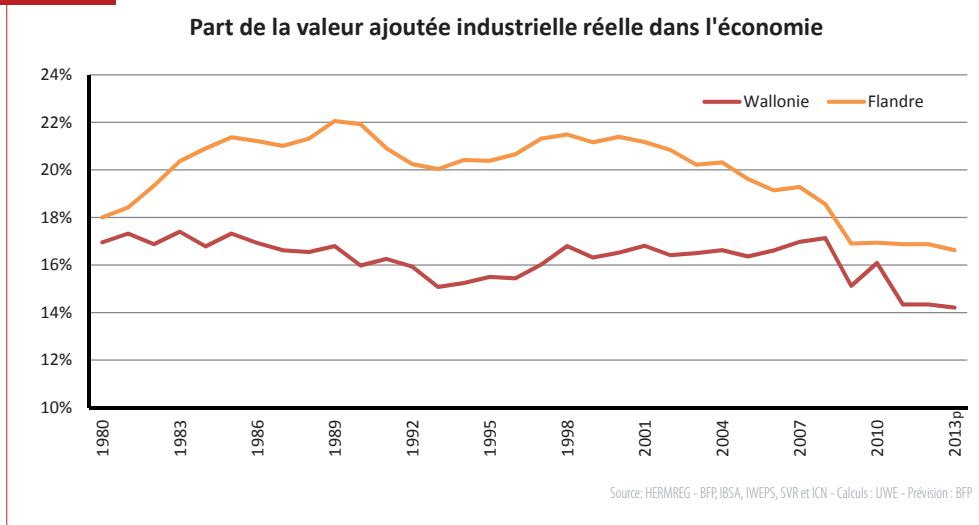
La chute depuis 2009 a été significative et la part de l'industrie dans l'économie wallonne a atteint 14%⁽⁵⁾ en 2013, le plus bas niveau jamais atteint en 30 ans. C'est alarmant, quand on sait l'importance de l'industrie pour une économie moderne.

(3) Plus généralement, les courbes des exportations et de la valeur ajoutée pour un même secteur ne correspondent pas toujours, alors que l'immense majorité de la production est exportée. Trois éléments peuvent expliquer ces différences : tout d'abord les données viennent de sources différentes, avec des méthodologies et des découpages de secteurs différents. Ensuite les exportations ne sont pas exprimées en valeur ajoutée mais en chiffre d'affaires. Et enfin les variations de stocks influent la production de valeur ajoutée, mais pas les exportations.

(4) Source : ONSS (données décentralisées).

(5) Valeur ajoutée réelle, année de base : 2010.

Graphique 07

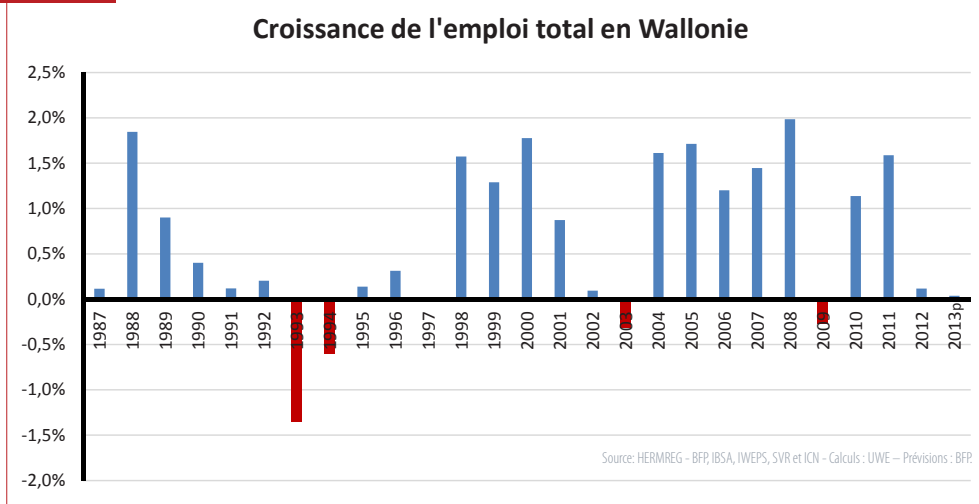


Comme le montre ce septième graphique, la désindustrialisation n'est pas un phénomène propre à la Wallonie, vu que l'industrie flamande affiche également une perte de vitesse très nette sur les 15 dernières années.

6 | L'emploi a résisté, grâce au non-marchand

De façon globale, l'emploi total a relativement bien résisté durant la période de crise, comme en atteste le graphique 8. En effet, l'emploi n'aura finalement diminué qu'en 2009 (-0,3% par rapport à 2008). Entre 2007 et 2013, on peut estimer que 55.000 emplois nets ont été créés dans la région. Fait remarquable quand on regarde le passé où durant l'épisode de récession 1993-1994, beaucoup moins sévère que celui de 2009, l'emploi avait diminué de 20.000 unités, et, lors du ralentissement de 2002, l'emploi avait aussi quelque peu diminué alors que la croissance du PIB était restée positive (cfr. graphique 8 et graphique 1 pour la croissance économique).

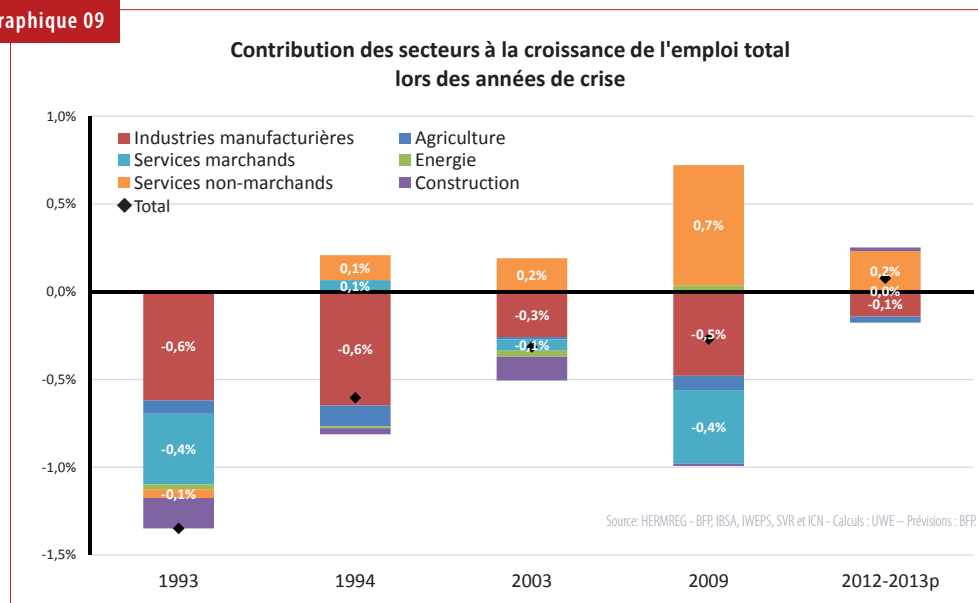
Graphique 08



Ce résultat global, plutôt positif, masque des tendances très contrastées qui renvoient une image moins rassurante. Comme le montre le graphique 9, en 2009, si on s'en tient aux emplois marchands, la chute a été de -1%. C'est la très forte croissance des emplois non-marchands (+0,7%) qui a atténué le choc, le limitant à -0,4% pour le total de l'emploi. Il faut encore ajouter que la baisse des emplois dans les services marchands a été atténuée par la création d'emplois subsidiés, notamment dans le secteur des titres-services.

Le recensement des emplois subsidiés est un exercice très complexe, de par la multiplicité des aides disponibles (plus de 120 mesures fédérales ou régionales) et par le fait qu'une même personne puisse bénéficier de plusieurs aides (ce qui entraîne des doubles comptages dans les statistiques). On recensait 58.000 emplois créés sous le régime des APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) et 5.000 emplois créés sous le régime des PTP (Programme de Transition Professionnelle)⁽⁶⁾. Dans le cadre de ces programmes, 94% des moyens vont au secteur non marchand⁽⁷⁾. De façon globale, le nombre d'emplois subsidiés en Belgique était de 1.232.400 en 2012, soit près d'un tiers de l'emploi salarié total (privé et public)⁽⁸⁾.

Graphique 09



Des chiffres plus précis relatifs aux emplois «titres-services» sont par contre disponibles pour la Wallonie, bien que les dernières données remontent à 2012. Cette année-là, on dénombrait en Wallonie un peu moins de 40.000 emplois en titres-services⁽⁹⁾, ce qui représentait un peu plus de 3% de l'emploi total de la région.

(6) Voir Rapport d'activité du SPW de 2013.

(7) De façon globale, l'UWE a évalué le montant des aides publiques dans la masse salariale privée marchande à 1% et à 16% dans la masse salariale du non-marchand (budget régional et transféré du fédéral, prévision pour 2015).

(8) Via différents mécanismes comme les réductions de cotisation ONSS, le système des titres-services, les compléments ONEM, etc. Dernières données disponibles, chiffres non disponibles pour les régions. Source : DOC. Parl. La Chambre, sess 2013-2014, QRVA53 150, p.328-330.

(9) Source : IDEEA Consult

Dans son rapport de 2013, l'UWE avait évalué que 22% des emplois créés en Wallonie entre 2004 et 2011⁽¹⁰⁾ l'avaient été sous le régime des titres-services. Ces emplois sont, dans le cadre des statistiques citées précédemment dans cette étude, principalement situés dans le secteur des services marchand.

Encore une fois, sans préjuger de la qualité et de la nécessité des emplois dans le secteur non-marchand et des titres-services et en ne minimisant pas le rôle contra-cyclique joué par ses emplois et les revenus qu'ils génèrent, il faut que leur financement puisse être supporté sur le moyen terme par les finances publiques régionales et fédérales. Or on sait que les prochains exercices budgétaires, suite à la réforme de l'État et compte tenu d'une croissance économique modérée, vont être très délicats à boucler et qu'une rigueur dans les dépenses devra être de mise.

Ces pressions sur les budgets (et donc sur les emplois non-marchands) renforce encore la nécessité d'un développement plus rapide et plus important du secteur privé en Wallonie.

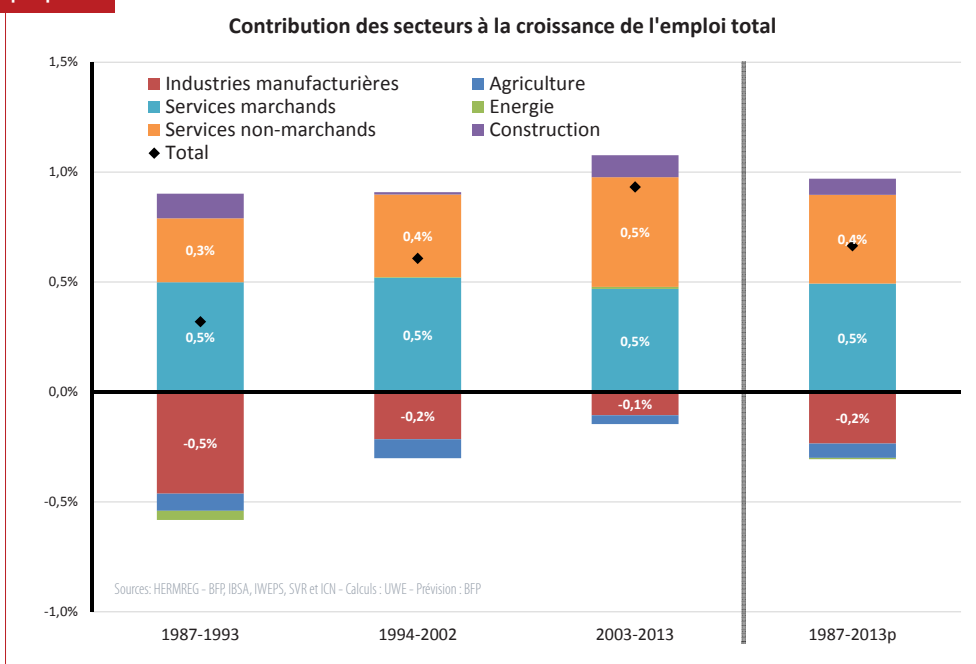
Même si l'emploi non-marchand a joué un rôle d'amortissement en 2009, il n'en reste pas moins vrai que, si on tient compte de l'intensité de la chute de l'activité, l'emploi marchand a mieux résisté durant cet épisode de récession que lors des précédents épisodes. Comme le montre le graphique 9, alors que l'importante récession de 2008-2009 (-2,8%) a conduit à une réduction de 1% de l'emploi marchand, la récession plus faible de 1993 (-0,5%) avait entraîné une baisse de l'emploi marchand de 1,3% en 1993 et 0,8% en 1994. Le ralentissement de 2003, qui n'avait pas abouti à une récession, avait lui aussi induit une baisse de 0,5% de l'emploi. Dans les deux cas, ces baisses n'avaient pas été compensées directement par la création d'emplois non-marchands.

On peut voir dans la relative résistance de l'emploi durant la récente crise les effets des mesures anti-chômage prises au niveau fédéral (chômage économique et temporaire). Mais aussi, sans doute la volonté des entreprises de conserver une main-d'œuvre précieuse en dépit du coût à court terme, conservation rendue possible par l'amélioration de leur situation financière sur la première décennie du siècle (pour plus de détails, voir l'étude 3).

Si on passe d'une analyse de l'emploi durant les épisodes de crise à une observation sur l'ensemble du cycle, on constate une grande constance dans la contribution à l'emploi des différents secteurs (voir graphique 10). On peut toutefois noter que la contribution négative de l'emploi industriel s'est ralentie sur les 25 dernières années (une analyse plus détaillée de l'emploi industriel va suivre) et que la contribution de l'emploi non-marchand s'est, quant à elle, constamment renforcée, renforçant encore les réflexions émises ci-dessus sur les déséquilibres que peut entraîner une croissance proportionnellement plus importante de l'emploi non-marchand par rapport à l'emploi marchand.

(10) Les dernières données disponibles ne permettent pas de faire les calculs sur des années plus récentes.

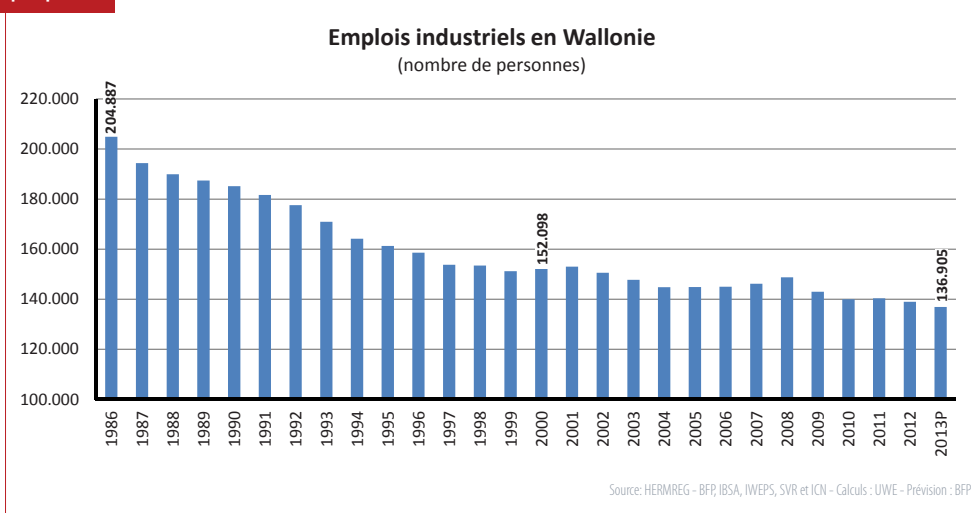
Graphique 10



Une forte réduction de l'emploi industriel

La récession de 2008-2009 a frappé durement l'emploi industriel qui a diminué de près de 6.000 unités sur 2009. Comme en témoigne le graphique 11, c'est la baisse la plus importante depuis 1994. Cette baisse vient clore une période relativement prospère pour l'emploi industriel, puisque ce dernier, et pour la première fois depuis le début des années 80, avait augmenté pendant 4 années consécutives, de 2005 à 2008, d'environ 4.000 unités. C'est donc un coup d'arrêt au rétablissement de l'industrie wallonne.

Graphique 11



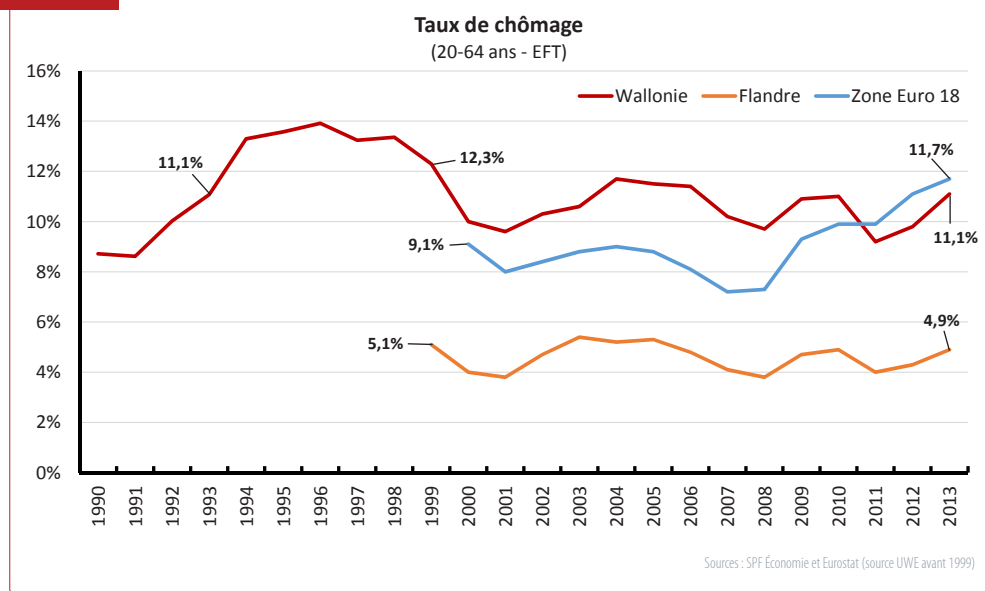
7 | Malgré les créations d'emplois, le chômage reste élevé

La progression de l'emploi au cours de la période de crise, évoquée précédemment, n'a pas suffi pour faire reculer le chômage, comme le montre le graphique 12. Néanmoins, la situation n'a pas évolué de façon catastrophique, comme l'ampleur des récessions aurait pu le faire craindre. En effet, le taux de chômage en Wallonie s'établissait en 2013 à 11,1% de la population active, soit plus de 1% en deçà des niveaux les plus élevés atteints au cours des 20 dernières années (14% en 1996, 12% en 2004). Cette constante réduction du taux de chômage aux périodes basses des cycles économiques suggère que le marché du travail ne se détériore plus en Wallonie et tend à s'améliorer lentement, trop lentement certainement.

Le fait que le taux européen ait même dépassé le taux wallon en 2011, et pour la première fois depuis 2000 en tout cas, semble suggérer la même chose. Mais ici, il faut être très prudent. La crise a en effet poussé les taux de chômage des pays du sud à des niveaux historiquement hauts, faussant quelque peu la comparaison.

Le niveau du taux de chômage flamand (4,9% en 2013) est aussi là pour rappeler que le taux de chômage wallon reste dramatiquement élevé. Et les caractéristiques de ce chômage doivent aussi susciter les plus vives préoccupations.

Graphique 12



Un chômage de longue durée

En Wallonie en 2013, 51,5% des chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 12 mois. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de la Zone Euro (49,9%) et à la Flandre (32,5%)⁽¹¹⁾. Les chômeurs wallons sont donc plus longtemps à la recherche d'un emploi que leurs voisins.

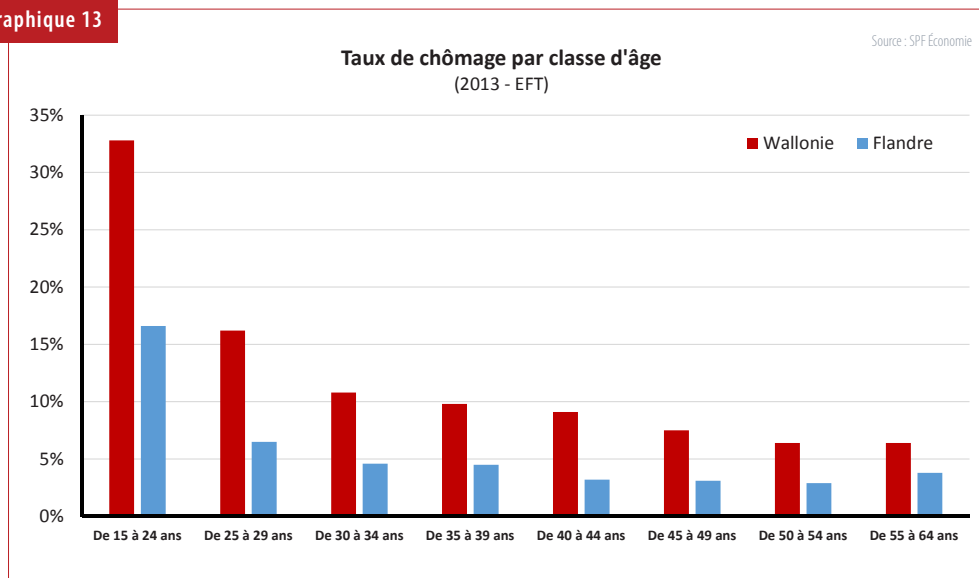
(11) Source : Eurostat.

Un chômage qui frappe les jeunes

Le chômage des jeunes est un problème très aigu en Wallonie comme le montre le graphique 13. En effet, les jeunes de moins de 25 ans qui sont dans la vie active (hors étudiants et inactifs donc) sont, pour un tiers d'entre eux à la recherche d'un emploi. Ce pourcentage est deux fois moins élevé en Flandre.

Les taux de chômage de la population entre 30 et 44 ans est moins élevée mais il touche beaucoup plus de monde. Quant au taux de chômage des plus de 50 ans il est bas, aux environs de 5%, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes d'emploi pour les seniors. En effet, les personnes de plus de 50 ans qui arrêtent de travailler sortent habituellement de la population active par la pré-retraite et donc des statistiques du chômage. Il n'en reste pas moins vrai que le taux d'emploi des plus de 50 ans est beaucoup trop bas.

Graphique 13

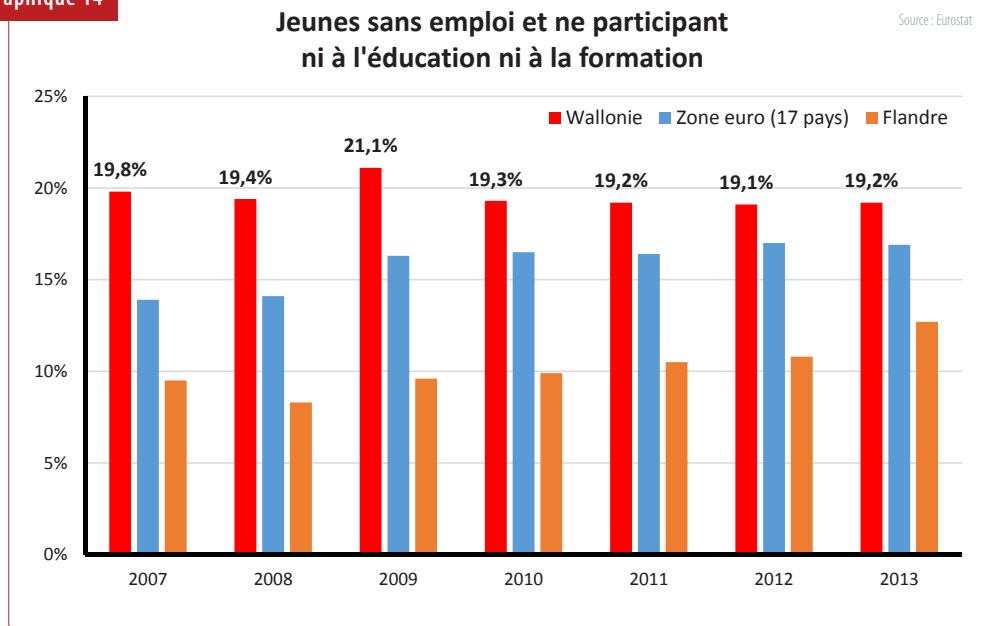


Un chômage peu qualifié

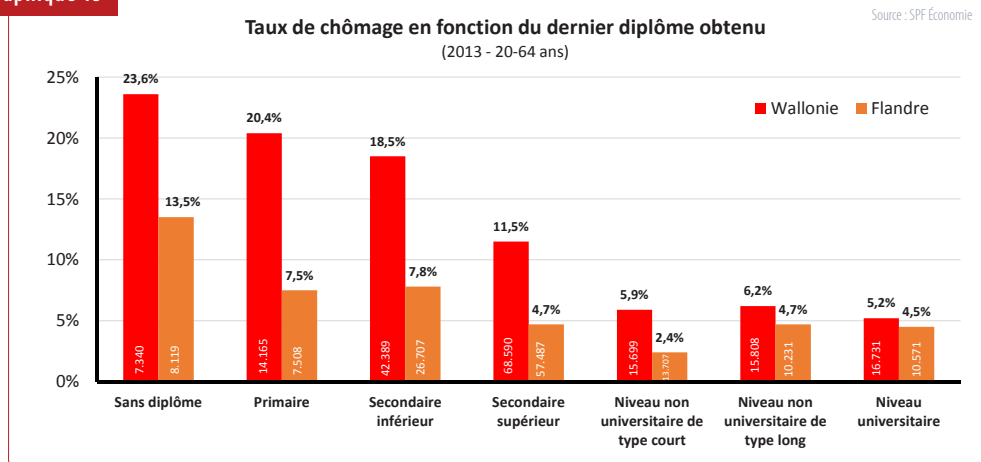
Bien entendu, la problématique du chômage des jeunes est intimement lié au niveau d'éducation de la population wallonne. Comme le montre le graphique 14 (page suivante), la proportion de jeunes en décrochage est particulièrement élevée en Wallonie (19,2% contre 12,7% en Flandre en 2013). De plus, cette proportion n'a pas sensiblement diminué depuis 2007.

Ce manque d'éducation et de formation est pourtant un des principaux vecteurs de chômage, comme en atteste le graphique 15 (page suivante). En effet, les personnes les moins diplômées, les moins formées, ont nettement plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail que les autres. Le graphique 15 est explicite : le taux de chômage descend de manière continue et marquée en fonction d'un niveau de formation. Mais il faut souligner que pour chaque niveau d'étude (à l'exception des études supérieures) le taux de chômage est nettement plus faible en Flandre. Cela signifie que les taux wallons, même pour des niveaux d'études peu élevés, ne sont pas une fatalité et peuvent être améliorés.

Graphique 14



Graphique 15



8 | La Wallonie dans l'Europe

La Wallonie a donc, très logiquement, été affectée par la période de récessions 2009-2012. Son industrie en a souffert et son marché du travail également. Mais la région wallonne a-t-elle mieux traversé la crise que ses plus proches voisins ? Quelques éléments de réponse se retrouvent déjà dans les sections précédentes, ce chapitre va les compléter et les synthétiser.

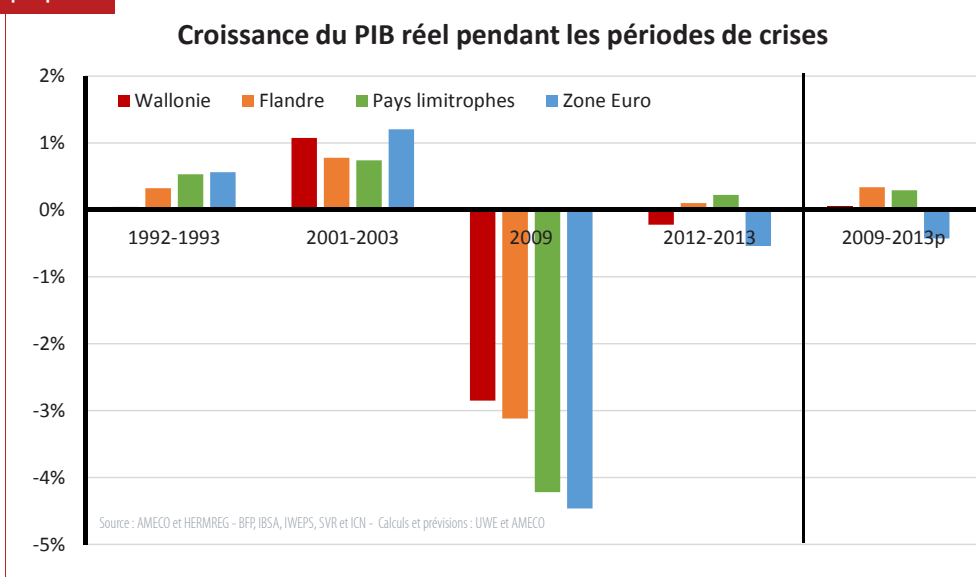
8.1. L'économie wallonne a évité le pire

Globalement, sur l'ensemble de la période de crise 2009-2013, l'économie wallonne a mieux résisté que la Zone Euro, conservant une croissance très légèrement positive de son PIB alors que la Zone Euro a connu une diminution de ce dernier (voir graphique 16).

Mais on sait que les pays du sud de la Zone Euro ont été l'épicentre de la crise des dettes souveraines entraînant des chutes brutales et prolongées de leur activité.

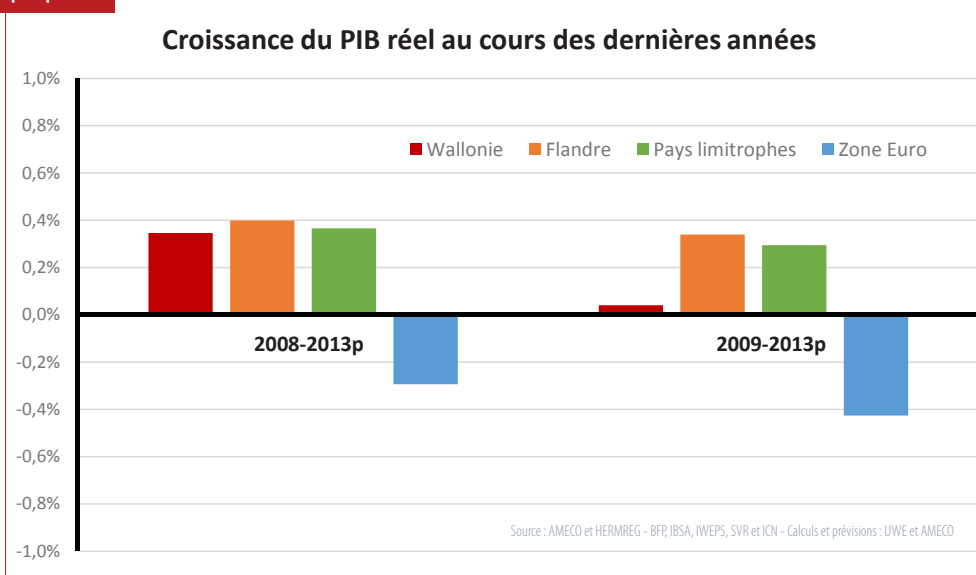
Si on s'en tient aux seuls pays limitrophes (Pays-Bas, France, Allemagne) et à la Flandre, les conclusions sont moins rassurantes, comme le montre encore le graphique 16, la croissance moyenne sur 2009-2013 des pays limitrophes et de la Flandre est légèrement supérieure à celle de la Wallonie.

Graphique 16



Il faut cependant nuancer ce constat qui dépend fort de la période envisagée. Par exemple, si on inclut la croissance en 2008, l'évolution du PIB wallon est à peu près semblable à celle de la Flandre ou des pays voisins (cfr. graphique 17).

Graphique 17



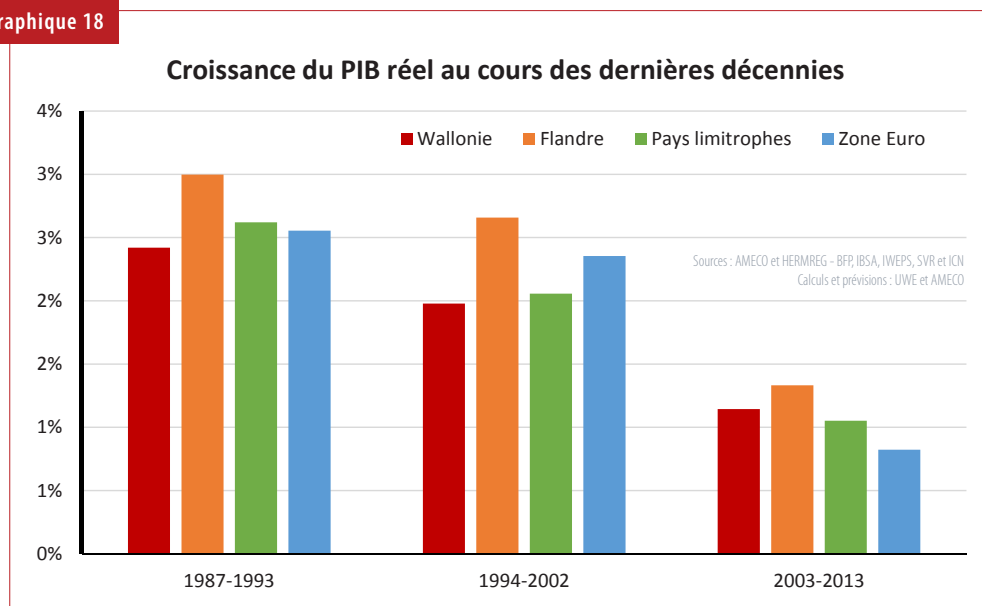
En outre, les performances moyennes de nos 3 pays voisins sont fortement influencées par la seule Allemagne, qui a connu une récession prononcée en 2009 mais une très forte reprise par la suite. La Wallonie a fait jeu égal avec la France, et a évité les forts reculs qu'ont connus les Pays-Bas.

À la question «L'économie wallonne s'est-elle mieux comportée dans cette crise que dans les précédentes ?», la réponse n'est pas univoque. Clairement, le recul de l'activité en 2009 a été nettement moins important en Wallonie que dans les autres pays de comparaison ou la Zone Euro (voir le graphique 16). Mais la Flandre a connu un recul à peu près similaire à la Wallonie. Par contre sur la période 2012-2013, l'image est inversée avec un impact plus négatif sur la Wallonie que sur les pays limitrophes ou la Flandre.

Et si on compare cette crise aux deux précédentes, là non plus les chiffres ne fournissent pas une réponse claire. D'évidence, la Wallonie s'est mieux comportée ces dernières années que lors de la récession de 1992-1993 mais moins bien que durant le ralentissement de 2001-2003. Rien ne permet pour le moment de trancher entre deux hypothèses, à savoir que l'économie wallonne est moins cyclique parce que le secteur public est important (comme viendrait le confirmer la croissance de l'emploi non-marchand) ou au contraire que l'économie wallonne s'est renforcée ces dernières années, grâce notamment à l'émergence d'une industrie moins cyclique.

Un moyen pour peut-être avoir une vue plus stable de l'évolution de l'économie wallonne est d'envisager les cycles dans leur totalité plutôt que les sous-périodes de décélération. L'influence du choix des années d'observation sera moins forte, de même qu'il est plus révélateur d'évaluer et de comparer l'évolution des économies sur l'ensemble des phases de cycle, les comportements atypiques dans l'une de ces phases pouvant être compensés dans d'autres phases. Le graphique 18, qui reprend les trois derniers cycles économiques, montre que la Wallonie a quelque peu gagné du terrain sur la Zone Euro durant le dernier cycle, et même quelques dixièmes sur la moyenne de nos trois voisins, alors qu'elle en avait encore perdu lors des deux précédents cycles. Le fossé avec la Flandre s'est aussi fortement comblé mais existe encore néanmoins.

Graphique 18

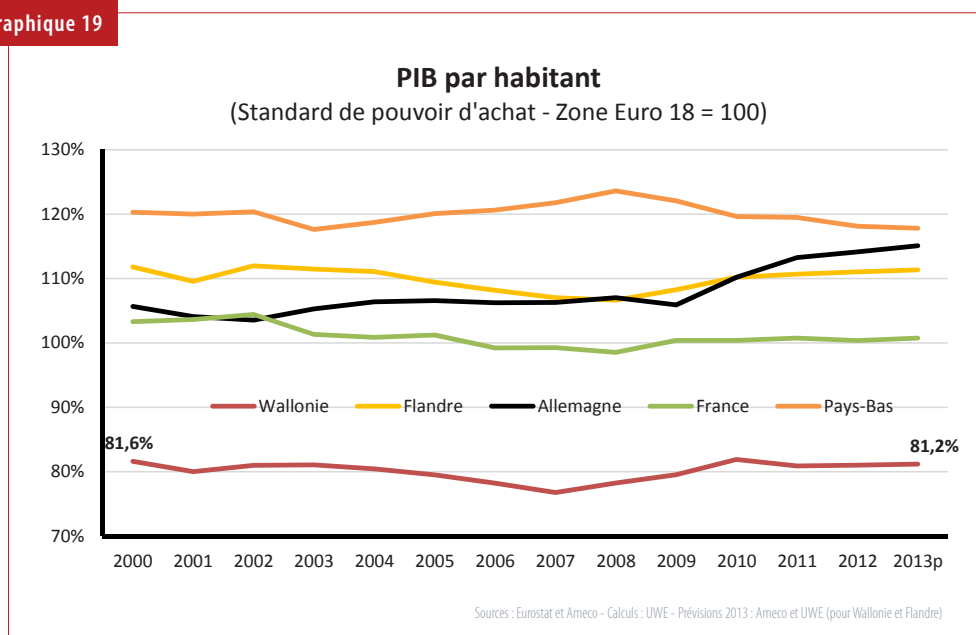


8.2. Le PIB wallon par habitant reste faible

En termes niveau de richesse créée par habitant, la Wallonie se situe toujours à un niveau largement inférieur à celui de la Zone Euro (81% en 2013 selon les estimations de l'UWE) comme le montre le graphique 19. La tendance est légèrement positive depuis 2007, compte tenu à la fois de la bonne performance relative de l'économie wallonne durant les premières années de la crise mais surtout de la chute des pays du sud.

Bien qu'il faille être très prudent avec les comparaisons temporelles de cet indice (PIB/habitant), on peut quand même noter que la tendance depuis 2003 était légèrement à la baisse, contrairement à l'évolution depuis 2007. Cette évolution viendrait renforcer l'hypothèse d'une économie wallonne moins cyclique que le reste de la Zone Euro : elle progresse moins pendant la phase de croissance du cycle mais ralentit moins pendant la phase de décélération. Dans l'ensemble, l'économie wallonne ne perd plus de terrain depuis le début des années 2000, mais elle n'en gagne pas non plus, et continue à stagner à un niveau bien au-dessous de la moyenne européenne et loin derrière les pays limitrophes (cfr. graphique 19).

Graphique 19



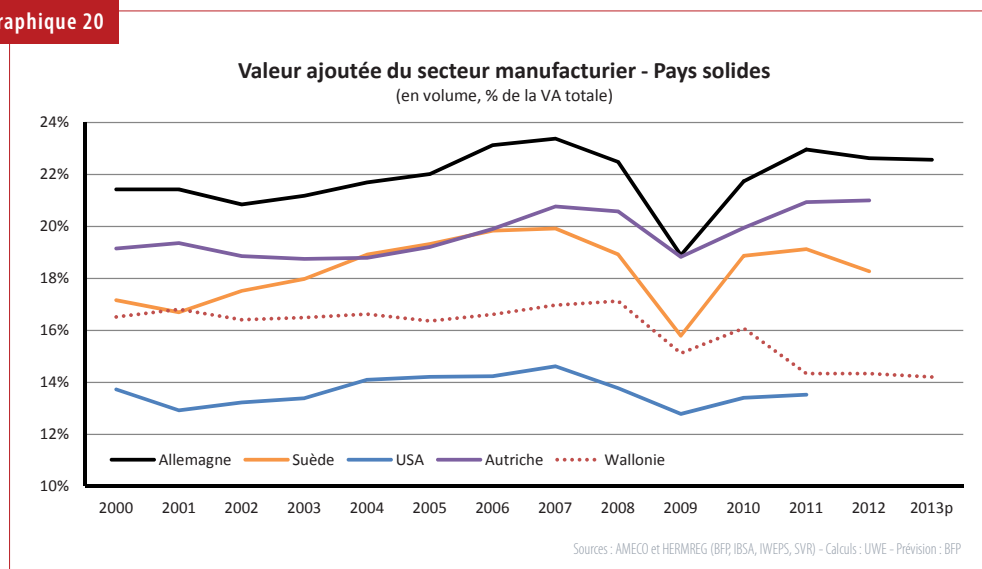
8.3. L'industrie wallonne fortement impactée

Ce constat de stabilisation de l'économie wallonne cache cependant une évolution sectorielle préoccupante, à savoir une nouvelle phase de désindustrialisation. Les sections précédentes ont déjà abordé le sujet mais les comparaisons internationales viennent renforcer les conclusions.

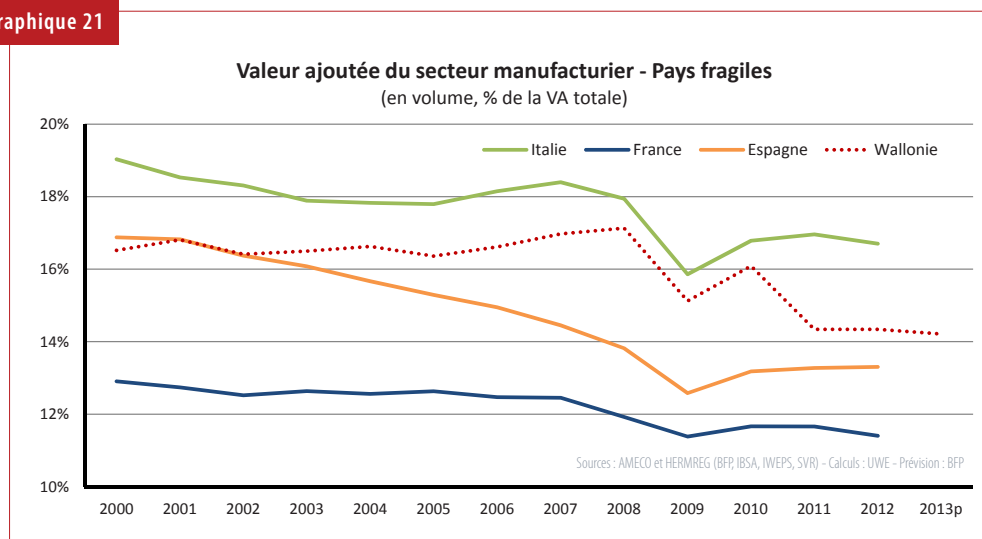
(12) Pour ces deux graphiques, les comparaisons en niveau entre les séries européennes et wallonnes sont à prendre avec précaution, compte tenu du fait que les années de références utilisées pour le calcul des déflateurs sont différentes. La comparaison des tendances est par contre tout à fait pertinente.

Comme le montrent les graphiques 20 et 21⁽¹²⁾, l'économie wallonne a connu un phénomène de désindustrialisation très net et concomitant avec la période de crise économique. En effet, contrairement à des pays comme l'Espagne, l'Italie et, dans une moindre mesure la France, la Wallonie avait réussi à stabiliser son activité industrielle au cours des années 2000 à 2008. La crise a cependant très durement touché le secteur industriel wallon, celui-ci affichant la diminution la plus marquée des pays étudiés ici. Au contraire, des pays comme l'Allemagne, la Suède et l'Autriche ont vu leur industrie très fortement affectée au début de la crise, mais l'ont vu rebondir avec une grande vigueur au cours des années suivantes (graphique 20). Même par rapport aux pays en déclin industriel, la Wallonie a perdu du terrain. Comme le montre le graphique 21, la part industrielle dans l'économie totale de l'Italie et l'Espagne s'est maintenue après la crise de 2009 tandis qu'elle a continué à baisser en Wallonie.

Graphique 20



Graphique 21



8.4. Le marché du travail wallon est déséquilibré

En comparaison avec la Zone Euro et même l'Union européenne, le marché de l'emploi wallon semble fortement déséquilibré (voir tableau 2). En effet, le taux d'activité est inférieur à la moyenne européenne, signe que les Wallons sont moins impliqués sur le marché du travail. En d'autres termes, il y a proportionnellement plus d'inactifs⁽¹³⁾ en Wallonie qu'ailleurs en Europe. D'autre part, le taux d'emploi est aussi plus faible en Wallonie. Ceci signifie que les Wallons sont moins souvent en emploi que leurs voisins européens.

Enfin, le taux de chômage wallon est très légèrement inférieur à la moyenne de la Zone Euro. Il y a donc, proportionnellement, un peu moins de Wallons à la recherche active d'un emploi qu'en moyenne dans la Zone Euro. Ce chiffre est cependant à relativiser. En effet, d'une part, il y a davantage d'inactifs Wallons qu'en Europe (ceux-ci ne sont pas ici considérés comme des chômeurs, car ne cherchant pas activement un emploi). D'autre part, le taux de chômage européen est entraîné par les pays du sud de la Zone Euro qui connaissent des difficultés économiques majeures.

Tableau 2 : Indicateurs du marché du travail (données pour 2013)

	Wallonie	Zone Euro	Union européenne 28	Meilleurs en Europe
Taux d'emploi*	62,3%	67,7%	68,3%	79,8% (Suède)
Taux de chômage*	11,1%	11,7%	10,6%	4,7% (Autriche)
Taux d'activité*	70,1%	76,7%	76,4%	85,9% (Suède)

Sources : SPF Économie et Eurostat – Calculs : UWE
*20-64 ans

8.5. Des déséquilibres persistants

En conclusion, si l'économie wallonne dans son ensemble semble avoir relativement bien traversé la période de crise au regard de ses voisins, de profonds déséquilibres macroéconomiques subsistent. L'industrie wallonne a été plus fortement affectée que dans les pays proches, en raison des difficultés rencontrées par ses grands secteurs traditionnels, comme la métallurgie. D'autre part, le retard économique wallon n'a pas été résorbé, loin s'en faut. Le niveau de richesses créé par habitant reste ainsi largement en deçà de la moyenne européenne. Enfin, et surtout, le marché du travail wallon affiche de profonds déséquilibres, avec une faible participation de la population wallonne au marché du travail, un nombre de travailleurs bien trop faible et un taux de chômage en progression.

(13) Le terme d'« inactifs » regroupe les personnes qui ne cherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler (pré-pensionnés, étudiants, malades, chômeurs découragés...).

9 | Conclusions

L'analyse de l'évolution macroéconomique de la Wallonie durant la période de crise 2009-2013 amène à plusieurs conclusions :

- Comme pour toutes les économies industrielles avancées, la double récession 2009-2012 a entraîné le plus fort recul du PIB depuis que les statistiques existent. Ce recul est cependant sans commune mesure avec ceux enregistrés lors de la crise de 1929 ou durant le 19ème siècle.
- La Wallonie n'a pas été plus touchée que le reste de l'Europe. Au contraire, en termes de croissance du PIB, elle a mieux résisté que la Zone Euro (plombée il est vrai par les pays du sud) et a fait à peu près jeu égal avec les pays limitrophes.
- Le chômage n'a pas dramatiquement augmenté, comme on pouvait le craindre au vu de la chute de l'activité.
- Cependant, il y a loin à pouvoir crier victoire :
 - Le PIB par habitant reste à 81% de la moyenne de la Zone Euro, loin derrière les pays voisins.
 - La montée du taux de chômage n'a été enrayée que par la création massive d'emplois dans le secteur non-marchand et dans le secteur subsidié, ce qui est conjoncturellement approprié mais structurellement dangereux pour l'équilibre des finances publiques.
- En outre, le secteur industriel a beaucoup souffert de la crise récente. La part de l'industrie dans le total de l'économie a chuté sur les dernières années, les pertes en emplois ont aussi été importantes.

En conclusion, plus que jamais, la Wallonie doit poursuivre et amplifier une politique qui permette aux entreprises, et plus particulièrement à l'industrie, de retrouver la compétitivité nécessaire pour retrouver et gagner des parts de marché à l'exportation : politique industrielle, politique énergétique, politique d'innovation, politique de formation et enseignement, politique de l'emploi. ●

● ANNEXES

● Annexe 1

Évolution de la valeur ajoutée réelle des sous-secteurs wallons durant la crise (2007=100)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	100	107	105	110	110	115
Industries extractives	100	132	127	124	150	148
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	100	104	100	100	108	109
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	100	97	85	80	91	96
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	100	97	90	89	94	95
Cokéfaction et raffinage	100	47	93	395	517	412
Industrie chimique	100	111	74	79	74	71
Industrie pharmaceutique	100	117	113	156	75	67
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	100	109	94	95	102	103
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	100	95	73	81	78	77
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	100	100	78	88	89	93
Fabrication d'équipements électriques	100	114	107	88	84	88
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	100	93	79	79	94	88
Fabrication de matériels de transport	100	89	58	62	61	57
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	100	100	104	112	130	132
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	100	100	112	115	114	108
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	100	102	103	108	114	117
Construction	100	102	97	98	108	109
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	100	103	102	101	104	102
Transports, entreposage et télécommunications	100	102	102	105	109	107
Hébergement et restauration	100	102	95	96	98	97
Édition, audiovisuel et diffusion	100	104	104	105	114	107
Activités informatiques et services d'information	100	113	115	123	134	144
Activités financières et d'assurances	100	106	106	115	114	112
Activités immobilières	100	101	101	103	105	104
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	100	106	102	102	105	106
Recherche-développement scientifique	100	110	97	105	101	107
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	100	101	86	83	87	85
Activités de services administratifs et de soutien	100	103	91	97	107	104
Administration publique	100	101	100	101	101	102
Enseignement	100	100	102	103	104	105
Activités pour la santé humaine	100	102	111	113	115	118
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	100	102	107	109	112	114
Arts, spectacles et activités récréatives	100	109	90	88	89	90
Autres activités de services	100	105	103	105	110	110
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	100	91	83	72	71	64
Total valeur ajoutée brute	100	103	100	103	104	103

● Annexe 2

Évolution de l'emploi dans les sous-secteurs wallons durant la crise (2007=100)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	% du total en 2012
Agriculture, sylviculture et pêche (AA)	100	97	93	89	86	85	1,49%
Industries extractives (BB)	100	100	100	98	98	96	0,19%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	100	99	99	100	99	97	1,91%
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB)	100	99	95	90	92	91	0,30%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie (CC)	100	100	93	91	90	89	0,94%
Cokéfaction et raffinage (CD)	100	396	613	600	591	617	0,01%
Industrie chimique (CE)	100	103	98	96	96	94	0,73%
Industrie pharmaceutique (CF)	100	108	109	112	117	120	1,06%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	100	99	95	91	90	89	1,27%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	100	103	96	90	89	87	2,35%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI)	100	99	109	108	106	106	0,19%
Fabrication d'équipements électriques (CJ)	100	107	105	95	95	95	0,46%
Fabrication de machines et équipements n.c.a. (CK)	100	104	95	93	97	95	0,83%
Fabrication de matériels de transport (CL)	100	100	88	86	85	87	0,46%
Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements (CM)	100	101	109	117	121	120	0,60%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	100	101	109	113	114	113	0,50%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	100	101	100	101	103	105	0,70%
Construction (FF)	100	103	103	104	107	107	7,09%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	100	101	100	101	102	101	13,04%
Transports et entreposage (HH)	100	99	98	97	97	95	5,03%
Hébergement et restauration (II)	100	101	101	104	107	107	3,22%
Édition, audiovisuel et diffusion (JA)	100	100	99	97	98	94	0,32%
Télécommunications (JB)	100	103	97	95	92	89	0,54%
Activités informatiques et services d'information (JC)	100	108	112	114	119	124	0,70%
Activités financières et d'assurances (KK)	100	101	100	102	103	102	1,71%
Activités immobilières (LL)	100	104	111	114	117	121	0,57%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	100	104	106	109	112	115	7,22%
Recherche-développement scientifique (MB)	100	100	101	104	106	110	0,22%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC)	100	106	106	107	110	113	0,70%
Activités de services administratifs et de soutien (NN)	100	107	104	112	118	117	6,68%
Administration publique (OO)	100	101	100	100	99	98	10,60%
Enseignement (PP)	100	101	106	107	110	110	9,74%
Activités pour la santé humaine (QA)	100	103	105	107	109	111	7,79%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	100	102	106	113	118	120	6,17%
Arts, spectacles et activités récréatives (RR)	100	106	100	99	100	101	1,03%
Autres activités de services (SS)	100	103	103	105	108	109	2,79%
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)	100	95	89	77	76	69	0,85%
Total	100	102	102	103	104	105	100%

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **QUELLE TRAJECTOIRE DE
CROISSANCE ÉCONOMIQUE
POUR LA WALLONIE ?**

» L'ÉCONOMIE WALLONNE À TRAVERS LA CRISE

» Synthèse

» **Etude 1** | Évolution macroéconomique

● **ETUDE 2** | **QUELLE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ?**

» **Etude 3** | Profil productif et financier des entreprises wallonnes

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Etude 2

● Quelle trajectoire de croissance économique pour la Wallonie ?

1 | Introduction

Les conclusions de l'analyse macroéconomique menée dans l'étude 1 soufflent le chaud et le froid. Incontestablement l'économie wallonne et ses entreprises n'ont pas été aussi endommagées par la grande récession comme on aurait pu le craindre, compte tenu de l'ampleur du choc et des conséquences sur l'économie wallonne des précédentes crises. Il n'en reste pas moins que l'économie wallonne émerge de la crise avec un PIB tout juste revenu à ce qu'il était en 2007, avec en 2013 un taux de chômage supérieur à 12% et un taux d'emploi de 62,3%. Des performances macroéconomiques tout à fait insuffisantes pour affronter les défis futurs, notamment les conséquences de la 6^e réforme de l'État (les nouveaux transferts de compétences et la plus grande autonomie fiscale). Sans compter que, socialement, il serait inacceptable de rester avec un taux de chômage aussi élevé. Mais que devrait être le chemin de croissance et de création d'emplois de l'économie wallonne pour répondre à ces défis ? C'est à cette question que tente de répondre cette étude par une simulation des grands agrégats macroéconomiques.

AVERTISSEMENT : le modèle élaboré pour mesurer cette création d'emplois est un modèle très élémentaire, basé sur des relations linéaires entre les différents agrégats : population, emploi, chômage, PIB. Il ne dit rien sur les conditions économiques nécessaires pour atteindre ces objectifs, comme par exemple le niveau des salaires ou des inputs, la compétitivité des entreprises, le niveau de qualification de la main-d'œuvre, le taux d'exportation. Ce modèle veut simplement donner un cadre et des objectifs chiffrés aux différentes politiques économiques et de l'emploi qu'il faudra mener en Wallonie dans les prochaines années. Le détail de la construction du modèle est disponible dans les annexes de cette étude.

2 | Quelle trajectoire de développement pour l'économie wallonne ?

2.1. Objectif et hypothèses de la simulation

La simulation réalisée ici a pour objectif d'évaluer la création d'emplois et la croissance du PIB nécessaires pour atteindre un taux d'emploi et un taux de chômage qui non seulement correspondent au plein emploi mais qui permettent à la société wallonne de connaître un niveau de vie proche des régions les plus prospères d'Europe et au Gouvernement wallon de financer ses politiques publiques (sociales, éducationnelles, culturelles...).

Les objectifs retenus sont les suivants à un l'horizon 2025 :

- **73% pour le taux d'emploi**, qui est l'objectif que la Commission européenne a fixé à la Belgique, et qui assurera un niveau de vie globalement élevé à la population wallonne.

- **Un taux de chômage de 5,5%**, valeur moyenne du taux de chômage des pays qui ont atteint le plein emploi.
- **Une productivité apparente du travail (résultant de la productivité globale) fixée à 1,5%**, supérieure à la moyenne historique mais importante pour rétablir le niveau de vie de la population wallonne.

La question à laquelle va répondre la simulation est la suivante : «*Quel taux de croissance moyen du PIB et quel taux moyen de création d'emploi l'économie wallonne doit atteindre entre 2015 (date de départ de la simulation) et 2025, année où prennent fin certains mécanismes de transfert entre les régions belges, pour atteindre les objectifs fixés ?*».

2.2. Résultats de la simulation

Comme le montre le tableau 1, pour arriver à une situation équilibrée sur le marché du travail en Wallonie à l'horizon 2025, il faudrait créer un peu plus de 20.500 emplois⁽¹⁾ par an. La moyenne historique de la région⁽²⁾ se situe légèrement au-dessus de 9.600 créés par an.

Si les créations d'emplois en Wallonie devaient atteindre ce niveau, cela permettrait d'obtenir, compte tenu de l'hypothèse posée sur la croissance de la productivité du travail, un taux de croissance moyen du PIB réel de 3% par an.

	Taux d'emploi	Taux activité	Taux de chômage	Croissance productivité du travail	Emplois supplémentaires créés	Croissance réelle
2013	62,3%	70,1%	11,1%	0,1%	-1.390	0%
2014	62,5%	70,1%	10,9%	1,3%	5.601	1,7%
2015	63,5%	70,8%	10,4%	1,5%	21.630	3,2%
2020	68,3%	74,2%	8,0%	1,5%	20.557	3,0%
2025	73,2%	77,5%	5,5%	1,5%	18.254	2,7%
Moyenne 2015-2025	-	-	-	1,5%	20.555	3,0%

Sources : BFP, SPF Économie et ICN – Calculs et prévisions : UWE

3 | La mesure de l'effort à accomplir

La section précédente a mesuré la trajectoire de croissance (PIB, emploi) que l'économie wallonne devrait prendre pour assurer le plein emploi et un niveau de vie global comparable à celui des régions performantes d'Europe.

Mais qu'en serait-il si l'économie wallonne reproduisait simplement dans les 10 prochaines années l'évolution économique qui fut la sienne durant les 10 dernières années ?

(1) Ce résultat diffère légèrement de celui présenté dans les études sur la situation de l'entreprise 2013 où ce chiffre était de 22.600. Cette modification résulte essentiellement d'une révision à la baisse des perspectives de croissance de la population en âge de travailler par le Bureau Fédéral du Plan.

(2) Moyenne sur les années 2000 à 2013.

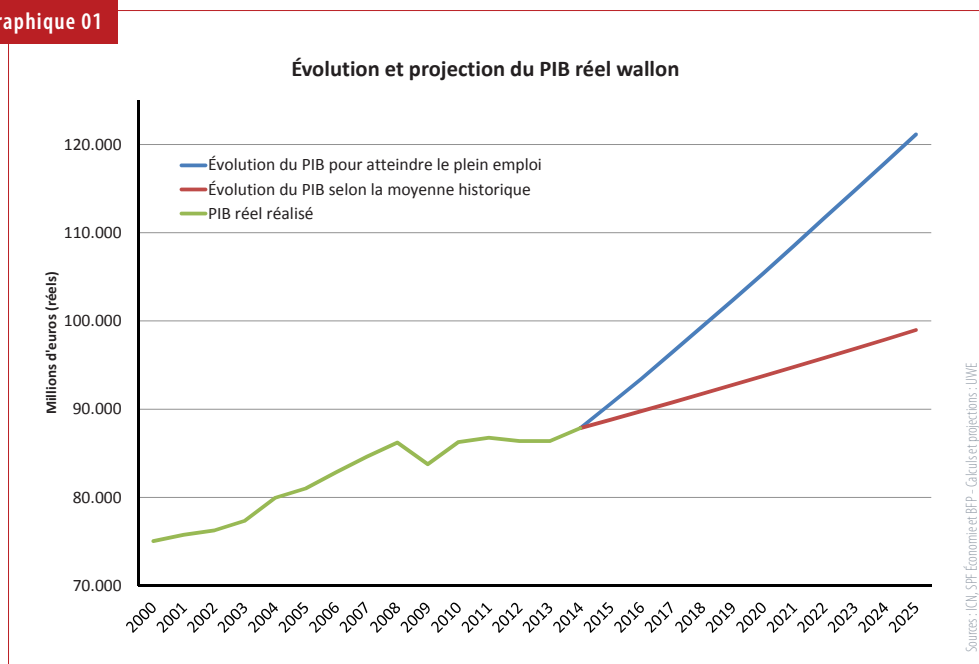
Selon les calculs de l'UWE, 10.600 emplois seraient créés chaque année entre 2015 et 2025, ce qui induirait une croissance économique de seulement 1,1% en moyenne par an.

Dans ce cadre, le taux de chômage augmenterait légèrement pour avoisiner les 12% en 2025. Le modèle ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse mais on peut facilement imaginer qu'avec un taux de chômage de 12% et une croissance de 1,1%, à tout le moins le niveau de vie n'aura guère augmenté, la pauvreté n'aura pas reculé, et les finances publiques wallonnes seront en proie à de grandes difficultés.

Les deux trajectoires de croissance (la première si rien ne change, la seconde si on atteint les objectifs de plein emploi en 10 ans) sont illustrées par les graphiques 1 et 2. Le premier graphique concerne le PIB réel et le second l'emploi.

Pour ces deux graphiques, la ligne bleue correspond aux projections basées sur l'hypothèse d'un redressement économique et la ligne rouge correspond à la croissance attendue calculée à partir de la tendance observée entre 2000 et 2013.

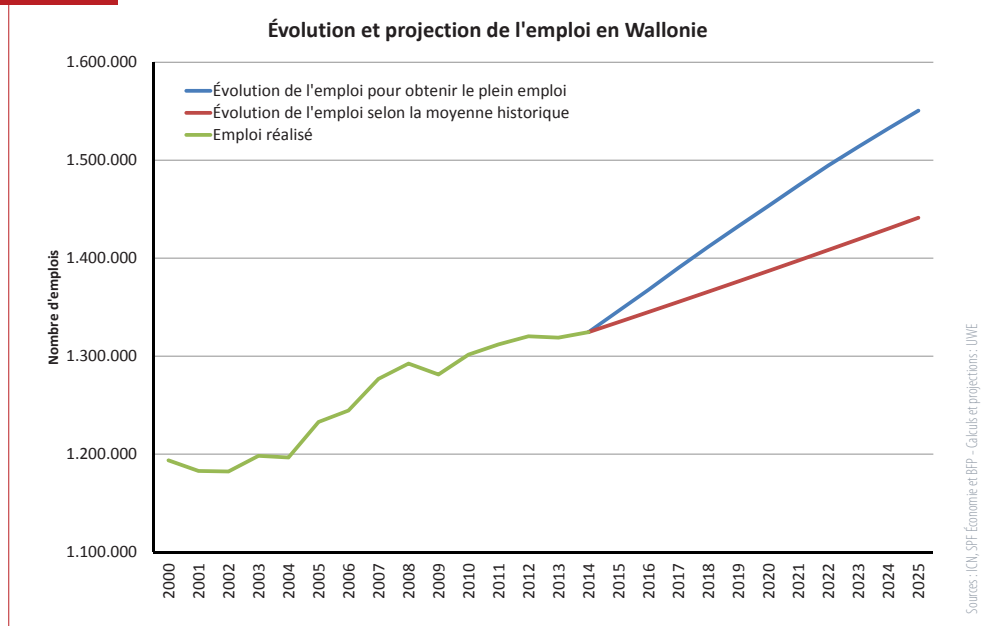
Graphique 01



Ainsi, une création de 20.500 emplois par an permettrait au PIB wallon de très nettement se détacher de sa tendance historique comme le montre le graphique 1. Selon le graphique 2 (page suivante), en atteignant les objectifs fixés, la Wallonie pourrait compter près de **75.000 emplois** supplémentaires par rapport à la tendance historique à l'horizon 2025.

Pour que cette évolution soit soutenable, il serait impératif que ces nouveaux emplois se situent principalement dans le secteur marchand, notamment industriel. Ceci permettrait de rendre le financement du secteur non marchand wallon, déjà fort développé, plus supportable.

Graphique 02



4 | Conclusion

La question légitime qui peut être posée face au scénario qui vient d'être présenté est de savoir s'il est réaliste. Doubler le taux de création d'emplois dans moins de deux ans et pour dix ans peut éveiller certains doutes. Et pourtant, l'Allemagne a vu son taux de chômage passer de 11,2% à 5,5% entre 2005 et 2013, en dépit de la grave crise économique récente. La Suède a réduit son taux de chômage de 10% à 4% entre 1997 et 2001. La Flandre, qui connaissait un taux de chômage proche des 10% au début des années 80, a réussi à ramener celui-ci en dessous des 5% en 1990.

C'est donc possible, pourvu que les politiques structurelles de réforme du marché du travail soient mises en œuvre avec force et maintenues pendant un nombre d'années suffisantes. Si rien ne devait être fait, et compte tenu de l'histoire économique de la Wallonie, le taux de chômage serait amené à se stabiliser à un niveau élevé de 12% à l'horizon 2025, couplé à un taux de croissance anémique de 1,1%.

En outre, on peut remarquer que les taux d'activité et d'emploi qu'atteindrait la Wallonie en 2025 (respectivement 77,3% et 73,2%) sont encore éloignés des taux que présentent en 2013 la Suède (85,9% et 79,8%) ou l'Allemagne (81,5% et 77,1%) (cfr. le focus macroéconomique).

Peut-être est-il trop optimiste de penser que la Wallonie peut parvenir au plein emploi dans un laps de temps de 10 ans ? Mais elle peut à tout le moins s'en approcher si la volonté d'y parvenir est partagée par tous les corps sociaux et économiques de la région. Les chiffres qui ont été présentés dans cette étude ne doivent pas être vus comme des objectifs absolus, mais peuvent être utilisés comme référence pour apprécier le résultat parcouru année après année. Ils soulignent aussi l'urgence d'amplifier toute affaire cessante les politiques structurelles qui favorisent la création d'emplois. ●

● ANNEXE

● Annexe

1. LES SÉRIES HISTORIQUES UTILISÉES DANS LE MODÈLE

1.1. La population en âge de travailler (20-64 ans)

Les données antérieures à 2013 utilisées dans cette étude sont celles produites par le SPF Économie dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT).

Les projections de la population active de 2014 à 2025 sont publiées par le Bureau Fédéral du Plan (BFP). Celles-ci sont disponibles par région et par classe d'âge. Nous utiliserons donc ces données pour définir la population en âge de travailler (soit toutes les personnes âgées de 20 à 64 ans). Il existe cependant une légère différence entre les données historiques du BFP et de l'EFT. En pratique, et afin de conserver la cohérence de nos données, nous appliquerons les taux de croissance annuels tirés de la série du BFP pour compléter la série de l'EFT à partir de 2014. Concrètement, cela revient à appliquer la formule suivante pour la première année :

$$\text{Pop (20 à 64 ans)}_{2014}^{\text{Modèle}} = \text{Pop (20 à 64 ans)}_{2013}^{\text{EFT}} \times \frac{\text{Pop (20 à 64 ans)}_{2014}^{\text{BFP}}}{\text{Pop (20 à 64 ans)}_{2013}^{\text{BFP}}}$$

Cette seconde formule est ensuite utilisée pour les années suivantes :

$$\text{Pop (20 à 64 ans)}_t^{\text{Modèle}} = \text{Pop (20 à 64 ans)}_{t-1}^{\text{Modèle}} \times \frac{\text{Pop (20 à 64 ans)}_t^{\text{BFP}}}{\text{Pop (20 à 64 ans)}_{t-1}^{\text{BFP}}}$$

1.2. Les actifs occupés

Le nombre de personnes actives occupées est fourni par le SPF Économie dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail. La série va de 1999 à 2013.

1.3. Les chômeurs

Le nombre de personnes au chômage est également fourni par le SPF Économie dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Il s'agit des personnes âgées de 20 à 64 ans, sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles immédiatement pour travailler. La série va de 1999 à 2013.

1.4. La population active

La population active est calculée sur base des données fournies par le SPF Économie et est égale à la somme des actifs occupés et des chômeurs. La différence avec la population en âge de travailler se situe au niveau des personnes inactives (personnes qui n'ont pas d'emploi et qui n'en recherchent pas activement ou ne sont pas disponibles immédiatement pour travailler). La série va de 1999 à 2013.

1.5. Le PIB réel

Cette série est calculée directement par l'UWE sur base des données fournies par l'ICN. On peut en déduire les taux de croissance réels annuels pour la Wallonie. La série va de 1996 à 2012. Les données postérieures à 2011 font l'objet d'une estimation pour 2013 et d'une prévision pour 2014.

1.6. La productivité du travail

La productivité du travail s'obtient :

$$\text{Productivité du travail}_t = \frac{\text{PIB réel}_t}{\text{Emploi total}_t}$$

C'est une productivité ad hoc calculée pour les besoins du modèle. Elle s'écarte de la productivité réelle du travail par le fait que dans la série «emploi total» sont compris les emplois occupés par des Wallons en dehors de la Wallonie, et ne comprend pas les postes de travail occupés en Wallonie par des travailleurs résidant à l'extérieur de la Wallonie. Au total, la différence est cependant minime.

2. LES HYPOTHÈSES DU MODÈLE

- Le taux d'emploi : progression linéaire pour atteindre 73,2% en 2025
- Le taux de chômage : réduction linéaire jusque 2025 pour tomber à 5,5% en 2025.
- Productivité du travail : constante à 1,5% entre 2015 et 2025.

3. ÉTAPES DU CALCUL DU MODÈLE

Calcul de la population en emploi

$$\text{Population en emploi} = \text{Taux d'emploi} \times \text{Population en âge de travailler}$$

Calcul de la population au chômage

A partir de la relation : taux de chômage= chômage/ population active

$$\text{Population au chômage} = \frac{\text{Taux de chômage} \times \text{Population en emploi}}{(1 - \text{taux de chômage})}$$

Calcul de la population active

$$\text{Population active} = \text{Population en emploi} + \text{Population au chômage}$$

Calcul du taux d'activité

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

Calcul de la productivité par travailleur

$$\text{Productivité par travailleur}_t = \text{Productivité par travailleur}_{t-1} \times (1 + 1,5\%)$$

Calcul du PIB wallon

$$\text{PIB} = \text{Productivité par travailleur} \times \text{Population en emploi}$$

Il faut garder à l'esprit que les valeurs du PIB sont seulement indicatives. Elles reposent en effet sur une productivité calculée à partir de l'emploi résident et non l'emploi intérieur et sur l'hypothèse que tous les emplois créés à partir de 2015 se situent en Wallonie, à flux de navetteurs constants.

COMMENTAIRE : Il s'agit ici d'emplois dits «résidents», en d'autres termes, un résident wallon est considéré comme travailleur quand il a un emploi, peu importe la localisation de ce dernier (en Wallonie, à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger). La simulation fait ici implicitement l'hypothèse que tous les nouveaux emplois créés se feront dans les frontières de la région, vu que chaque emploi créé impacte positivement la croissance du PIB dans le modèle. D'autre part, ce modèle simplifié ne prend pas en compte la croissance induite de façon indirecte par ces nouveaux emplois créés (une personne active consommant davantage qu'un chômeur, développant ainsi l'activité économique autour de lui). Le taux de croissance de 3% par an annoncé précédemment constitue donc une fourchette basse.

● Annexe

4. DÉTAILS DE LA SIMULATION

DATE	PIB RÉEL	CROISSANCE RÉELLE	TAUX DE CHÔMAGE	TAUX D'EMPLOI	TAUX ACTIVITÉ	NOMBRE DE CHÔMEURS
2000	75.037	3,8%	10,0%	61,1%	67,9%	132.589
2001	75.752	1,0%	9,6%	60,4%	66,8%	125.084
2002	76.257	0,7%	10,3%	60,1%	66,9%	135.150
2003	77.342	1,4%	10,6%	60,6%	67,8%	142.150
2004	79.954	3,4%	11,7%	60,3%	68,3%	158.152
2005	81.004	1,3%	11,5%	61,6%	69,6%	159.865
2006	82.857	2,3%	11,4%	61,6%	69,6%	160.616
2007	84.613	2,1%	10,2%	62,6%	69,7%	144.373
2008	86.211	1,9%	9,7%	62,8%	69,5%	138.437
2009	83.754	-2,8%	10,9%	61,7%	69,2%	156.013
2010	86.258	3,0%	11,0%	62,2%	69,9%	161.427
2011	86.767	0,6%	9,2%	62,2%	68,5%	132.943
2012	86.385	-0,4%	9,8%	62,5%	69,3%	144.244
2013	86.385	0,0%	11,1%	62,3%	70,1%	164.561
2014	87.854	1,7%	10,9%	62,5%	70,1%	162.028
2015	90.628	3,2%	10,4%	63,5%	70,8%	156.396
2016	93.456	3,1%	9,9%	64,4%	71,5%	150.575
2017	96.415	3,2%	9,4%	65,4%	72,2%	144.683
2018	99.383	3,1%	8,9%	66,4%	72,9%	138.531
2019	102.376	3,0%	8,4%	67,4%	73,6%	132.158
2020	105.403	3,0%	8,0%	68,3%	74,2%	125.589
2021	108.526	3,0%	7,5%	69,3%	74,9%	118.903
2022	111.682	2,9%	7,0%	70,3%	75,5%	112.029
2023	114.803	2,8%	6,5%	71,3%	76,2%	104.916
2024	117.958	2,7%	6,0%	72,2%	76,8%	97.650
2025	121.154	2,7%	5,5%	73,2%	77,5%	90.245

ACTIFS OCCUPÉS	POPULATION ACTIVE	POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER (EFT)	PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL	CROISSANCE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL	EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES CRÉÉS
1.193.599	1.326.187	1.952.977	62.866	1,7%	
1.182.802	1.307.886	1.958.804	64.044	1,9%	-10.797
1.182.250	1.317.399	1.968.082	64.501	0,7%	-552
1.198.218	1.340.367	1.975.997	64.548	0,07%	15.968
1.196.502	1.354.654	1.984.245	66.823	3,5%	-1.716
1.232.771	1.392.636	2.000.856	65.709	-1,7%	36.269
1.244.449	1.405.064	2.018.973	66.581	1,3%	11.678
1.276.753	1.421.126	2.039.209	66.272	-0,5%	32.304
1.292.369	1.430.806	2.058.408	66.707	0,7%	15.616
1.281.255	1.437.268	2.075.658	65.368	-2,0%	-11.114
1.301.475	1.462.902	2.093.630	66.277	1,4%	20.220
1.311.966	1.444.909	2.108.087	66.135	-0,2%	10.491
1.320.258	1.464.502	2.113.569	65.431	-1,1%	8.292
1.318.868	1.483.429	2.117.962	65.499	0,1%	-1.390
1.324.469	1.486.497	2.119.150	66.331	1,3%	5.601
1.346.099	1.502.495	2.120.752	67.326	1,5%	21.630
1.367.596	1.518.171	2.122.098	68.336	1,5%	21.496
1.390.050	1.534.733	2.124.868	69.361	1,5%	22.454
1.411.661	1.550.192	2.126.286	70.402	1,5%	21.611
1.432.688	1.564.846	2.126.797	71.458	1,5%	21.027
1.453.245	1.578.834	2.126.606	72.529	1,5%	20.557
1.474.189	1.593.091	2.126.978	73.617	1,5%	20.944
1.494.640	1.606.668	2.126.638	74.722	1,5%	20.451
1.513.706	1.618.622	2.124.364	75.843	1,5%	19.067
1.532.318	1.629.968	2.121.523	76.980	1,5%	18.612
1.550.572	1.640.817	2.118.268	78.135	1,5%	18.254

TROISIÈME
ÉTUDE

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **PROFIL PRODUCTIF
ET FINANCIER DES
ENTREPRISES WALLONNES**

» L'ÉCONOMIE WALLONNE À TRAVERS LA CRISE

» Synthèse

» **Etude 1** | Évolution macroéconomique

» **Etude 2** | Quelle trajectoire de croissance économique ?

● **ETUDE 3 | PROFIL PRODUCTIF ET FINANCIER DES ENTREPRISES**

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Etude3

● Profil productif et financier des entreprises wallonnes

1 | Introduction

Cette troisième étude va évaluer la situation financière générale des entreprises wallonnes et la comparer avec celle des entreprises du reste du pays. La santé financière des entreprises sera abordée sous trois aspects différents et complémentaires : l'allocation interne de la valeur ajoutée, la rentabilité et la structure de financement. L'étude analyse aussi, comme élément de contexte, la production par personne employée des entreprises. De façon systématique, l'analyse portera d'une part sur les grandes et moyennes entreprises (GME), d'autre part sur les petites entreprises (PE). La typologie est détaillée dans l'exergue ci-dessous. Les calculs seront systématiquement réalisés sur 3 années : 2003 (la première année disponible, et année du dernier ralentissement économique avant la récession de 2009), 2007 (la dernière année avant la crise économique) et 2012 (la dernière année disponible et la dernière année de récession).

Les données utilisées ici ont été calculées à partir des comptes annuels déposés par les entreprises à la Banque Nationale de Belgique. Les détails relatifs à la méthodologie utilisée sont disponibles dans les annexes de cette étude.

La valeur ajoutée générée par l'activité d'une entreprise connaît des affectations diverses. Le grand public pense bien souvent que la valeur ajoutée d'une entreprise se répartit entre deux postes : salaires pour les travailleurs d'une part, profits pour les propriétaires et actionnaires d'autre part. C'est oublier que d'autres postes «captent» aussi une partie de la valeur ajoutée : les amortissements, les charges financières, ou encore les charges fiscales. Il est intéressant de connaître le poids de chacune de ces affectations.

Pour vivre, pour grandir, pour se renforcer, une entreprise doit être rentable. Sa pérennité requiert également une certaine solidité financière afin de faire face à ses engagements financiers à court (liquidité) et à long terme (solvabilité).

Cette étude va donc analyser de façon systématique ces différents aspects de la situation financière des entreprises wallonnes, en mettant en évidence l'impact de la crise économique sur cette dernière.

TYPOLOGIE : Les Petites Entreprises (PE) sont, dans le cadre de cette étude, les entreprises qui déposent des comptes au format abrégé à la Banque Nationale de Belgique. Une entreprise peut déposer ses comptes au format abrégé si elle n'a pas dépassé plus d'un des plafonds suivants lors des deux derniers exercices clôturés :

- Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés : 50
- Chiffre d'affaires (hors TVA) : 7.300.000 euros
- Total du bilan : 3.650.000 euros

Sauf si la moyenne annuelle de l'effectif du personnel dépasse 100 unités.

Dans tous les autres cas, les entreprises sont considérées comme Grandes ou Moyenne (GME) et doivent déposer leurs comptes au format complet. De plus, les petites entreprises cotées en bourse doivent déposer leurs comptes au format complet. Pour plus d'information, voir www.nbb.be.

2 | La productivité des entreprises

Le tableau 1 donne la valeur ajoutée⁽¹⁾ par personne occupée pour l'entreprise médiane⁽²⁾ de chaque échantillon⁽³⁾. Cet indicateur constitue une mesure classique de la productivité apparente du travail dans les entreprises.

La productivité apparente du travail a ainsi augmenté dans les grandes et moyennes entreprises wallonnes sur la période étudiée, passant d'une valeur médiane de 59.000 euros en 2003 à 70.000 euros en 2012. Il est important de noter que cet indicateur n'est pas corrigé des variations liées à l'inflation.

	WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
	2003		2007		2012		2003		2007		2012	
	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE
Industrie	62	48	75	51	73	54	64	53	76	57	80	61
Construction	47	40	54	43	61	45	53	49	63	54	69	59
Services	61	50	69	50	71	53	74	57	87	57	89	60
Global	59	47	69	48	70	50	69	54	80	56	84	60

Source : Belfirst (Base de données de janvier 2014) – Calculs : UWE

La productivité apparente du travail a également progressé dans les PE wallonnes, mais dans une moindre mesure, passant de 47.000 euros en 2003 à 50.000 euros en 2012. Bien entendu, les effets négatifs de la période de crise (2008-2012) impactent les résultats de 2012. En 2012, la productivité médiane des petites entreprises représentait 71% de la productivité médiane des GME.

Ceci ne traduit cependant pas forcément une inefficacité des petites entreprises, mais plutôt une capacité des plus grandes structures à bénéficier d'économies d'échelle et d'innovation plus importantes. Ceci rappelle l'importance d'avoir, dans une économie, des entreprises de grande taille et de taille moyenne (plus de 50 employés). En effet, la valeur ajoutée produite par 10 entreprises de 10 personnes n'égal pas, statistiquement, la création de valeur produite par une seule entreprise de 100 personnes. Cette conclusion insiste donc sur l'importance de soutenir la croissance des entreprises wallonnes pour, d'une part faire croître l'emploi, mais également pour augmenter la richesse produite par l'économie tout entière.

Pour cet indicateur, la Wallonie souffre de la comparaison avec les entreprises du reste du pays. En effet, quelle que soit la taille d'entreprise ou l'année considérée, la production par personne occupée est systématiquement plus faible en Wallonie. Par exemple, en 2012, la productivité apparente du travail dans les entreprises wallonnes se situait à 83% du niveau belge (dans les grandes et moyennes entreprises comme dans les petites).

(1) La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire (ensemble des biens et services qui sont détruits ou transformés lors du processus de production ou incorporés au produit. Par exemple : les matières premières, l'énergie, transport. . .)

(2) Une médiane d'un ensemble de valeurs est la valeur m qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales : mettant d'un côté une moitié des valeurs, qui sont toutes inférieures ou égales à m et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs, qui sont toutes supérieures ou égales à m.

(3) Voir l'annexe méthodologique pour plus de détails quant à la construction et la composition des échantillons.

Au niveau sectoriel, l'industrie wallonne affiche généralement le niveau le plus élevé de productivité (par rapport aux autres secteurs wallons). Ceci s'explique en partie par la nature même de ce secteur, qui recourt à d'importants investissements en capital pour augmenter de façon exogène la productivité du travail.

Ce sont les grandes entreprises de la construction qui ont affiché, entre 2003 et 2012, la plus forte progression de la productivité du travail (+30% contre +17% pour l'industrie et +18% pour les services). Ce phénomène est également observé dans le reste du pays.

À contrario, les PE du secteur des services ont connu la progression de la productivité du travail la plus faible (+6% entre 2003 et 2012 en Wallonie et +5% dans le reste du pays).

3| L'allocation de la valeur ajoutée au sein des entreprises

La valeur ajoutée créée par l'entreprise est allouée à différents postes. Cette section va étudier de quelle manière la richesse créée par l'entreprise médiane en Wallonie est affectée, notamment aux différents facteurs de production. Plusieurs grands postes ont été identifiés et sont repris au tableau 2.

Tableau 02

Allocation de la valeur ajoutée⁽⁴⁾ (valeur médiane pour chaque ratio)

Part de la valeur ajoutée affectée (%)	WALLONIE					
	GME			PE		
	2003	2007	2012	2003	2007	2012
Personnel	70,1	66,2	72,0	61,1	59,3	63,4
Amortissements, réductions de valeur et provisions	12,3	11,3	12,3	21,3	20,9	20,5
Charges financières (fonds de tiers)	3,4	3,5	2,5	6,2	5,4	4,8
Charges fiscales ⁽⁵⁾	4,8	5,5	4,7	8,0	8,5	8,6
Bénéfice	4,9	9,0	6,2	5,2	8,2	7,1

Part de la valeur ajoutée affectée (%)	RESTE DE LA BELGIQUE					
	GME			PE		
	2003	2007	2012	2003	2007	2012
Personnel	68,7	64,8	70,9	59,5	57,0	60,2
Amortissements, réductions de valeur et provisions	11,1	9,3	10,0	22,2	22,0	22,3
Charges financières (fonds de tiers)	3,1	2,8	2,1	6,2	5,6	5,3
Charges fiscales	5,2	5,8	4,5	8,8	9,3	10,2
Bénéfice	7,3	11,2	9,0	6,5	10,2	10,0

Source : Belfirst (Base de données de janvier 2014) – Calculs : UWE

(4) La somme des pourcentages de ce tableau n'égal pas les 100% compte tenu du fait que la somme des dénominateurs des ratios n'égal pas la valeur ajoutée totale. Ces ratios ont donc une valeur indicative de la répartition de la valeur ajoutée entre les différentes charges de l'entreprise.

(5) Les charges fiscales comprennent les impôts sur le résultat et les impôts et taxes relatifs à l'exploitation. Il est donc possible que celles-ci dépassent le bénéfice net de l'entreprise.

3.1. Les grandes et moyennes entreprises

Comme le montre ce tableau, en Wallonie les grandes entreprises consacraient en 2012 72% de leur valeur ajoutée aux frais de personnel, un chiffre en augmentation par rapport à 2003 et 2007. Cette tendance s'observe également dans les PE wallonnes. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que durant la crise, les entreprises ont relativement peu licencié de personnel proportionnellement au ralentissement ou diminution de leur production, entraînant quasi mécaniquement une part plus grande des salaires dans le total de la valeur ajoutée.

De façon structurelle, la part de la valeur ajoutée affectée au personnel est plus élevée en Wallonie que dans le reste du pays. Ce constat ne signifie cependant pas que les salaires sont plus élevés en Wallonie que dans le reste du pays, comme en attestent de nombreuses études ainsi que les comptes régionaux publiés récemment par l'ICN⁽⁶⁾, mais reflète plutôt la plus faible productivité du travail observée dans la section précédente.

Les amortissements, réductions de valeur et provisions représentent le deuxième poste d'affectation de la valeur ajoutée des grandes entreprises wallonnes, stables en 2012 par rapport à 2003 (12,3%).

En 2012, le bénéfice arrive seulement en 3^e position (6,2%). Il est en augmentation par rapport à 2003 (4,9%), mais en nette diminution par rapport au niveau d'avant crise (9,0%). En d'autres termes, si la crise a bel et bien entamé les capacités bénéficiaires des entreprises wallonnes, ces capacités sont malgré tout restées supérieures à leur niveau de 2003, date du dernier ralentissement. Nos entreprises – ou du moins celles qui ont survécu – semblent, malgré la crise, plus solides que ce qu'elles étaient au début de la décennie. Cependant, les ratios de rentabilité qui seront examinés dans une prochaine section nuancent quelque peu cette conclusion. Il est aussi important de préciser que le bénéfice n'est pas uniquement destiné à être distribué aux actionnaires. En effet, celui-ci est également utilisé pour financer une partie des investissements futurs de l'entreprise.

Par rapport à la médiane des entreprises du reste du pays, la médiane wallonne est systématiquement inférieure d'au moins 2 points de pourcentage sur la période étudiée, toujours pour ce qui concerne le pourcentage du bénéfice dans la valeur ajoutée, avec les conséquences évidentes sur la capacité à investir, et donc à grandir ou à innover.

La part de la valeur ajoutée affectée à la couverture des charges fiscales arrive en 4^e position, à 4,7% en 2012. Ce chiffre est en légère diminution par rapport aux périodes précédentes, en raison de l'impact de la crise sur le résultat des entreprises (et donc sur l'ISOC payé par ces dernières). Néanmoins, cette diminution est plus modérée que celle observée sur le bénéfice (-0,8 ppt contre -2,8 ppt). Il est à noter que si la même tendance s'observe dans le reste de la Belgique, la charge fiscale y était moins élevée en 2012 (4,5%). La charge fiscale pesant sur le résultat des entreprises wallonnes reste donc très importante.

La part de la valeur ajoutée allouée aux charges financières s'élevait, en Wallonie, à 2,5% en 2012, en diminution par rapport aux autres années. Ceci pourrait s'expliquer par une baisse des taux d'intérêt à long et court termes en 2012 en Belgique ainsi qu'un ralentissement des projets d'investissement depuis le début de la crise, et donc de leur financement par emprunts.

(6) INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, *Comptes régionaux 2003-2012*, Banque Nationale de Belgique, 2014.

3.2. Les petites entreprises

La structure de l'allocation de la valeur ajoutée diffère peu pour les PE. La part allouée au personnel y est cependant plus faible (63,4% en 2012, cfr. tableau 2), signe d'un niveau de salaire plus élevé dans les grands groupes. Une des conséquences est que la part des bénéficiaires dans la valeur ajoutée peut être plus élevée (7,1%). La part de la VA devant être allouée aux charges fiscales est nettement supérieure chez les PE (8,6%) que chez les GME (4,7%). Cela reflète sans doute une moindre optimisation fiscale.

Enfin, la part de la valeur ajoutée allouée à la couverture des charges financières est plus importante (4,8%), ce qui pourrait refléter l'accès moins aisé des PE au financement, identifié par l'UWE dans son étude de 2012⁽⁷⁾, et le plus grand recours au financement extérieur, conséquence, notamment, de fonds propres insuffisants.

Enfin, la part de la valeur ajoutée allouée aux amortissements, réductions de valeur et provisions est nettement plus élevée dans les PE que dans les grandes entreprises, et ce de façon structurelle.

La crise a donc eu des effets perceptibles, mais relativement modérés, sur la structure d'allocation de la valeur ajoutée au sein des entreprises wallonnes. Les conséquences les plus sensibles se situent au niveau de la part allouée au personnel, qui a fortement progressé en 2012 et de la part bénéficiaire qui, elle, est en nette diminution. En définitive, suite au ralentissement ou à la diminution de leurs activités au cours de la période 2008-2012, les entreprises wallonnes, et belges, semblent avoir privilégié la conservation de leur main-d'œuvre à un redressement à court terme de leur rentabilité. L'analyse de cette dernière est approfondie dans la section suivante.

4 | La rentabilité des entreprises

La rentabilité des entreprises est ici un élément d'analyse essentiel. En effet, les bénéfices générés par une entreprise lui permettent de rémunérer le risque pris par les propriétaires de l'entreprise, mais également de financer les investissements futurs et d'assurer sa pérennité. Le tableau 3 reprend deux indicateurs importants de rentabilité.

Le premier est celui de la rentabilité des capitaux propres après impôts. Ce ratio est cependant sujet à des fluctuations purement comptables, comme la politique d'amortissement de l'entreprise, qui lui permet de reporter le coût de ses investissements sur plusieurs exercices comptables (et donc de lisser son résultat imposable en fonction de la durée de vie de ses investissements). Néanmoins, ce ratio reflète le rendement final des capitaux investis dans l'entreprise par les actionnaires.

La rentabilité des capitaux propres des grandes entreprises wallonnes a fortement progressé entre 2003 et 2007 avant de chuter en 2012, sous l'effet de la crise. Suivant cette même tendance, la rentabilité des PE wallonnes se situait à un niveau légèrement inférieur à celle des grandes entreprises en 2003 et 2007, mais légèrement supérieur en 2012. Les difficultés rencontrées par un certain nombre de grandes entreprises wallonnes durant la crise pourraient contribuer à expliquer ce phénomène.

(7) UNION WALLONNE DES ENTREPRISES, *Études sur la Situation de l'Entreprise - Le financement bancaire des entreprises en Wallonie, 2012.*

Tableau 03 **Rentabilité des capitaux propres** (valeur médiane pour chaque ratio)

	WALLONIE					
	GME			PE		
	2003	2007	2012	2003	2007	2012
Rentabilité des capitaux propres après impôts (%)	7,9	11,3	7,2	8,2	10,8	8,4
Cash-flow complet avant distribution/capitaux propres (%)	26,9	27,2	20,0	32,6	35,0	30,1

	RESTE DE LA BELGIQUE					
	GME			PE		
	2003	2007	2012	2003	2007	2012
Rentabilité des capitaux propres après impôts (%)	9,2	12,8	7,8	8,6	11,1	9,3
Cash-flow complet avant distribution/capitaux propres (%)	24,7	25,0	17,8	31,1	32,8	29,6

Source : Belfirst (Base de données de janvier 2014) – Calculs : UWE

Le deuxième indicateur est celui du cash-flow rapporté aux capitaux propres. Cet indicateur, qui correspond au cash généré par l'entreprise au cours d'une année comptable. Ce ratio est moins sujet aux variations purement comptables et offre donc une meilleure vision opérationnelle de la capacité financière de l'entreprise. Il peut par contre varier fortement d'une année à l'autre en fonction des sorties ou rentrées de liquidités (un investissement sur fonds propres important par exemple).

L'évolution globale de ce ratio est assez proche de celle du ratio précédent, avec une progression entre 2003 et 2007 et une diminution en 2012 suite à la crise, beaucoup plus marquée pour les GME que pour les PE (tableau 3). Le niveau même de ce ratio est plus élevé dans les PE et GME. Ce fait doit être mis en relation avec la part d'amortissement dans la valeur ajoutée (tableau 2) beaucoup plus important dans les PE que dans le GME. Dès lors, contrairement à ce que suggérerait la part des bénéfices dans la valeur ajoutée (qui est une façon d'appréhender la rentabilité) les ratios habituels de rentabilité montrent que cette dernière s'est très nettement détériorée durant les dernières récessions successives au point, pour les GME, de tomber sensiblement au-dessous des niveaux de 2003. Pour les PE, la détérioration est moins forte mais tout de même notable.

Finalement, on peut noter que la rentabilité des entreprises wallonnes est similaire voire légèrement supérieure à celle des entreprises du reste de la Belgique. C'est particulièrement vrai pour le ratio de cash-flow des GME.

5 | La structure financière des entreprises

Les sections précédentes ont étudié la productivité des entreprises, la façon dont elles utilisent la valeur ajoutée qu'elles créent et leur rentabilité. Une entreprise doit également disposer d'une structure financière cohérente afin de pouvoir affronter les aléas conjoncturels et assurer son développement.

Premièrement, une entreprise doit pouvoir faire face à ses engagements financiers en disposant d'une certaine marge de manœuvre par rapport à ses emprunts bancaires et financiers. En d'autres termes, une entreprise doit être solvable en disposant de capitaux propres suffisants. Deux ratios ont été retenus ici pour mesurer la **solvabilité** des entreprises :

- Le degré global d'endettement (capitaux tiers / total du passif)
- Le degré d'indépendance financière (capitaux propres / passif total)

Ces informations doivent être mises en rapport avec la capacité des entreprises à rembourser les tiers qui lui ont prêté des fonds. La **capacité de remboursement** des entreprises est ici mesurée par le ratio suivant :

- Le degré de couverture des fonds tiers par le Cash-Flow
(Cash-flow avant distribution / capitaux tiers)

Ainsi, une entreprise fortement endettée pourra conserver une structure financière saine si sa capacité de remboursement des fonds tiers est importante.

Enfin, les entreprises doivent également pouvoir faire face à leurs obligations à court terme, elles doivent être suffisamment liquides. La **liquidité** des entreprises est mesurée dans cette étude par le ratio suivant :

- Le ratio de liquidité au sens large (actifs circulants restreints / capitaux tiers à court terme).

Un ratio supérieur à 1 signifie que le fonds de roulement net est positif.

Comme le montre le tableau 4, les ratios de solvabilité se sont globalement améliorés en Wallonie et dans le reste de la Belgique entre 2003 et 2012, malgré la crise donc. En effet, le degré global d'endettement a nettement diminué, passant sur cette période de 70,7% à 65,8% pour les grandes entreprises et de 66,9% à 62,7% pour les PE. Logiquement, le degré d'indépendance financière a lui aussi progressé dans les mêmes proportions.

Tableau 04

Structure financière des entreprises (valeur médiane pour chaque ratio)

	WALLONIE					
	GME			PE		
	2003	2007	2012	2003	2007	2012
Degré global d'endettement	70,7	69,7	65,8	66,9	65,3	62,7
Degré d'indépendance financière	29,4	30,4	34,3	33,1	34,7	37,4
Degré de couverture des fonds tiers par le Cash-Flow	11,7	13,2	11,9	17,2	19,8	19,3
Ratio de liquidité au sens large	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5

	RESTE DE LA BELGIQUE					
	GME			PE		
	2003	2007	2012	2003	2007	2012
Degré global d'endettement	69,0	65,6	62,2	63,3	61,9	59,6
Degré d'indépendance financière	31,0	34,5	37,9	36,7	38,2	40,5
Degré de couverture des fonds tiers par le Cash-Flow	12,5	14,7	12,8	18,9	21,9	21,1
Ratio de liquidité au sens large	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6

Source : Belfirst (Base de données de janvier 2014) – Calculs : UWE

Il est à noter que ce constat se retrouve également dans les entreprises du reste du pays. Celles-ci sont globalement moins endettées et donc/aussi financièrement plus indépendantes que les entreprises actives en Wallonie.

Pour les entreprises wallonnes, la capacité de couverture des capitaux empruntés, mesuré par le degré de couvertures des fonds tiers par leur cash-flow, avait progressé entre 2003 et 2007, tant dans les PE que dans les GME. Cette capacité s'est détériorée sous le choc de la crise surtout pour les GME mais quasiment pas pour les PE. En conséquence, le degré de couverture des capitaux empruntés restent au-dessus du niveau de 2003, légèrement pour les GME, nettement pour les PE.

Enfin, les ratios de liquidité sont restés stables sur toute la décennie, sans être altérés par la crise. Ils sont restés au-dessus de l'unité, signe d'une bonne capacité de couverture des dettes à court terme par les entreprises wallonnes.

Compte tenu de ces éléments, les entreprises wallonnes présentent une structure de financement globalement saine et en amélioration sur les dernières années.

6 | Conclusions

L'analyse financière des entreprises wallonnes montrent que, en moyenne et globalement, l'équilibre financier de ces dernières n'a pas trop souffert de la période de crise 2009-2012. Bien sûr, les bénéfices dégagés sont moindres et les indices de rentabilité se sont détériorés mais pas dans une ampleur dramatique. De plus, certains ratios (endettement, couverture, liquidité) sont restés stables.

En définitive, les entreprises wallonnes affichent une structure financière relativement saine qui s'est globalement améliorée sur les 10 dernières années. C'est de bon présage pour la reprise.

Ce constat doit cependant être relativisé et ne pas masquer les difficultés rencontrées par un certain nombre d'entreprises wallonnes. Comme le montrent les tableaux en annexe, les ratios de solvabilité présentent des disparités importantes et se détériorent entre le 1er quartile et la valeur médiane. Ainsi, les entreprises présentant une situation financière plus précaire (et donc plus proche du 1er quartile) ont souvent vu leur situation se détériorer entre 2007 et 2012. De nombreuses entreprises wallonnes ont donc toujours une structure financière précaire qui les laisse vulnérables aux aléas de la conjoncture. ●

● ANNEXE

● Annexe

MÉTHODOLOGIE

L'étude 3 repose sur une analyse statistique des comptes annuels déposés par les entreprises wallonnes à la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique (BNB). L'analyse utilise les données disponibles via le logiciel Bel-first 2014 édité par le Bureau Van Dijk.

Sélection de l'échantillon

Nous sélectionnons les sociétés commerciales qui ont déposé des comptes annuels, selon le schéma complet ou abrégé, pour l'exercice comptable 2003 et/ou 2007 et/ou 2012, soit le dernier exercice disponible (nous ne travaillons pas à échantillon constant). En outre, les comptes annuels doivent se rapporter à un exercice comptable d'une durée de 12 mois se clôturant en décembre et satisfaire aux exigences de qualité de la Centrale des Bilans.

Au sein de l'échantillon, nous créons des sous-échantillons d'entreprises sur base des 3 critères suivants :

- La localisation : «entreprises wallonnes» versus «autres entreprises belges» ;
- La taille : «Petites entreprises (PE)» versus «Grandes et moyennes entreprises (GME)» ;
- Le secteur d'activité : «industrie» (NACE-BEL 2008 05 à 33), «construction» (NACE-BEL 2008 41 à 43) et «services» (NACE-BEL 2008 45 à 63 = une définition restrictive).

Deux précisions importantes :

1. La répartition régionale des entreprises comporte un biais, qu'il est impossible d'éviter. En effet, chaque entreprise dépose des comptes qui sont affectés à la région de son siège social, même si une partie des résultats est réalisée dans des sièges d'exploitation situés dans d'autres régions. Ce biais est potentiellement important pour la Wallonie, dans la mesure où des entreprises, dont une partie plus ou moins significative de leur activité productive est réalisée en Wallonie, ont un siège social localisé à Bruxelles ou en Flandre.
2. Nous considérons comme «grandes et moyennes entreprises» les entreprises qui publient leurs comptes annuels selon le schéma complet. Les «PME» sont les entreprises qui publient leurs comptes selon le schéma abrégé

Pour information, le modèle complet doit être utilisé par les «grandes entreprises». Le modèle abrégé peut être utilisé par les «petites entreprises». Sont considérées comme grandes au regard de l'article 15 du code des sociétés :

- Les entreprises dont la moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés excède 100 personnes ou
- Les entreprises qui dépassent plus d'un des critères suivants :
 - Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés : 50
 - Chiffre d'affaires annuel (hors TVA) : 7,3 millions d'euros
 - Total du bilan : 3,65 millions d'euros

Sélection des ratios

Les ratios choisis et la méthode utilisée pour restructurer les comptes annuels sont tirés du «Traité d'analyse financière» des Professeurs OOGHE et VAN WYMEERSCH.

Nous nous concentrons sur les ratios suivants :

• **Productivité**

→ La valeur ajoutée brute par personne occupée (1.000 euros)

• **Affectation de la valeur ajoutée**

→ La proportion de la valeur ajoutée brute affectée :

- au personnel (%)
- aux amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges (%)
- aux charges financières des capitaux de tiers (%)
- aux charges fiscales (%)
- au résultat ajouté (%)

• Rentabilité des capitaux propres

- Le résultat de l'exercice après impôts sur les capitaux propres (%)
- Le cash flow complet avant distribution sur les capitaux propres (%)

• Structure financière

- Ratios de solvabilité
 - Le degré d'endettement (%)
 - Le degré d'indépendance financière (%)
 - La couverture des fonds de tiers par le cash flow (%)
- Ratio de liquidité
 - La liquidité au sens large

MÉTHODE D'ANALYSE

Pour un ratio sélectionné, nous calculons la valeur du ratio pour chaque entreprise de l'échantillon ou sous-échantillon. Nous classons ensuite les ratios individuels dans l'ordre croissant de leur valeur. Enfin, nous déterminons trois valeurs de référence :

- Le 1^{er} quartile (Q1) : 25% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur
- Le 2^e quartile (Q2) ou médiane : 50% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur
- Le 3^e quartile (Q3) : 75% des entreprises ont un ratio inférieur à cette valeur

La médiane donne une bonne vision de ce que vit l'entreprise-type.

TABLEAU DE SYNTHÈSE (ANNÉE 2012 - MÉDIANE)

	INDUSTRIE				CONSTRUCTION				SERVICES				GLOBAL			
	Wallonie		Belgique		Wallonie		Belgique		Wallonie		Belgique		Wallonie		Belgique	
	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE	GME	PE
Part de la valeur ajoutée affectée (%)																
Personnel	70,8	66,6	70,6	62,8	78,4	67,1	76,4	62,9	70,9	60,8	70,1	58,3	72,0	63,4	70,9	60,2
Amortissements, réductions de valeur et provisions	14,3	19,9	12,3	21,3	8,7	19,2	9,6	22,9	12,0	21,3	9,1	22,2	12,3	20,5	10,0	22,3
Charges financières (fonds de tiers)	2,7	4,2	2,0	4,7	1,5	3,8	2,0	4,7	2,6	5,5	2,1	5,7	2,5	4,8	2,1	5,3
Charges fiscales	4,5	6,6	3,7	7,6	3,4	7,2	4,6	9,4	5,2	9,7	4,8	11,0	4,7	8,6	4,5	10,2
Résultat ajouté	3,3	5,6	7,7	7,3	6,3	6,8	8,6	9,7	7,4	7,7	9,5	10,6	6,2	7,1	9,0	10,0
Valeur ajoutée par personne occupée (kEUR)	73,0	54,0	80,0	61,0	61,0	45,0	69,0	59,0	71,0	53,0	89,0	60,0	70,0	50,0	84,0	60,0
Rentabilité des capitaux propres après impôts (%)	4,9	7,2	6,5	8,0	9,1	9,6	7,7	9,8	7,7	8,1	8,3	9,4	7,2	8,4	7,8	9,3
Cash flow/capitaux propres (%)	18,9	28,4	17,7	27,5	25,2	34,9	18,1	32,1	19,6	28,2	17,9	28,9	20,0	30,1	17,8	29,6
Liquidité au sens large	1,4	1,5	1,6	1,6	1,3	1,5	1,4	1,7	1,3	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,6
Degré global d'endettement	63,4	62,6	56,6	58,0	72,9	63,2	65,1	58,6	65,8	62,4	64,1	60,4	65,8	62,7	62,2	59,6
Degré d'indépendance financière	36,6	37,5	43,4	42,1	27,1	36,8	35,2	41,5	34,3	37,6	35,9	39,8	34,3	37,4	37,9	40,5
Degré de couverture des fonds tiers par le Cash-Flow	12,0	19,0	15,4	20,6	10,7	22,1	10,9	24,2	12,0	18,2	12,1	19,9	11,9	19,3	12,8	21,1

Annexe

TABLEAUX PAR QUARTILES

1. Part de la valeur ajoutée brute affectée au personnel (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	54,32	45,15	48,64	43,01	54,33	45,35	53,24	43,60	49,34	41,56	53,49	41,43
	Q2	69,08	63,93	65,61	62,11	70,77	66,63	68,18	62,80	65,60	59,76	70,59	62,76
	Q3	84,38	79,21	79,93	77,60	86,13	81,91	82,36	78,67	79,14	76,22	85,64	79,94
Construction	Q1	70,66	47,17	63,78	42,67	64,28	42,80	60,11	45,77	52,47	39,94	57,94	38,76
	Q2	80,77	69,86	75,22	66,00	78,37	67,13	78,52	67,25	74,03	61,92	76,42	62,92
	Q3	89,21	83,33	87,12	80,46	86,66	83,68	88,90	81,53	85,91	77,47	88,56	80,05
Services	Q1	52,56	36,16	48,76	36,05	52,74	38,80	49,11	33,90	42,85	32,37	48,44	35,16
	Q2	67,47	56,50	64,35	56,26	70,87	60,83	67,69	55,44	63,17	54,30	70,09	58,34
	Q3	81,21	73,87	78,76	73,70	85,45	79,38	82,36	73,94	80,03	72,98	85,88	78,04
Global	Q1	54,49	39,29	50,30	38,46	54,56	40,59	51,15	37,68	45,60	35,51	50,62	36,79
	Q2	70,08	61,12	66,22	59,32	71,98	63,37	68,71	59,46	64,79	57,00	70,88	60,22
	Q3	84,41	78,07	80,50	76,53	86,07	81,07	83,32	76,98	80,57	74,87	86,24	78,86

2. Part de la valeur ajoutée brute affectée aux amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	8,17	11,32	6,95	10,80	7,90	10,55	7,41	11,55	6,08	10,81	6,37	10,71
	Q2	14,65	21,00	13,47	20,00	14,31	19,93	13,24	21,44	11,69	21,10	12,26	21,29
	Q3	23,94	35,88	23,23	35,96	24,83	37,39	22,29	38,25	19,51	37,92	20,54	40,83
Construction	Q1	4,38	9,78	4,82	9,45	4,46	9,81	5,12	10,12	4,06	10,37	4,38	11,10
	Q2	7,67	18,84	8,35	18,39	8,67	19,23	8,67	19,48	8,33	20,07	9,60	22,94
	Q3	17,18	39,13	16,28	37,84	15,85	40,05	16,95	40,08	15,43	40,60	22,21	46,41
Services	Q1	6,46	12,29	5,65	11,67	5,64	10,75	4,79	12,07	3,57	11,40	3,52	10,53
	Q2	11,54	22,35	10,63	22,11	11,97	21,25	10,26	23,32	8,31	22,87	9,08	22,20
	Q3	19,82	39,80	18,82	39,98	20,76	39,71	19,79	42,26	17,02	42,48	19,25	42,87
Global	Q1	6,55	11,52	6,02	10,90	6,09	10,40	5,52	11,45	4,28	11,07	4,20	10,72
	Q2	12,31	21,32	11,25	20,85	12,28	20,51	11,13	22,22	9,25	21,96	10,04	22,27
	Q3	21,02	39,08	19,89	38,97	22,27	39,44	20,33	41,26	17,65	41,42	19,80	43,56

3. Part de la valeur ajoutée brute affectée aux charges financières des capitaux de tiers (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	1,40	2,34	1,24	1,87	0,88	1,66	1,10	2,21	0,84	1,90	0,51	1,71
	Q2	3,65	5,48	3,48	4,57	2,70	4,17	3,16	5,57	3,07	5,00	2,04	4,70
	Q3	7,62	10,85	8,14	9,98	7,23	9,48	6,98	11,78	7,45	10,98	5,63	11,19
Construction	Q1	1,05	1,89	0,77	1,70	0,61	1,55	0,77	1,76	0,67	1,72	0,44	1,77
	Q2	2,27	4,44	2,29	3,93	1,48	3,82	2,26	4,41	2,25	4,31	1,95	4,69
	Q3	4,41	9,96	4,64	9,25	4,12	8,87	6,40	10,75	8,41	10,54	7,47	11,37
Services	Q1	1,28	3,13	1,12	2,59	0,70	2,09	1,08	2,77	0,61	2,35	0,58	1,97
	Q2	3,57	7,38	3,92	6,32	2,60	5,48	3,31	7,22	2,74	6,42	2,14	5,70
	Q3	8,55	15,59	9,25	14,00	6,11	12,61	9,25	16,37	9,33	15,04	7,07	14,03
Global	Q1	1,25	2,60	1,09	2,17	0,73	1,87	1,04	2,39	0,67	2,09	0,54	1,89
	Q2	3,44	6,24	3,46	5,37	2,45	4,77	3,11	6,24	2,76	5,64	2,09	5,28
	Q3	7,61	13,68	8,33	12,28	6,34	11,20	8,03	14,47	8,53	13,33	6,74	12,99

4. Part de la valeur ajoutée brute affectée aux charges fiscales (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	2,09	2,86	2,47	3,14	2,06	2,98	2,04	2,85	1,85	3,15	1,42	3,15
	Q2	4,23	6,35	5,06	6,98	4,49	6,57	4,79	6,52	4,81	6,94	3,67	7,62
	Q3	9,06	13,63	10,05	14,75	9,22	15,35	10,49	13,59	10,01	14,50	9,18	16,68
Construction	Q1	1,53	2,71	1,58	3,07	1,18	2,93	1,57	3,24	1,67	3,87	1,22	4,02
	Q2	3,84	6,20	4,81	6,78	3,44	7,15	4,18	7,34	5,36	8,43	4,62	9,44
	Q3	10,11	14,18	9,42	15,06	8,12	16,19	10,62	16,01	12,58	17,25	11,37	19,62
Services	Q1	2,51	4,40	2,45	4,43	2,16	4,31	1,96	4,60	2,26	4,53	1,56	4,67
	Q2	5,56	9,19	6,25	9,47	5,21	9,66	5,67	10,03	6,28	10,23	4,85	11,01
	Q3	11,86	18,75	12,18	18,95	10,60	20,35	11,85	20,31	13,14	20,74	11,22	22,69
Global	Q1	2,20	3,66	2,29	3,84	1,99	3,64	1,93	3,95	2,05	4,12	1,49	4,28
	Q2	4,80	8,04	5,54	8,50	4,71	8,60	5,23	8,83	5,76	9,31	4,50	10,16
	Q3	10,57	16,99	10,78	17,39	9,90	18,56	11,21	18,45	12,22	19,11	10,70	21,29

Annexe

5. Part de la valeur ajoutée brute affectée au résultat ajouté (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	-4,89	-5,57	-0,41	-1,38	-8,34	-4,86	-1,42	-4,21	0,93	-1,03	-1,64	-2,94
	Q2	2,70	3,34	8,51	7,23	3,33	5,55	6,79	4,61	9,59	8,28	7,67	7,29
	Q3	13,85	15,72	19,06	21,15	15,81	21,81	16,64	17,97	21,71	23,32	21,84	25,81
Construction	Q1	-0,76	-3,68	0,48	-0,61	1,17	-3,42	-1,03	-2,08	1,39	0,87	0,46	-2,10
	Q2	2,57	4,49	7,26	7,78	6,35	6,76	4,61	6,64	9,57	10,97	8,56	9,71
	Q3	8,92	18,53	15,71	23,18	15,23	26,28	14,26	22,79	24,28	29,32	26,90	30,70
Services	Q1	-1,60	-5,90	0,66	-3,57	-1,36	-5,60	-0,59	-5,73	2,31	-2,48	0,11	-3,50
	Q2	7,39	6,16	9,75	8,74	7,37	7,68	8,38	7,01	12,78	10,37	9,49	10,64
	Q3	20,47	22,90	23,08	26,48	19,66	28,67	20,86	25,31	27,26	30,71	25,50	34,36
Global	Q1	-2,58	-5,17	0,27	-2,30	-2,31	-4,87	-0,91	-4,50	1,75	-1,14	-0,16	-3,05
	Q2	4,90	5,20	8,97	8,21	6,22	7,12	7,34	6,53	11,24	10,22	8,99	9,96
	Q3	16,68	21,05	20,48	25,06	17,86	27,09	18,84	23,74	25,26	29,37	24,29	32,49

6. Valeur ajoutée brute par personne occupée (KEUR)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	47,25	37,00	55,00	39,00	56,00	40,00	49,00	40,00	57,00	42,00	60,00	46,00
	Q2	62,00	48,00	75,00	51,00	73,00	54,00	64,00	53,00	76,00	57,00	80,00	61,00
	Q3	84,75	65,00	107,50	69,00	111,00	74,00	91,00	73,00	109,00	78,00	115,00	84,00
Construction	Q1	40,00	31,00	46,00	33,00	51,00	34,00	44,00	39,00	51,00	42,00	54,00	46,00
	Q2	47,00	40,00	54,00	43,00	61,00	45,00	53,00	49,00	63,00	54,00	69,00	59,00
	Q3	57,00	53,00	69,00	56,00	77,00	61,00	74,00	65,00	89,00	72,00	96,00	79,00
Services	Q1	48,00	37,00	53,00	35,00	55,00	38,00	55,00	41,00	63,00	39,00	65,00	41,00
	Q2	60,50	50,00	69,00	50,00	71,00	53,00	74,00	57,00	87,00	57,00	89,00	60,00
	Q3	87,00	71,00	99,00	71,00	97,00	76,00	115,00	83,00	141,00	83,00	143,00	88,00
Global	Q1	47,00	35,00	53,00	35,00	54,00	37,00	51,00	40,00	60,00	41,00	62,00	43,00
	Q2	59,00	47,00	69,00	48,00	70,00	50,00	69,00	54,00	80,00	56,00	84,00	60,00
	Q3	83,00	65,00	99,00	67,00	99,00	71,00	104,00	77,00	127,00	79,00	130,00	85,00

7. Rentabilité des capitaux propres après impôts (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	-0,50	-1,48	2,51	1,60	-1,50	-0,88	0,39	-0,14	2,96	1,81	0,64	0,47
	Q2	6,09	7,04	10,77	10,45	4,90	7,23	7,86	7,39	11,63	10,14	6,52	7,96
	Q3	19,63	20,80	26,19	24,98	15,92	22,47	20,70	19,77	23,38	23,55	16,88	21,64
Construction	Q1	1,19	-0,34	2,46	2,21	3,22	0,06	1,06	0,69	4,02	3,42	1,46	1,06
	Q2	6,46	8,01	11,25	12,12	9,08	9,60	7,74	8,91	13,26	12,53	7,75	9,78
	Q3	18,14	23,50	23,89	28,80	18,46	28,09	18,72	23,65	29,19	27,83	18,67	25,87
Services	Q1	1,07	-0,65	3,54	0,61	0,47	-1,27	1,19	0,02	3,65	1,25	1,50	0,53
	Q2	10,21	8,55	11,85	10,29	7,69	8,12	10,24	8,78	13,53	10,74	8,31	9,43
	Q3	23,30	23,90	25,20	26,35	18,82	24,34	25,63	24,18	28,98	27,01	20,76	27,16
Global	Q1	0,62	-0,65	2,96	1,09	0,39	-0,86	0,87	0,14	3,52	1,82	1,24	0,64
	Q2	7,94	8,21	11,29	10,77	7,18	8,39	9,22	8,60	12,83	11,08	7,75	9,33
	Q3	21,18	23,35	25,24	26,80	17,76	24,98	23,16	23,43	27,33	26,76	19,41	26,10

8. Cash flow/capitaux propres (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	11,31	14,88	13,38	16,64	6,78	11,77	11,46	13,32	12,09	15,12	7,01	11,38
	Q2	26,71	32,82	26,23	35,16	18,87	28,36	25,13	30,35	25,02	32,22	17,67	27,54
	Q3	51,53	62,94	51,33	67,58	36,80	59,92	46,76	60,78	43,66	63,87	33,46	59,04
Construction	Q1	8,67	15,84	11,88	19,30	11,21	15,16	8,81	14,90	9,72	17,97	7,10	14,03
	Q2	21,80	34,24	29,21	39,68	25,17	34,86	20,51	31,60	24,46	35,46	18,05	32,07
	Q3	41,55	66,52	49,18	73,13	43,67	71,55	40,78	60,18	45,69	66,64	34,44	63,98
Services	Q1	13,25	13,81	13,09	15,13	8,39	11,48	10,90	13,29	10,78	14,54	6,53	11,70
	Q2	28,40	31,87	27,10	33,04	19,57	28,18	25,29	30,92	25,06	31,85	17,85	28,94
	Q3	54,25	65,19	50,49	67,04	41,36	62,51	52,13	63,62	46,87	65,55	39,27	63,20
Global	Q1	11,54	14,53	13,08	16,37	8,07	12,37	10,81	13,63	11,07	15,43	6,65	12,21
	Q2	26,85	32,55	27,16	34,99	20,03	30,06	24,74	31,05	24,98	32,82	17,82	29,59
	Q3	51,30	65,15	50,49	68,77	40,03	65,01	49,24	62,26	45,59	65,62	36,97	62,97

Annexe

9. Liquidité au sens large (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	1,01	1,04	0,99	1,04	0,97	1,03	1,00	1,04	1,08	1,05	1,10	1,05
	Q2	1,28	1,41	1,30	1,43	1,36	1,47	1,35	1,49	1,45	1,55	1,55	1,60
	Q3	1,73	2,19	1,83	2,27	2,16	2,62	2,02	2,49	2,27	2,70	2,56	2,95
Construction	Q1	1,06	1,07	1,04	1,09	1,07	1,08	1,07	1,10	1,09	1,12	1,10	1,12
	Q2	1,25	1,44	1,23	1,47	1,28	1,51	1,27	1,56	1,33	1,61	1,41	1,66
	Q3	1,60	2,37	1,61	2,42	1,86	2,58	1,77	2,71	1,90	2,79	2,20	3,02
Services	Q1	1,00	0,99	1,02	1,00	1,01	0,99	1,02	1,00	1,07	1,02	1,06	1,01
	Q2	1,21	1,38	1,26	1,41	1,30	1,45	1,26	1,41	1,37	1,47	1,40	1,53
	Q3	1,68	2,16	1,79	2,35	2,07	2,57	1,76	2,38	2,01	2,58	2,28	2,84
Global	Q1	1,01	1,02	1,01	1,03	1,01	1,02	1,02	1,02	1,07	1,04	1,07	1,04
	Q2	1,25	1,40	1,26	1,43	1,31	1,47	1,28	1,45	1,38	1,51	1,43	1,57
	Q3	1,68	2,21	1,77	2,36	2,06	2,57	1,83	2,48	2,06	2,65	2,34	2,90

10. Degré global d'endettement (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	53,01	46,63	49,75	44,24	42,40	38,40	43,71	39,35	40,20	37,16	34,36	33,63
	Q2	69,20	66,81	67,38	65,87	63,41	62,64	64,08	61,79	61,08	60,52	56,60	57,95
	Q3	80,43	80,96	80,57	80,49	79,06	79,66	79,35	79,65	76,36	78,83	74,34	78,77
Construction	Q1	58,75	42,42	59,63	42,18	50,83	40,46	54,71	36,95	51,72	36,41	43,91	34,97
	Q2	74,94	64,48	74,31	64,83	72,94	63,21	70,97	59,68	69,30	59,76	65,10	58,59
	Q3	84,74	80,36	82,91	80,91	80,84	80,19	83,22	78,04	81,39	78,09	78,80	78,13
Services	Q1	51,48	46,03	46,30	42,79	45,07	37,85	51,83	41,30	45,23	38,79	40,12	35,07
	Q2	71,24	67,98	70,06	65,37	65,75	62,44	70,97	64,96	67,09	62,92	64,08	60,35
	Q3	84,84	82,87	83,83	82,47	80,78	81,29	84,95	81,98	82,35	81,61	81,15	80,64
Global	Q1	52,98	45,31	48,76	42,79	44,30	38,69	48,94	39,88	44,20	37,99	38,91	34,86
	Q2	70,68	66,91	69,70	65,33	65,77	62,66	69,00	63,34	65,56	61,88	62,20	59,58
	Q3	83,53	82,08	82,75	81,82	80,15	80,72	83,31	80,89	80,52	80,50	79,41	79,81

11. Degré d'indépendance financière (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	19,60	19,10	19,44	19,51	20,95	20,36	20,65	20,38	23,64	21,18	25,67	21,29
	Q2	30,82	33,21	32,62	34,13	36,60	37,53	35,92	38,29	38,92	39,57	43,41	42,13
	Q3	46,99	53,40	50,25	55,76	57,60	61,73	56,29	60,78	59,80	62,98	65,69	66,53
Construction	Q1	15,26	19,68	17,09	19,12	19,16	19,84	16,78	21,97	18,62	21,93	21,22	21,91
	Q2	25,06	35,57	25,69	35,19	27,06	36,81	29,04	40,37	30,70	40,28	35,20	41,47
	Q3	41,26	57,75	40,37	57,90	49,17	59,63	45,29	63,13	48,28	63,69	56,20	65,27
Services	Q1	15,18	17,19	16,22	17,55	19,25	18,74	15,05	18,05	17,65	18,42	18,85	19,40
	Q2	28,82	32,07	30,20	34,66	34,28	37,65	29,04	35,11	32,94	37,16	35,94	39,75
	Q3	48,54	54,07	54,36	57,27	55,07	62,22	48,18	58,90	54,83	61,40	60,01	65,12
Global	Q1	16,48	17,94	17,28	18,20	19,87	19,30	16,69	19,15	19,48	19,53	20,60	20,24
	Q2	29,37	33,14	30,38	34,71	34,25	37,40	31,00	36,73	34,46	38,21	37,86	40,50
	Q3	47,05	54,83	51,25	57,26	55,75	61,45	51,06	60,27	55,83	62,20	61,21	65,31

12. Degré de couverture des fonds tiers par le Cash-Flow (%)		WALLONIE						RESTE BELGIQUE					
		2003		2007		2012		2003		2007		2012	
		GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME
Industrie	Q1	5,97	7,58	6,87	9,78	4,21	8,32	6,81	8,64	7,33	10,14	5,14	8,71
	Q2	12,93	16,68	14,35	20,09	11,96	19,00	15,26	19,21	17,35	22,67	15,44	20,60
	Q3	24,53	33,49	27,89	39,38	26,14	39,09	30,16	39,05	34,64	46,51	34,30	45,23
Construction	Q1	3,14	8,83	4,53	10,73	4,73	8,84	3,78	9,80	4,33	12,04	3,92	10,07
	Q2	9,31	20,29	10,64	23,02	10,66	22,13	9,08	22,39	11,92	26,35	10,94	24,23
	Q3	16,74	40,33	19,81	44,98	22,47	46,47	19,29	47,33	26,81	52,17	26,21	51,94
Services	Q1	4,31	7,02	5,49	8,01	4,02	7,17	3,94	7,22	4,56	8,39	3,35	7,73
	Q2	11,58	16,18	13,35	18,43	12,03	18,18	11,90	17,78	14,06	20,34	12,06	19,93
	Q3	26,17	33,97	27,11	39,02	26,36	41,42	25,50	38,33	30,90	44,37	28,87	47,22
Global	Q1	4,61	7,49	5,88	8,90	4,19	7,73	4,74	7,85	5,20	9,32	3,81	8,40
	Q2	11,72	17,17	13,17	19,83	11,93	19,29	12,49	18,92	14,73	21,91	12,80	21,14
	Q3	23,92	35,53	26,50	40,76	25,78	42,47	26,37	40,45	31,56	46,68	29,94	48,40

● Bibliographie

- ACE, un profil financier des entreprises wallonnes en croissance, ACE ASBL, 2005.
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, Impact macroéconomique et budgétaire de la déduction fiscale pour capital à risque, Revue économique (BNB), juin 2007, p.67.
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, Statistiques relatives aux comptes annuels des entreprises, aux comptes annuels des grandes associations sans but lucratif et fondations privées et aux bilans sociaux, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, mars 2013.
- BASSILIERE D., Élaboration d'un modèle de projections régionales : une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012, Bureau Fédéral du Plan, janvier 2008.
- DE SLOOVER F., BRUGGRAEVE K., DRESSE L., Les investissements des entreprises belges dans le contexte de la crise, Revue économique (BNB), septembre 2012.
- DOC. Parl. La Chambre, sess 2013-2014, QRVA53 150, p.328-330.
- EUROPEAN COMMISSION, Key figures on Europe, Publications office of the European Union, 2013.
- HOORELBEKE D., HERMREG : A regionalisation model for Belgium, Federal Planning Bureau, avril 2007.
- IDEA CONSULT, Évaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2012, Bruxelles, décembre 2013.
- INSEE, Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France, mai 2009.
- INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX, Comptes régionaux 2003-2012, Banque Nationale de Belgique, janvier 2014.
- IWEPS, Évaluation du Plan Marshall 2.Vert : Rapport final, février 2014, Belgrade.
- LOHEST O., Perspectives économiques de moyen terme de l'économie wallonne : les premiers enseignements du modèle HERMREG, Les brèves de l'IWEPS, janvier 2008.
- Ooghe H., VAN WYMEERSCH C., Traité d'analyse financière, Presses universitaires de Namur, 1996.
- SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, Rapport d'activité 2012, SPW Éditions.
- UWE, Rapport sur la situation économique de l'entreprise en Wallonie, juin 2002.
- UWE, Études sur la situation de l'entreprise - Portrait des entreprises wallonnes, juin 2009.
- UWE, Études sur la situation de l'entreprise - Une industrie wallonne compétitive et durable, juin 2011.
- UWE, Études sur la situation de l'entreprise - Le financement bancaire des entreprises en Wallonie, juin 2012.
- UWE, Études sur la situation de l'entreprise - L'emploi privé en Wallonie, juin 2013.
- VERDUYN F., La démographie des entreprises, Revue économique (BNB), juin 2013.
- VIVET D., Résultats et situation financière des entreprises en 2011, Revue économique (BNB), décembre 2012.
- VIVET D., Résultats et situation financière des entreprises en 2012, Revue économique (BNB), décembre 2013.

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

● **MONOGRAPHIES
SECTORIELLES**

» LA WALLONIE DANS LA CRISE 2008-2013

» Synthèse

» **Etude 1** | Évolution macroéconomique

» **Etude 2** | Quelle trajectoire de croissance économique ?

» **Etude 3** | Profil productif et financier des entreprises wallonnes

● **MONOGRAPHIES SECTORIELLES**

Section rédigée par Agoria, la fédération de l'industrie technologique

Les secteurs de l'industrie technologique en 2013

TENDANCES ET EVOLUTIONS

En 2013 le chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne s'est replié de 3,8%. Cette évolution se décompose en un très léger recul des prix de vente, -0,2%, et, surtout, un repli de 3,6% des volumes.

Les principaux éléments à l'origine de ce recul sont d'une part, la persistance d'un environnement conjoncturel peu porteur, et, d'autre part, plusieurs restructurations, au sein de l'industrie technologique wallonne ou ayant un impact sur des entreprises de l'industrie technologique wallonne.

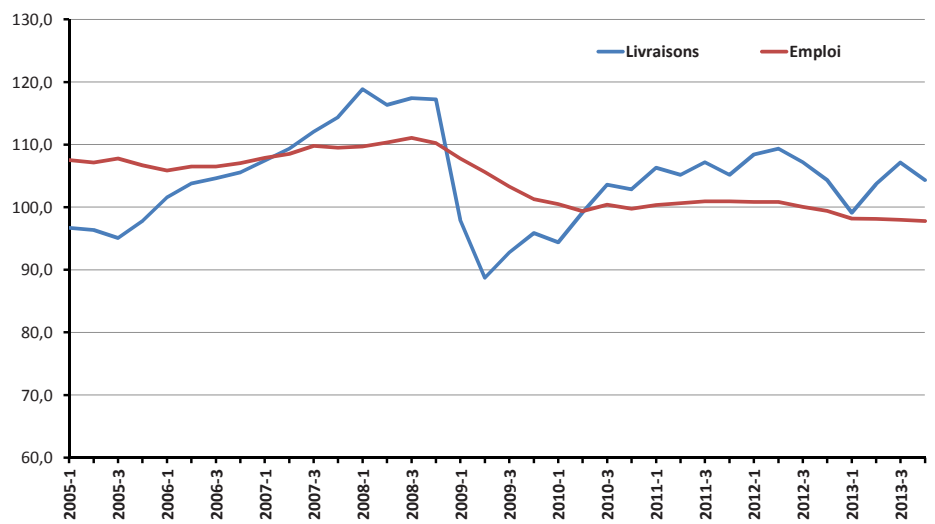
Fiche synthétique pour 2013

Emploi (personnes)	58.735
Chiffres d'affaires (millions d'euros)	14.051
Taux d'exportation (% des livraisons)	73
Investissements (millions d'euros)	421

Premier trimestre défavorable avant un rebond technique temporaire

La fin de l'année 2012 avait été marquée par un ralentissement conjoncturel important et l'annonce de restructurations dans l'automobile et la sidérurgie. La dynamique trimestrielle positive s'était alors retournée avec une croissance nulle au 3^e trimestre et négative au 4^e trimestre.

Cette tendance s'est amplifiée au 1^{er} trimestre 2013, avec un repli à un an de 8,5% de l'activité de



l'industrie technologique wallonne. Le chiffre d'affaires retombait à un plancher depuis le 2^e trimestre 2010.

Durant les deux trimestres suivants, l'activité s'est progressivement redressée pour retrouver un niveau comparable à celui de la période correspondant de l'année précédente. Cependant, ce mouvement s'est davantage apparenté à un rebond technique qu'à un véritable début de reprise. Au cours des trois derniers mois de l'année, l'activité a de nouveau reculé quelque peu.

SITUATION DANS LES SECTEURS

Les évolutions sectorielles au sein de l'industrie technologique wallonne ont à nouveau été très divergentes en 2013.

- Trois activités ont tiré leur épingle du jeu. Il s'agit de l'ICT, de l'aérospatiale, défense & sécurité et des building technologies qui ont connu une évolution positive.
- Les materials technology, le contracting, les productions technology & mechatronics et l'energy & environment se sont repliés.
- Pour le subcontracting et les transports systems & solutions, l'évolution est négative et à deux chiffres.

Dans les TIC, ce sont toujours les activités de service qui tirent le secteur, ainsi que la performance de quelques entreprises de production leaders dans des activités de niche. Dès lors, avec une progression de 2,0%, le secteur boucle une troisième année de croissance, même si la performance 2013 est moins spectaculaire que celle des deux années précédentes (+7,9% et +6,0%).

Pour l'aérospatiale, sécurité et défense, l'évolution de l'activité reste déterminée en dehors des grands courants conjoncturels auxquels sont soumis les autres secteurs. En 2013, ces éléments ont à nouveau été favorables. Ainsi l'activité a encore progressé de 7,8%. Même s'il s'agit d'une hausse moins prononcée que celles de 2011 et 2012, cela reste la meilleure performance des secteurs de l'industrie technologique. C'est le segment de l'aérospatiale qui s'est le mieux comporté, alors que la dynamique de la défense et sécurité s'est quelque peu modérée.

Les building technologies ont également vu leur volume d'activité progresser en 2013. Il s'agit toutefois surtout d'un rétablissement partiel après deux années de repli, qui est lié à la légère amélioration du marché européen.

Après deux années de forte contraction, le secteur des materials technology s'est quelque peu stabilisé. Cependant, il a encore subi les conséquences de la conjoncture médiocre de ses grands débouchés (automobile et sidérurgie en particulier) et de plusieurs restructurations engagées en 2012 ou 2013. Ces facteurs sont à l'origine d'un repli de 2,1%. Le segment le plus touché est celui de la transformation du métal. Les fonderies et les non-ferreux ont également reculé, mais de manière moins marquée. Leur évolution se situant au niveau de la moyenne du secteur. Enfin la transformation du plastique s'est, elle, mieux comportée, dégagant même une hausse par rapport à 2012.

L'activité du contracting wallon a reculé de 5,3% en 2013. Cette évolution reflète la tendance générale du secteur puisqu'une majorité d'entreprises est en repli par rapport à 2012. Les investissements des entreprises restent peu dynamiques. Cependant, le contracting bénéficie également de la tendance structurelle des entreprises à externaliser certaines activités de montage, entretien, etc. Ainsi, quelques entreprises du secteur présentent des progressions très fortes. Le contracting est l'un des secteurs avec la plus grande diversité des évolutions individuelles en 2013.

Dans les production technology & mechatronics, l'année 2013 se clôture sur un recul de 7,0%. Il s'agit en grande partie de la conséquence de la restructuration en cours dans la plus grande entreprise du secteur.

LIVRAISONS (INS Prodcom + estimations Agoria)

	2012	2013/2012
	mio €	% à prix constants
TOTAL	14.051	-3,8%
Dont :		
Materials technology	2.156	-2,1%
Subcontracting	642	-16,8%
Contracting	854	-5,3%
Building technology	1.353	2,9%
Production technology & mechatronics	2.117	-7,0%
Energy-environment	873	-5,6%
ICT	2.116	2,0%
Transport systems & solutions	2.657	-12,2%
Aérospatiale, défense & security	1.284	7,8%

EMPLOI (ONSS + estimations Agoria)

	2012	2013/2012
	personnes	%
TOTAL	58.735	-1,6
Dont :		
Materials technology	9.548	-3,0%
Subcontracting	2.166	-5,3%
Contracting	6.461	-1,6%
Building technology	8.704	1,0%
Production technology & mechatronics	9.661	-6,8%
Energy-environment	3.208	1,2%
ICT	10.568	0,4%
Transport systems & solutions	3.544	-0,6%
Aérospatiale, défense & security	4.876	3,0%

De plus, le reste du secteur n'a pas échappé au mauvais climat conjoncturel puisque la plupart des segments sont en recul par rapport à 2012. Cependant, signalons que quelques entreprises ont dégagé une hausse importante malgré ce contexte difficile.

L'énergie & environnement a de nouveau reculé en 2013 (-5,6%). La faiblesse des investissements, en particulier dans l'énergie et les réseaux télécom, en est à l'origine. Les entreprises qui y sont liées ont vu leur activité reculer sensiblement. Ce facteur a été partiellement compensé par la bonne tenue de quelques entreprises actives dans l'éolien ou sur des marchés de niche.

Dans le subcontracting, ce sont principalement les conséquences de restructurations dans et en dehors du secteur qui ont provoqué une contraction de 16,8% du volume d'activité en 2013. En dehors de ce facteur, et bien que le climat conjoncturel des grands débouchés industriels du subcontracting reste peu porteur, l'activité était stable.

Au cours des dernières années, le secteur Transport Systems & solutions wallon a poursuivi une expansion rapide. En 2013, le secteur a toutefois subi une contraction de 12,2%. L'examen par sous-secteurs indique que l'automobile s'est repliée de 6%. La crise profonde du secteur au niveau européen, déjà à l'origine d'un net ralentissement en 2012, a cette fois durement touché certains équipementiers présents en Wallonie. Le segment du matériel de chemin de fer a lui aussi subi un repli important l'année passée, de l'ordre de 25%. Il s'agit cependant d'un retour à un niveau comparable à celui de 2011, après une année 2012 exceptionnelle.

RECU DE L'EMPLOI DE 1,6%

Le ralentissement de l'activité depuis mi-2012, sans perspective de reprise à court terme a eu un impact très négatif sur l'emploi de l'industrie technologique wallonne. En effet, le chômage temporaire a recommencé à progresser mais, au 1er trimestre, les entreprises ont également procédé à une adaptation de leur effectif aux conditions de production. Entre décembre 2012 et mars 2013, l'emploi de l'industrie technologique wallonne a reculé de 1,2%, soit les 2/3 du recul global de toute l'année. Plusieurs restructurations ou arrêts d'activité se sont également produits durant cette période.

La tendance négative s'est poursuivie tout au long de l'année, mais avec des pourcentages moins marqués (-0,1% à -0,2%). En conséquence, entre décembre 2012 et décembre 2013, l'effectif de l'industrie technologique wallonne s'est replié de 1,6%.

Au niveau sectoriel, le recul le plus prononcé s'est situé dans les production technology & mechatronics. Le repli de 6,8% y représente près de la moitié de la baisse de l'emploi technologique wallon en 2013. En dehors de la restructuration de la plus grande entreprise du secteur, l'emploi s'est également replié dans un nombre significatif d'entreprises.

Le subcontracting et les materials technology ont également été fortement touchés par la mauvaise situation conjoncturelle et les restructurations. L'emploi dans ces activités a baissé de, respectivement, 5,3% et 3,0%.

Les replis dans le contracting et les transport systems & solutions sont moins marqués et sont surtout la conséquence d'évolutions négatives plus importantes dans quelques implantations.

Dans les secteurs où l'activité a progressé, soit l'ICT, l'aérospatiale, défense & sécurité et les building technology, l'emploi s'est également inscrit à la hausse. Pour l'ICT (+2,0%) et l'aérospatiale, etc. (+7,8%), il s'agit d'un mouvement déjà présent durant les années précédentes.

CROISSANCE ZÉRO ATTENDUE EN 2014

D'une enquête menée auprès des membres d'Agoria en fin d'année passée, il ressort que 2014 ne sera pas encore l'année de la reprise. En effet, sur base des réponses des entreprises qui ont participé à l'enquête, on s'attend à une stagnation du chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne.

Sur le plan sectoriel, les principales tendances sont les suivantes :

- recul marqué dans les Production technology & mechatronics,
- poursuite d'une hausse soutenue dans l'aérospatiale, défense & sécurité,
- rebond dans le contracting, après une année 2013 défavorable, et progression dans le subcontracting
- stabilisation dans l'automobile et l'ICT.
- repli dans les matériel technologies, les building technologies et l'environnement et énergie.

Au niveau de l'emploi, la tendance qui se dégage de l'enquête est celle d'un nouveau recul, qui devrait atteindre 2 à 3%.. ●

Section rédigée par Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papier et cartons de Belgique

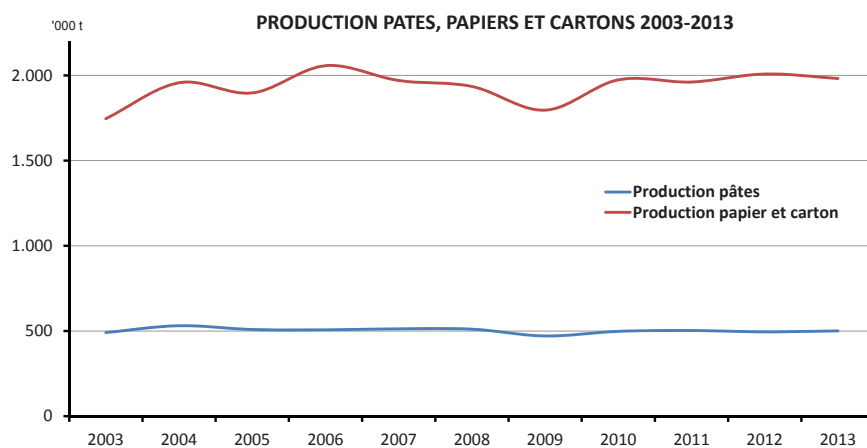
L'industrie papetière en 2013

En 2013, l'activité papetière belge a continué à bien résister à la crise et affiche une certaine stabilité par rapport à l'année précédente. La production annuelle continue à flirter avec le seuil des 2 millions de tonnes de papier et la production de pâtes dépasse les 500.000 tonnes. Mais le développement des nouvelles technologies de la communication continue à induire des changements structurels dans les habitudes de consommation de papier, principalement dans le segment de la publicité et donc des papiers à usage graphique. En six ans, la demande européenne de papiers graphiques a chuté de plus de 25%, ce qui pèse lourdement sur les prix et entraîne la fermeture de nombreuses usines en Europe. Si les outils de production belges sont dans l'ensemble assez performants, les entreprises doivent à tout prix, renforcer leur compétitivité pour pérenniser l'activité industrielle dans notre pays.

La production belge continue à bien résister bien dans un contexte européen négatif.

La production papetière belge est assez stable depuis quelques années et enregistre en 2013 une légère baisse de 1% pour le papier et une légère augmentation de 1% pour la pâte.

La consommation de matières premières (pâtes, bois et vieux papiers) a bien sûr suivi l'évolution de la production. La consommation de bois s'est accrue de 3% et s'affichait à 1.680.000 tonnes. En matière de recyclage, 1.257.000 tonnes de vieux papiers ont été recyclées ce qui correspond à une hausse de 5% en un an. A noter que l'exportation des vieux papiers, notamment vers l'Asie, a reculé de près de 15% tout en restant à un niveau très élevé (1.700.000 tonnes). Quant à la consommation totale de pâte (y compris la pâte intégrée), elle affiche un recul de 5% et s'inscrit à 588.000 tonnes. Mais l'apparente stabilité de la production belge ne doit pas masquer la réalité au niveau des marchés européens : une baisse de production structurelle se confirme d'année en année dans le secteur graphique, dont les volumes se contractent suite à l'émergence des nouveaux media électroniques. Ce segment concerne non seulement le papier journal, mais aussi le papier magazine ou encore les papiers impression-écriture hauts de gamme. Depuis 2008, les ventes européennes de papiers graphiques ont ainsi chuté de plus de 25%, soit une réduction de capacité de près de 10.000.000 de tonnes équivalente à cinq fois la production belge. La baisse de consommation a bien sûr entraîné des surcapacités et a contraint de nombreuses usines à stopper leur production. La même tendance devrait de confirmer en 2014 et aucun signe de stabilisation n'est annoncé. Les unités belges vont devoir résister, encore et encore. Et pour ce faire un seul remède : réduire les coûts et accroître la compétitivité des sites. Les secteurs de l'emballage et des papiers domestiques et sanitaires restent quant à eux assez porteurs en termes de développement d'activités. L'emballage profitant même du développement des achats en ligne.



Industrie : STOP ou ENCORE ?

L'Europe a enfin remis sa copie sur le futur de l'industrie en Europe: il faut une «renaissance» industrielle. C'est bien, c'est même très bien. Et on ne peut qu'applaudir. Enfin une éclaircie ? Oui, mais dans le même temps, l'Europe booste les ambitions du renouvelable alors que beaucoup de pays revoient à la baisse les aides au renouvelable simplement parce que plus personne ne peut ni ne veut payer. Elle définit de nouvelles ambitions de réduction de CO₂ en dehors de tout accord international, ne protégeant que partiellement la compétitivité de son industrie et en laissant notamment le soin aux Etats membres de décider d'éventuelles mesures de compensation des coûts indirects industriels, ce qui grosso modo revient à «organiser» la mise en place de distorsions entre pays.

Alors là, nous disons «BASTA !».

Il est moins une pour l'industrie. Et l'heure n'est plus aux mots. Nous voulons des actes concrets. Nous voulons des décisions. Nous voulons survivre. Nous voulons restaurer notre compétitivité afin de pouvoir créer davantage d'emplois et de valeur ajoutée. Et cela passera d'abord par le marché de l'énergie pour ce qui nous concerne. Nous voulons un vrai marché Européen libéralisé avec des coûts énergétiques compétitifs, sans surcoûts prohibitifs. Ce n'est bien sûr pas si simple nous direz-vous. Certes, mais recréer un tissu industriel après sa disparition l'est encore moins. Alors il est grand temps d'agir. De remettre l'industrie au cœur même des actes et des décisions politiques. Tout le monde le sait. Tout le monde le dit : pas de secteurs secondaires ni tertiaires sans industrie. Une industrie qui reste le champion incontournable de notre balance commerciale et de l'innovation. Alors à chacun ses cartes. Les nôtres sont sur la table. A nos représentants européens de jouer !

Ceci dit, que les politiques wallons se rassurent, ils ont aussi leur part du contrat à remplir pour soutenir la compétitivité des papetiers wallons. L'exemple de la gestion des surcoûts des certificats verts le démontre à souhait. Même si le problème semble en passe d'être partiellement solutionné, soyons bien conscient qu'au bout du compte quelqu'un va devoir payer et il y a fort à parier qu'une fois encore l'industrie n'en sortira pas indemne. Car à bien regarder, la facture électrique de nos producteurs restera bien jusqu'à 20% plus élevée que celle de nos pays voisins et c'est principalement dû aux surcoûts du renouvelable wallon. Là où la Belgique s'engage à 13% de renouvelable, la Wallonie affiche un prétentieux 20%. Là où la Belgique vise les 15% de réduction de CO₂ en 2020, la Wallonie en annonce 30. Qui dit mieux... mais surtout qui va payer cette ambition ? Tout cela nous conduit à nous poser une question en guise de conclusion: veut-on encore vraiment de l'industrie en Wallonie ? ●

Section rédigée par la Confédération de la Construction Wallonne

Bilan économique 2013 de la construction wallonne

Conjoncture wallonne et secteur de la construction

L'économie wallonne, tout comme l'économie dans son ensemble, accuse les conséquences de la crise de la dette européenne, et des mesures d'austérité prises par le gouvernement fédéral depuis la fin de l'année 2011. L'incertitude liée à la régionalisation des compétences et, entre autres, la continuité du bonus logement au-delà de 2014 continuera à entraver la confiance des ménages et à ralentir les projets d'investissements résidentiels.

Les investissements résidentiels sont déjà impactés par les pertes d'emplois des ménages, et les perspectives globales de ces investissements sont en chute depuis 2008 (- 4,8% en 2012 et - 4,4% en 2013). Sous réserve d'une amélioration de la capacité d'investissement des ménages et de la reprise de l'activité économique, l'IWEPS table prudemment sur une évolution progressive (+ 0,4%) de la croissance annuelle moyenne des investissements en logements dans le courant de l'année 2014.

Les prévisions conjoncturelles de l'IWEPS⁽¹⁾ estiment que le secteur de la construction a permis à la Wallonie d'enregistrer une croissance du PIB plus favorable que celle de l'ensemble du pays en 2011, en contribuant au quart de la croissance du PIB wallon. L'année 2010 était la dernière année des mesures anti crise et du taux réduit sur une partie des coûts de construction (pour les permis introduits avant le 31/03/2010). Jusqu'à la fin de 2011, le prêt vert et surtout les déductions fiscales pour les investissements économiseurs d'énergie ont un rôle important et ont contribué aux performances de la construction et de l'économie wallonne, dans son ensemble. Tout comme l'IWEPS, la Banque Nationale de Belgique, dans son communiqué de début d'année 2013 (comptes régionaux), place le secteur de la construction comme un moteur de l'économie belge et wallonne.

Le secteur présentait, jusqu'au début de l'année 2012, un impressionnant niveau de création d'emplois. Mais 2012 et 2013 représentent également les années où le secteur de la construction a vu ses chiffres de l'emploi chuter. Les mesures prises par l'Alliance Emploi-Environnement du Plan Marshall 2.vert, et leur mise en œuvre ont néanmoins soutenu le secteur et amorti la chute des permis de bâtir délivrés pour la rénovation. Rappelons aussi le maintien des primes régionales à la rénovation.

Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir pour la rénovation de bâtiments résidentiels, est en stagnation (9.142 permis, soit + 0,1%) en 2013, par rapport à l'année précédente (9.134 permis).

La fin de l'année 2011 a été marquée par la suppression des avantages fiscaux pour les investissements économiseurs d'énergie. La mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement, via l'Écopack entré en vigueur en mai 2012, aurait amorti la chute du segment de la rénovation résidentielle. En effet, un grand nombre de dossiers a été introduit par les particuliers qui ont effectué des travaux de rénovation énergétique correspondant aux critères de l'Écopack.

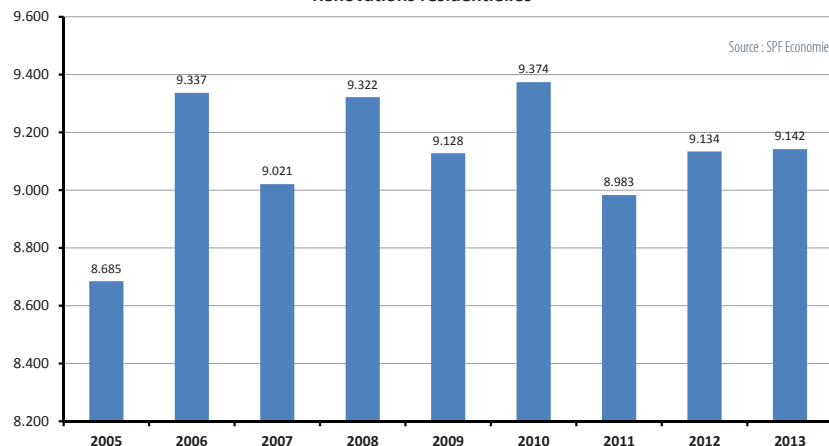
(1) Tendances économiques, analyses et prévisions conjoncturelles, IWEPS, n° 45, octobre 2013

Depuis son lancement (chiffres jusque septembre 2013), l'Écopack a connu un succès particulièrement important avec 5.675 dossiers introduits, pour un montant total de 94 millions d'euros de prêts financés à 0% (dont 17 millions de primes).

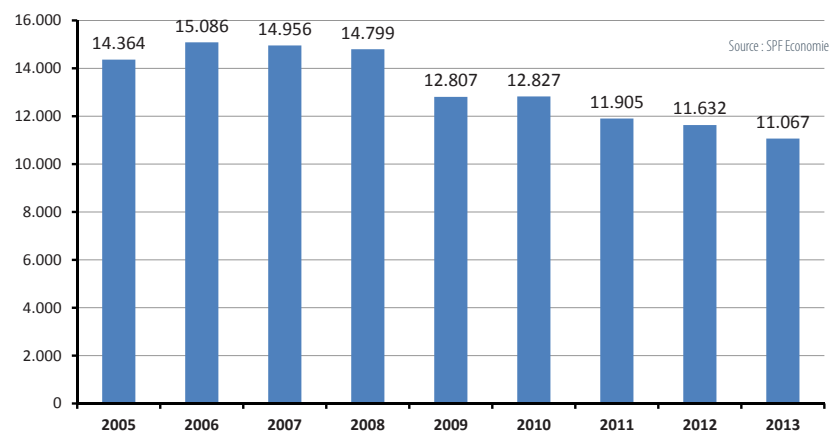
La délivrance de permis en constructions résidentielles accordés en 2013 connaît une chute par rapport à la même période un an plus tôt. Le nombre de bâtiments autorisés a diminué de 8,8%, passant de 7.332 à 6.686 permis. Le constat est identique pour les logements résidentiels autorisés qui sont également en baisse (-4,9%), passant de 11.632 à 11.067 permis délivrés.

L'inquiétante tendance à la baisse de la délivrance du nombre de permis résidentiels se poursuit en Wallonie (à l'inverse des autres régions !). L'année 2013 devient la moins bonne en termes de permis délivrés, et ce alors que les permis de bâtir délivrés en Wallonie connaissent déjà une tendance négative depuis 2006. Les chiffres négatifs se répercuteront inévitablement sur le nombre de mises en chantiers les années suivantes. Les perspectives démographiques sont connues, et nous devons répondre à une demande croissante en logements.

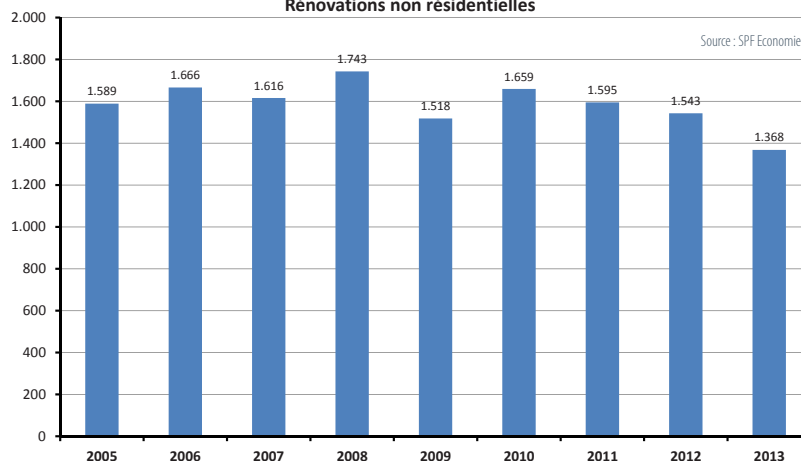
Permis de bâtir délivrés - Wallonie
Rénovations résidentielles



Permis de bâtir délivrés - Wallonie
Construction logements résidentiels



Permis de bâtir délivrés - Wallonie
Rénovations non résidentielles

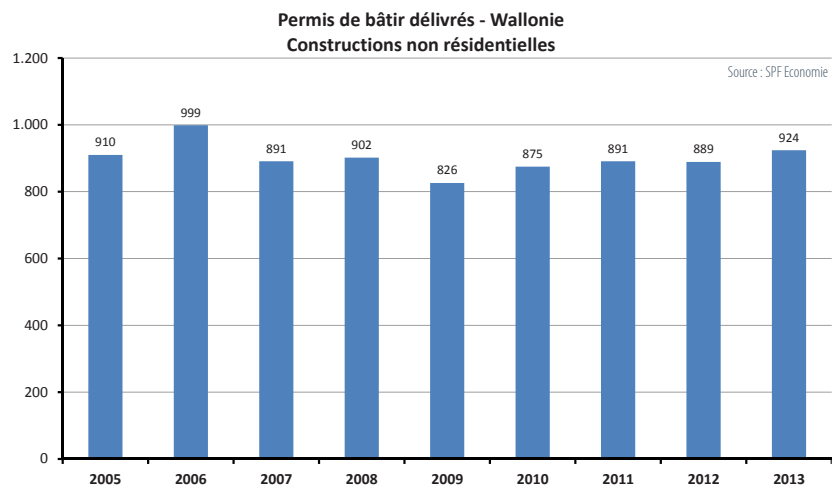


Les dernières projections du Bureau Fédéral du Plan (mars 2014) pour la Wallonie démontrent que la taille des ménages continuera à diminuer chaque année jusqu'en 2060 (passant de 2,25 en 2013, à 2,14 en 2030, et 2,03 personnes par foyer en 2060), ce qui mécaniquement conduira le nombre de ménages wallons (et donc les besoins en logements) à augmenter plus rapidement que la population.

Par rapport à 2013, le nombre de ménages serait en augmentation de 13,4% en 2030 (+206.000 ménages) et de 27,8% en 2060 (+427.000 ménages). Ce phénomène s'explique par les évolutions relatives des différents types de ménages, à savoir une croissance plus importante à l'horizon 2030 de ceux de taille réduite (les ménages isolés en particulier, mais également les familles monoparentales).

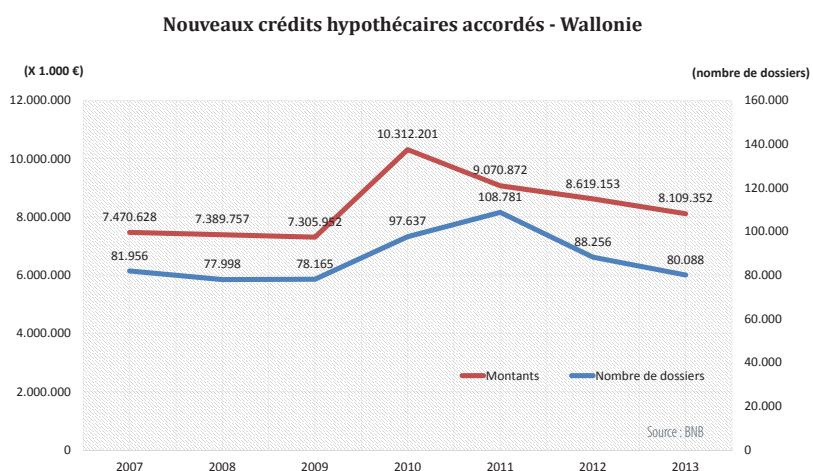
Les objectifs du nouveau Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) font état d'une demande de 320.000 nouveaux logements à construire et de 800.000 logements à rénover à l'horizon 2040. Ne pas répondre à la demande induite par l'évolution démographique aura des conséquences sociales dommageables sur l'accès au logement. Un nombre de logements insuffisant mis sur le marché crée un déséquilibre entre l'offre et la demande qui se traduit par des augmentations de prix sur le marché de l'immobilier.

Les permis accordés pour les rénovations non résidentielles ont diminué de 11,3% en 2013, passant de 1.543 en 2012 à 1.368, alors que le nombre de permis pour les constructions non résidentielles a augmenté (+ 3,9%) sur la même période, passant de 889 à 924.



Crédits hypothécaires

En Wallonie, 80.088 dossiers de prêts hypothécaires ont été accordés en 2013, pour un montant de 8,109 milliards d'euros. A la même période, un an plus tôt, on avait accordé 88.256 dossiers, pour un montant total de 8,619 milliards d'euros. Ce qui représente une chute de 9,3% du nombre de dossiers et de 5,9% du montant des prêts hypothécaires.

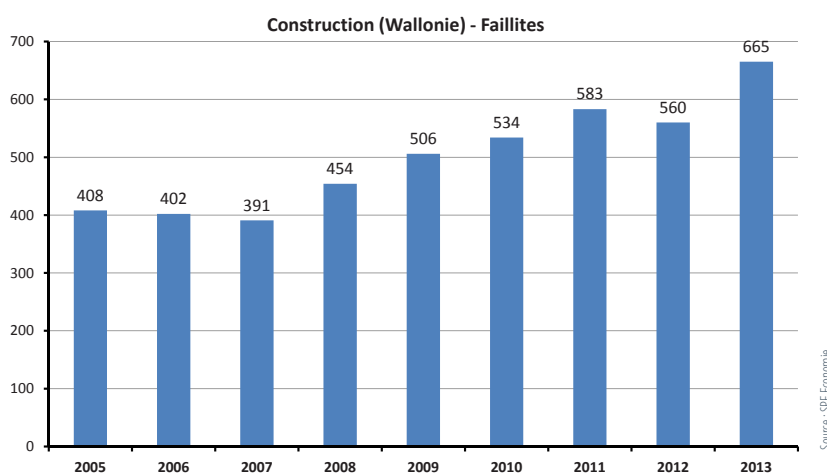


La chute des prêts hypothécaires se poursuit depuis 2010 - 2011, années où l'on accordait environ 100.000 dossiers/ an de prêts hypothécaires, pour un montant d'environ 10 milliards d'euros.

Entre janvier 2009 et décembre 2011, il était encore possible de contracter des prêts verts fiscalement avantageux. La suppression de ceux-ci est également une mesure qui a eu un impact négatif direct sur le secteur de la construction sur les investissements en rénovation énergétique, en plus de la fin de l'avantage fiscal sur les investissements économiseurs d'énergie. Cette diminution des prêts hypothécaires intervient alors qu'une nouvelle diminution des taux directeurs de la BCE (Banque-Carrefour des Entreprises) a été actée en novembre 2013. Le taux directeur est porté à 0,25% (taux historiquement le plus bas), ce qui devrait rendre le coût des crédits hypothécaires moins chers, et favoriser l'emprunt des ménages. Cependant, les critères d'octroi des crédits sont plus rigoureux. Les banques étant soumises aux pressions européennes sur leur niveau de solvabilité (telles que les normes Bâle 2 et 3 visant à mieux appréhender les risques bancaires et à renforcer le système financier).

Faillites

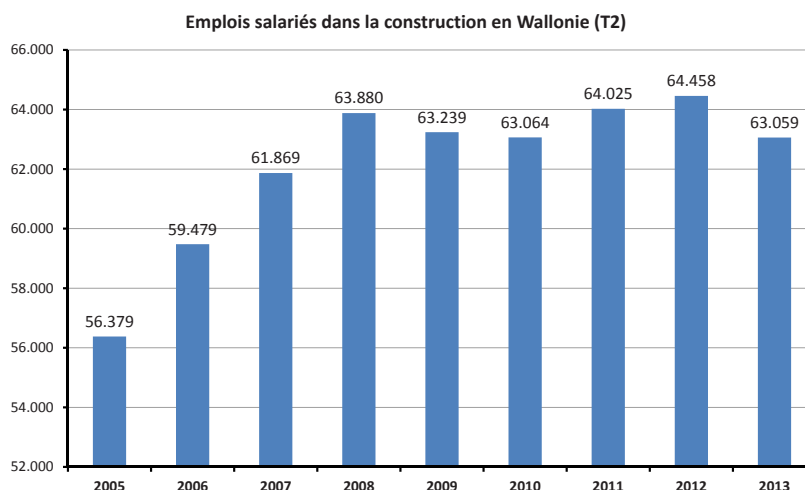
Les faillites enregistrées en 2013 (chiffres extrapolés sur l'année) ont connu un record, avec 665 faillites (+ 18,8% par rapport à 2012). 583 faillites avaient déjà été comptabilisées sur l'ensemble de l'année 2011, et 560 en 2012. Ce chiffre élevé reste un élément inquiétant pour le secteur.



Emploi

Depuis le début des années 2000, le secteur a largement contribué à la création d'emplois en Wallonie. Les chiffres de l'emploi du secteur de la construction wallonne ont évolué positivement presque chaque année, atteignant 64.955 emplois au début de l'année 2012. Cependant, au second trimestre 2013, le niveau d'emploi a lourdement chuté, passant à 63.059 emplois, soit une perte de 1.896 postes (-2,9%) en un an et demi. La tendance négative devrait s'accroître et l'estimation des chiffres définitifs de l'année 2013 annonce une perte d'environ 3.000 emplois.

En plus de la conjoncture globale actuelle et du rythme élevé de faillites, quelques autres causes sont identifiées : le recul dans la construction neuve de logements (l'incertitude sur le bonus logement, les lourdeurs du CWATUPE, les hausses de coût non suivies par le pouvoir d'achat) ; le statut unique employé/ouvrier (le



recours à l'intérim) ; le dumping social (le recours légal à la sous-traitance étrangère) ; le recul des travaux publics communaux (la dégradation des capacités d'endettement des pouvoirs locaux) ; la disparation (au niveau fédéral) du prêt vert et de la déductibilité fiscale des travaux économiseurs d'énergie.

Le ralentissement global de l'emploi wallon ne serait plus compensé par l'emploi créé dans le secteur de la construction. Le développement du marché du travail qui affecte le moral des ménages, a également pour effet de continuer à augmenter le taux d'épargne des ménages, et de diminuer les investissements, notamment résidentiels.

Investissements communaux

L'année 2012 correspondait au début de la nouvelle législature communale, qui succédait à une législature largement marquée par la crise économique et financière. Aujourd'hui, les communes, tout comme l'ensemble des pouvoirs publics, font face aux mesures d'assainissement des finances publiques, et les tensions budgétaires se font ressentir sur les projets d'investissement de celles-ci. Remarquons qu'à la fin d'une législature, le taux de réalisation des investissements est traditionnellement en hausse par rapport aux crédits engagés les années précédentes, ce qui est statistiquement représenté par un «pic» de réalisation des investissements qui ont été budgétisés les années précédentes. Cependant, nous avons noté une relative stagnation des investissements locaux, peu habituelle à ce moment de la législature plutôt propice à l'accélération des projets en cours.

En 2013, un recul des dépenses en investissements publics de l'ordre de 12,6% est enregistré. Il s'agit d'une chute normale liée sans doute à l'effet post-électoral bien connu. Cependant, tout porte à croire qu'il ne faudra pas s'attendre à une amélioration de la situation à court et moyen termes (évolution de 1,4% prévue en 2014). Et pour cause, la santé financière des pouvoirs locaux – qui restent le premier investisseur public et principal client de nos entreprises – est fortement mise à mal. Les effets de la crise se font toujours ressentir. La crise des «subprimes» a, en effet, causé la liquidation du Holding communal, le traditionnel grand argentier des pouvoirs locaux et a aussi poussé les organismes bancaires à durcir les conditions d'octroi de crédits, limitant ainsi les possibilités d'emprunt des communes. La hausse du chômage, à la suite des multiples faillites enregistrées ces dernières années, a, elle aussi, eu des répercussions sur les finances des pouvoirs locaux. En effet, les recettes des communes proviennent pour la moitié d'entre elles de la fiscalité, et principalement de la fiscalité additionnelle. Les additionnels au précompte immobilier et les additionnels à l'impôt des personnes physiques représentent ensemble près de 40% des recettes communales. La baisse des revenus des citoyens, suite à la perte d'un emploi, se répercute donc également dans la baisse des recettes perçues par les communes.

En juillet 2013, le Ministre des pouvoirs locaux a envoyé, aux communes wallonnes, la traditionnelle circulaire en vue de l'élaboration de leur budget 2014. Y était jointe une autre circulaire relative aux engagements belges vis-à-vis de l'Union européenne visant à éviter une procédure de déficit excessif. Tous les niveaux de pouvoir, même au niveau local, doivent contribuer à cet objectif d'équilibre budgétaire. Les communes ont ainsi été invitées à tendre vers l'équilibre dès 2014 et à remettre, à des périodes bien déterminées, leurs comptes pour le prouver. Cette circulaire édicte également diverses balises, limitant le montant des prêts entre 150 et 180 euros/habitant/an (selon la santé financière de la commune) pour éviter le déficit des communes. Rappelons que les investissements communaux sont financés, en moyenne, à 50% par l'emprunt. ●

Section rédigée par Comeos, la Fédération du Commerce et des Services

Le commerce

Les ventes au détail

Globalement

Le commerce de détail en Belgique a connu des évolutions changeantes en 2013, avec trois premiers trimestres en croissance positive et un dernier trimestre en baisse.

L'année 2013 a connu une courbe de confiance des consommateurs et des commerçants en hausse.

Cela est principalement dû au regain d'optimisme concernant la situation économique attendue pour les douze prochains mois. En revanche, les perspectives de chômage en Belgique se maintiennent.

Le chiffre d'affaires a connu une hausse en valeur de 1,5% selon les premières prévisions de l'administration de la TVA. En volume, il s'agit d'une baisse de -0,3%. Les 84,5 milliards d'euros que le consommateur belge a dépensés dans le secteur du commerce en 2013 représentent, d'après les estimations, 40% de l'ensemble de la consommation privée.

Des prévisions en hausse pour 2014⁽¹⁾

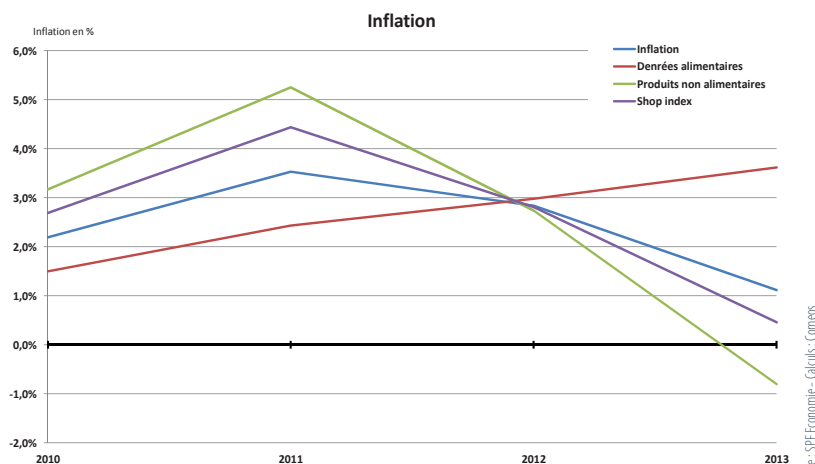
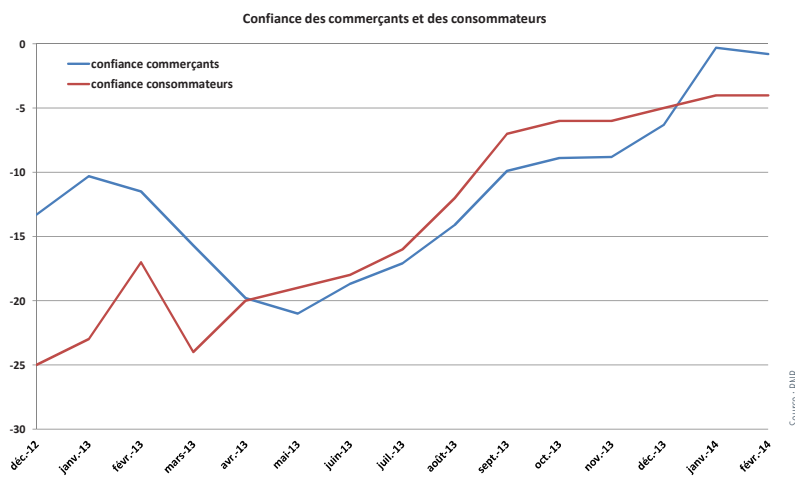
Pour 2014, le bureau fédéral du Plan prévoit une évolution de la consommation privée plus proche de celle du revenu disponible en 2013 et 2014, grâce au rétablissement de la confiance des consommateurs notamment, et le taux d'épargne devrait ainsi pratiquement se stabiliser. Toujours selon le Bureau fédéral du Plan, au final les dépenses de consommation des ménages devraient augmenter de 1,3% en 2014.

(1) Source : Bureau fédéral du Plan.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014 ^p
PIB	-2,8%	2,3%	1,8%	-0,1%	0,2%	1,4%
Revenu disponible réel	2,5%	-1,6%	-1,2%	1,3%	0,9%	1,3%
Consommation privée	0,6%	2,8%	0,1%	-0,3%	0,6%	1,3%
Taux d'épargne	18,1%	15,1%	13,8%	15,1%	15,2%	15,1%
Taux de chômage	7,9%	8,2%	7,2%	7,6%	8,6%	8,8%

p = prévision

Sources : IRES, BNB



Le regain de confiance chez les consommateurs et la progression du revenu disponible des ménages participent à un timide redressement des investissements en logements. Sur base annuelle, les investissements des ménages devraient progresser de 0,8% en 2014, après avoir chuté de 3,9% en 2013.

L'emploi intérieur a nettement reculé au premier semestre 2013. Le secteur du commerce a vu l'emploi baisser de 2.685 unités en 2013. Depuis la mi-2013, on constate à nouveau une progression de l'emploi, laquelle devrait se poursuivre cette année à la faveur du redressement de la conjoncture.

L'inflation continue sa décroissance, pour atteindre une évolution de 1,1% en 2013.

L'évolution des prix dans les commerces (shop index) reste sous le niveau de l'inflation, et s'établit à 0,5% en 2013.

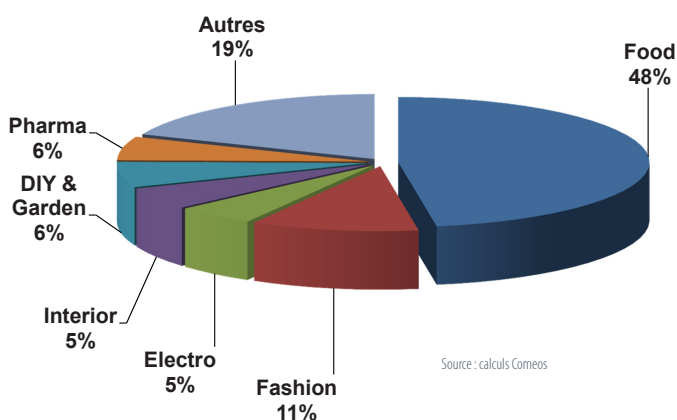
Les secteurs en 2013

L'alimentaire

Les ventes alimentaires ont clôturé l'année avec une augmentation de 3,6% en valeur, et une croissance nulle en volume⁽²⁾.

Les hard discounters continuent leur progression, et redépassent la barre des 15% de parts de marché.

La part de marché des produits de marque propre continue également à augmenter et atteint 34,8% de parts de marché.



Le non alimentaire

Le non-alimentaire a connu des résultats variables en fonction des secteurs et des saisons.

- Le secteur fashion clôture l'année avec une croissance négative en volume et en valeur⁽³⁾. Les prix restent sous pression, et l'hiver clément que nous avons connu n'a pas permis de poursuivre la croissance observée en automne. Cela nous donne une année 2013 en recul par rapport à 2012.
- La branche electro, qui a connu une croissance lors du premier trimestre de 2013, a vu diminuer le niveau des ventes lors des trois trimestres suivants, ce qui nous amène à une décroissance sur l'année complète. Notons surtout – en Q4 2013 – la toute première diminution des ventes de smartphones. Les tablettes multimédia poursuivent quant à elles leur progression, tant en termes de valeur que de volume⁽⁴⁾.
- Après un premier semestre difficile, le sous-secteur DIY s'est redressé et les ventes ont connu une croissance lors du deuxième semestre, grâce aux outils électriques principalement. Ceux-ci se sont vendus en plus grand nombre et plus cher⁽⁵⁾.

Les canaux alternatifs du commerce

- L'e-commerce continue sa progression avec une hausse de chiffre d'affaires de 20% en 2013⁽⁶⁾.
- L'e-commerce représente 5% du chiffre d'affaires du commerce de détail en 2013.

Evolution du CA (en valeur)	2011	2012	2013
Fashion	+3,3%	+3,7%	-3,9%
DIY	+5,2%	+1,8%	+1,3%
Electro	+2,2%	+0,7%	-1,3%
Food	+1,6%	+3,2%	+3,6%
Non-Food	+3,9%	+3,3%	-0,4%

Sources : Eurostat, GfK - Calculs : Comeos

(2) Source : Nielsen.

(3) Source : Eurostat.

(4)(5) Source : GfK.

(6) Source : Ogone.

Le commerce en Wallonie

Chiffres d'affaires

L'évolution des ventes au détail régionales peut être illustrée à partir des indices par trimestre calculés sur la base des chiffres d'affaires provenant des déclarations TVA. Ainsi, le chiffre d'affaires wallon du commerce de détail s'est élevé à 19,08 milliards d'euros en 2013. Il s'agit d'une augmentation nominale de 2,5% par rapport à 2012.

De ce montant, 8.470 millions d'euros sont consacrés à l'alimentation générale.

Points de vente

Au 1^{er} Janvier 2014, la Wallonie comptait 24.846 commerces, un léger recul par rapport à 2013 (-1.7%)⁽⁷⁾.

La surface commerciale totale en Wallonie a augmenté de 1% en 2014 pour atteindre 5.480.000m².

31% des commerces sont des magasins d'alimentation générale et plus de 24.8% sont des magasins de vêtements.

Emplois

En Wallonie le commerce occupait 120.000 emplois en 2013. Il est créateur de 1000 emplois net/an pendant les dix dernières années⁽⁸⁾. ●

(7) Source : Locatus.

(8) Sources : Forem, calculs Comeos.

Section rédigée par essenscia wallonie, la section régionale pour la Wallonie de la fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie, asbl

Le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie

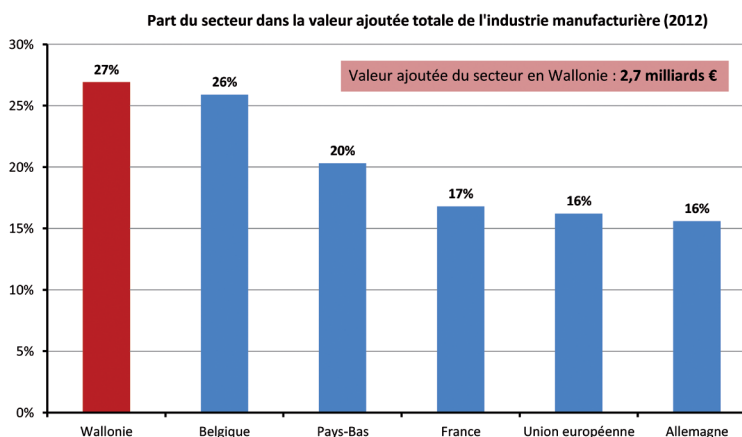
- 25.700 emplois ou 20% de l'emploi industriel
- 2,7 milliards d'euros de valeur ajoutée ou 27% de la valeur ajoutée manufacturière
- 16 milliards d'euros d'exportations ou 35% des exportations wallonnes totales de biens
- 1,4 milliard d'euros de dépenses en R&D ou plus de 60% des dépenses en R&D privées

La chimie, les matières plastiques et les sciences de la vie, un secteur industriel clé pour la Wallonie !

Valeur ajoutée⁽¹⁾

La valeur ajoutée générée par l'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Wallonie s'élève à 2,7 milliards d'euros (données 2012). Le secteur représente plus d'un quart (27% en 2012) de l'activité industrielle wallonne en termes de richesse créée. Cette part est près de deux fois plus élevée que la moyenne européenne (16%). Cette performance témoigne de l'impact de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie sur le tissu industriel wallon et de son niveau de spécialisation élevé en Région wallonne.

Comparaison internationale de la contribution du secteur chimique, plastiques et sciences de la vie à la valeur ajoutée industrielle



Chiffre d'affaires et production⁽²⁾

En 2013, dans un contexte macroéconomique incertain, la croissance est restée atone dans la plupart des pays européens.

En dépit de cette situation, le chiffre d'affaires du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie belge a continué à augmenter de quelque 3% pour dépasser les 62 milliards d'euros en 2013 alors que l'activité manufacturière belge dans son ensemble a reculé de plus de 3%. En Région wallonne, le chiffre d'affaires est estimé à environ 12 milliards d'euros.

Par ailleurs, les performances en termes de production en volume des principaux sous-secteurs sont très diverses. Les industries pharmaceutiques, moins sensibles aux facteurs conjoncturels, ont globalement enregistré des résultats positifs.

(1) Sources : BNB et Eurostat selon les comptes nationaux (dernières données disponibles 2012). Pour l'Allemagne, estimation sur base des données 2011.

(2) Source: DGSIE - chiffre d'affaires selon les déclarations à la TVA, indices de production.

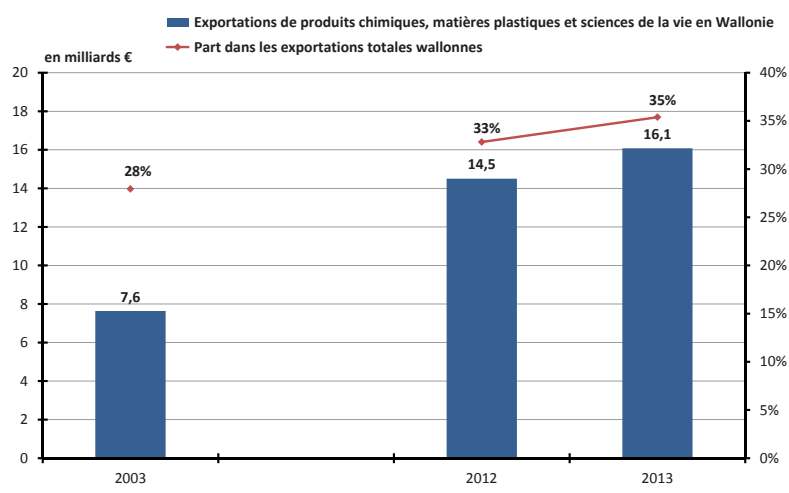
L'industrie chimique wallonne, quant à elle, a enregistré un léger recul de sa production en volume en 2013 (-0,7%) notamment en raison de la relative faiblesse de la demande des principaux clients industriels en Europe (automobile, construction). Dans la transformation des matières plastiques et du caoutchouc, la production est restée stable.

Commerce extérieur⁽³⁾

L'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie est un secteur globalisé fortement orienté à l'exportation. En 2013, le secteur a exporté pour plus de 16 milliards d'euros de produits chimiques, de matières plastiques et des sciences de la vie, soit une forte progression de 10,8% par rapport à 2012. Il est le premier secteur d'exportation en Wallonie et représente 35% des exportations totales wallonnes en 2013 contre 28% il

ya dix ans. Par ailleurs, la balance commerciale des produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie wallonne présente un solde structurellement positif qui s'élève à 5,2 milliards d'euros en 2013. Cela représente près de la moitié (49%) de la balance commerciale positive wallonne.

Exportations wallonnes de produits chimiques, plastiques et des sciences de la vie



R&D⁽⁴⁾ et investissements⁽⁵⁾

La hausse continue des dépenses en recherche et développement du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon s'est poursuivie pour atteindre 1,4 milliard d'euros en 2013 (données provisoires). Il s'agit tant de dépenses concernant les activités de R&D déployées au sein même de l'entreprise (intra-muros) que des dépenses réalisées par des tiers pour le compte de l'entreprise (extra-muros), ce qui reflète notamment le degré de collaboration élevé entre les entreprises et les centres technologiques pour stimuler l'innovation. Le secteur représente plus de 60% des dépenses de R&D intra-muros du secteur privé wallon⁽⁶⁾. Entre 2003 et 2013, les dépenses de R&D du secteur en Wallonie ont augmenté d'un facteur 2,5. Plus de 80% de ces dépenses ont été réalisées dans le secteur des sciences de la vie (biopharmaceutique). La R&D en chimie occupe cependant une part non négligeable avec environ 200 millions d'euros de dépenses annuelles. Dans cette recherche chimique, les projets liés à la chimie verte sont de plus en plus nombreux.

Malgré le contexte macroéconomique incertain, les investissements du secteur en Belgique en actifs fixes ont atteint 2 milliards d'euros dépassant ainsi légèrement le niveau tendanciel. Ces investissements représentent plus de 30% des investissements réalisés dans l'industrie manufacturière belge. Ces investissements sont très diversifiés. En 2013, environ 40% des investissements matériels concernait l'extension et la création d'unités, un tiers, la modernisation d'unités existantes et le dernier tiers était dédié à la protection de l'environnement et à la rationalisation.

En Région wallonne, le secteur apporte également sa pierre à l'édifice. Sur base de l'enquête la plus récente de la BNB, les investissements matériels sont estimés à quelque 540 millions d'euros en 2013, niveau comparable à celui de 2012 (560 millions d'euros).

(3) Source : BNB selon le système harmonisé, nomenclature combinée 28-40 : selon le concept national.

(4) Source : enquête essenscia auprès de ses membres.

(5) DGSIE selon les déclarations à la TVA ; BNB pour les données wallonnes.

(6) Sur base des données statistiques de Politique scientifique fédérale.

Emploi⁽⁷⁾

Le nombre de personnes employées dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Région wallonne s'élevait, d'après nos estimations, à environ 25.700 unités au 30 juin 2013, soit un léger recul de 1% par rapport à la même période de l'année précédente. Dans l'industrie pharmaceutique, l'emploi a néanmoins continué à croître. Malgré cette légère baisse dans un contexte macroéconomique en demi-teinte, le secteur a vu le nombre d'emplois directs augmenter de près de 2.000 unités ces dix dernières années (2003-2013) alors que l'industrie manufacturière wallonne a perdu plus de 13.000 postes de travail durant la même période. Par conséquent, la part du secteur dans l'emploi manufacturier total a continué à augmenter et représente aujourd'hui plus de 20% de l'emploi manufacturier en Wallonie.

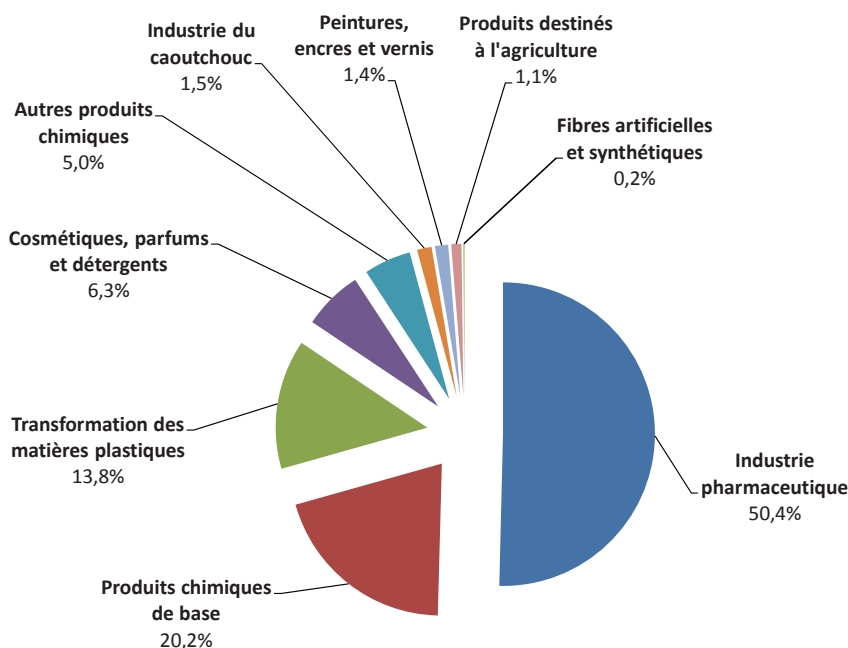
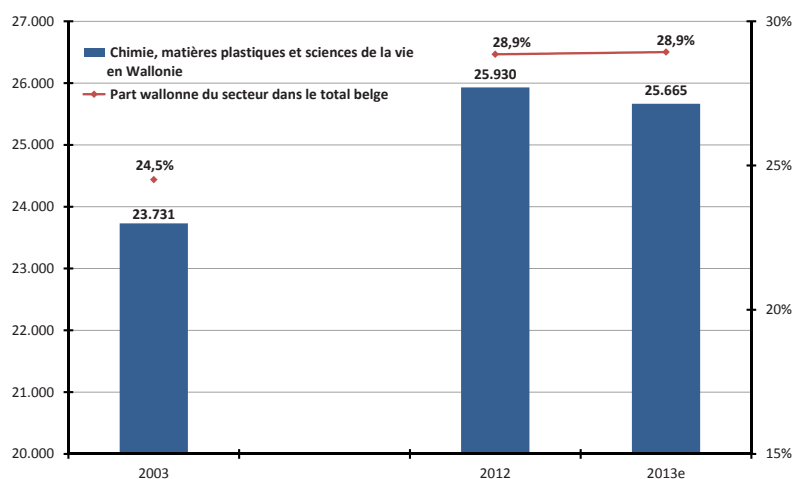
Par ailleurs, près de 30% de l'emploi du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie belge se situe en Wallonie. Cette part a augmenté de manière quasi ininterrompue ces dix dernières années. Elle était à peine supérieure à 24% en 2003. Si l'on prend en compte l'emploi indirect généré auprès de sous-traitants (maintenance, logistique, services informatiques, etc.), le secteur représente près de 70.000 emplois.

La moitié de l'emploi du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon se trouve dans l'industrie pharmaceutique et des sciences de la vie, viennent ensuite la chimie de base et la transformation des matières plastiques, employant respectivement 20% et 14% de la main d'œuvre du secteur. Les cosmétiques, parfums et détergents contribuent, quant à eux, à quelque 6% de l'emploi dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Région wallonne.

Malgré cette légère baisse dans un contexte macroéconomique en demi-teinte, le secteur a vu le nombre d'emplois directs augmenter de près de 2.000 unités ces dix dernières années (2003-2013) alors que l'industrie manufacturière wallonne a perdu plus de 13.000 postes de travail durant la même période. Par conséquent, la part du secteur dans l'emploi manufacturier total a continué à augmenter et représente aujourd'hui plus de 20% de l'emploi manufacturier en Wallonie.

En ce qui concerne la répartition géographique, les provinces du Brabant wallon et du Hainaut contribuent à elles seules à plus de 70% de l'emploi total comptabilisé dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Wallonie. ●

L'emploi dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon⁽⁸⁾



(7) Source : ONSS – statistiques décentralisées. Pour 2013, estimations sur base des statistiques centralisées (au 30 juin).

(8) Source : ONSS – statistiques décentralisées au 31 décembre 2012.

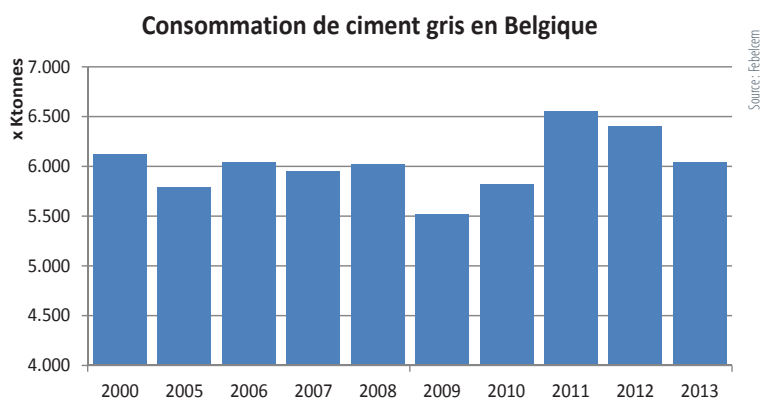
Section rédigée par Febelcem, la fédération de l'industrie cimentière belge

Le secteur du ciment en 2013

La consommation de ciment gris en Belgique

Après une baisse de consommation de -2,2% en 2012, le marché domestique a cette fois régressé de -5,8% en 2013 par rapport à 2012. Alors que 2011 et 2012 étaient de très grandes années pour la Belgique, 2013 se situe donc, avec une consommation de 6.039.000 tonnes, plus près de la moyenne des dix dernières années.

D'un point de vue comparatif, le volume consommé en 2013 est supérieur de 1,9% à la moyenne des dix dernières années (de 2003 à 2012), moyenne qui s'élève à 5.928.000 tonnes.

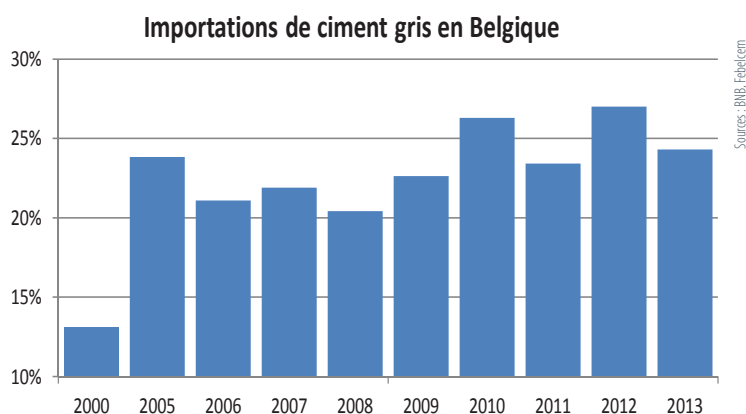


Les importations de ciment gris en Belgique

Les importations en 2013 ont affiché une chute de 15,2%, s'élevant à 1.468.382 tonnes, contre 1.731.627 tonnes en 2012, soit un recul de 263.245 tonnes. On constate donc que la part de marché des importateurs a diminué en 2013 au profit des livraisons de l'industrie cimentière belge qui terminent l'année 2013 avec une chute de seulement -2,3%.

Cette diminution des importations en 2013 a fait repasser le pourcentage de ces dernières en-dessous du seuil des 25% de part relative de la consommation de ciment gris, passant de 27 % en 2012 à 24,3% en 2013.

À titre comparatif, la part relative moyenne de la décennie 2000-2010 s'élève à 20,4%.



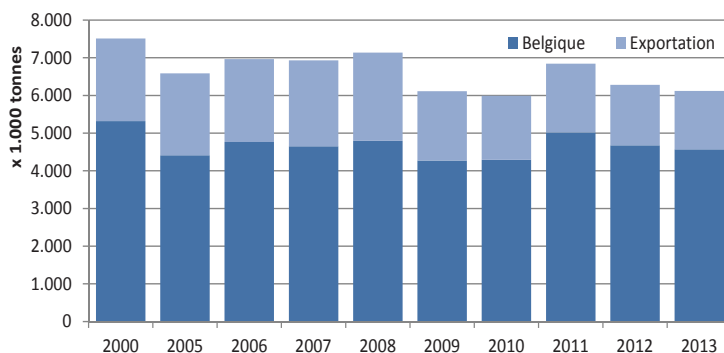
Les livraisons des membres

Les livraisons totales de ciment gris des membres de la Fédération de l'industrie cimentière belge expédiées en 2013 atteignent 6.118.950 tonnes, marquant ainsi une diminution de 2,6% par rapport au niveau atteint en 2012 (soit 161.427 tonnes de moins).

Si le volume des livraisons totales de 2010 s'affichait comme le plus faible de la décennie, le niveau de 2011 renouait avec les chiffres des très bonnes années que sont celles des années 2006-2008. Aujourd'hui, force est de constater que l'année 2013 se situe à -6,7% en comparaison avec la moyenne des dix dernières années – soit 6.561.000 tonnes.

La part des livraisons intérieures représente 74,7% des livraisons totales en 2013, comparable au 74,5% de 2012.

Livraisons des membres en Belgique et à l'exportation



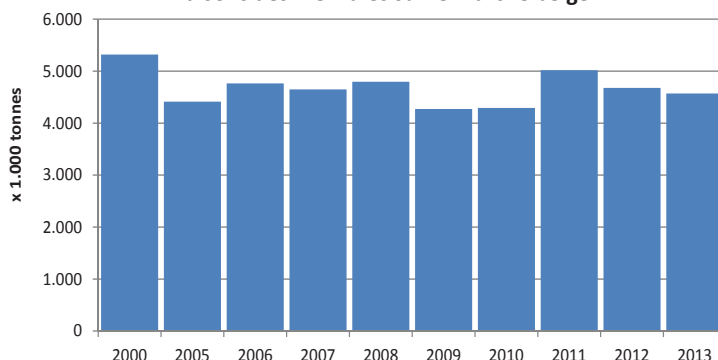
Source : Febelcem

Livraisons des membres sur le marché belge

Les livraisons des membres sur le marché national se sont élevées à 4.570.677 tonnes à fin décembre 2013. Il s'agit là d'une baisse de -2,3 %, soit 107.204 tonnes de moins par rapport au tonnage livré en 2012.

L'industrie cimentière belge peut donc se réjouir que sur son marché, les pertes en 2013 aient été limitées. Vu l'importance des importations, qui ont malgré tout régressé, le marché reste très tendu et il ne permet pas d'engranger de réels bénéfices.

Livraisons des membres sur le marché belge



Source : Febelcem

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, et en comparaison avec le tonnage record livré en 2000, le niveau atteint en 2013 est inférieur de 750.000 tonnes, ce qui représente quelque 14% de moins.

Evolution des livraisons des membres en Belgique par catégorie d'acheteurs

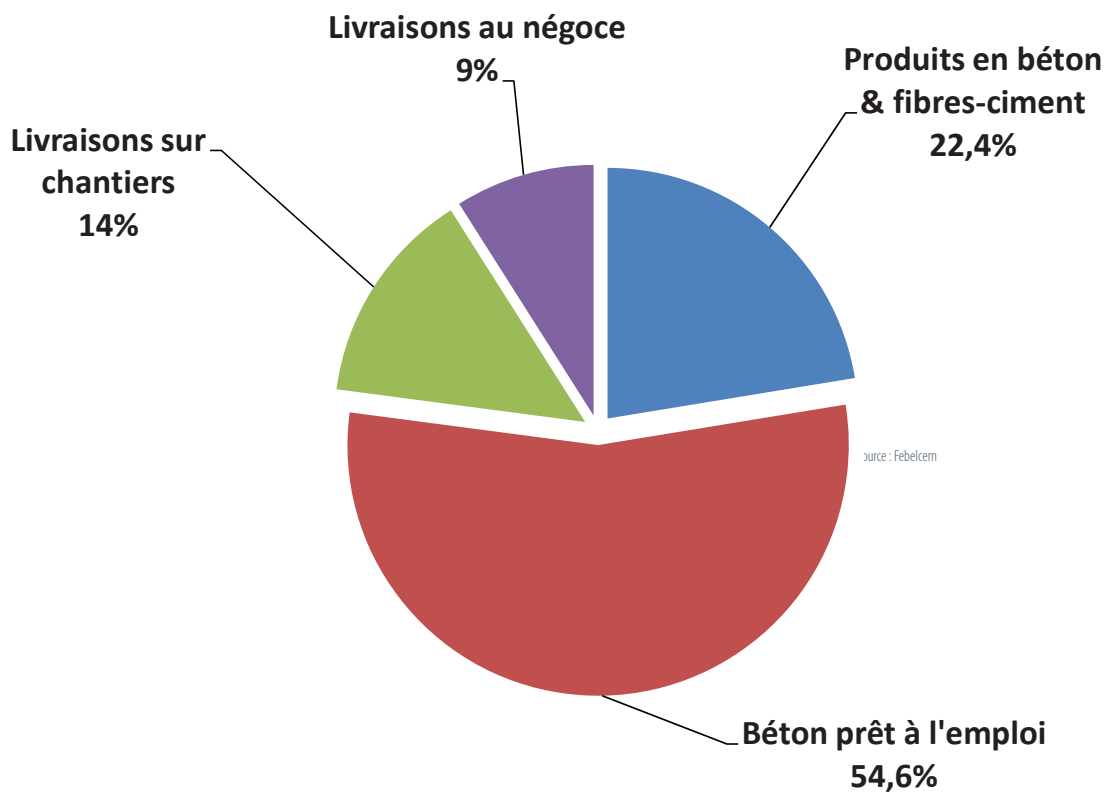
Le secteur du béton prêt à l'emploi reste sans nul doute le premier consommateur de ciment des membres de FEBELCEM. En chiffres absolus, il absorbe 54,6% des livraisons intérieures pour 55% en 2012. Concrètement, ce secteur diminue son tonnage de -2,1% par rapport à l'an dernier pour atteindre 2.498.000 tonnes.

Le secteur des produits en béton manufacturé et des fibres-ciment régresse, lui, de 9,1% par rapport au volume atteint en 2012. Avec 1.024.000 tonnes livrées en 2013, la part relative de ce secteur s'élève à 22,4% des livraisons des membres, c'était 24,1% en 2012.

Les livraisons sur chantier se sont élevées à 636.000 tonnes, un niveau supérieur de 10,4% par rapport à 2012. La part relative de ces livraisons dans les livraisons intérieures se situe aujourd'hui à 14% pour 12,3% en 2012.

Enfin, le négoce se maintient, lui, à 9% en 2013, tout en connaissant aussi une diminution des quantités livrées de 2,8%, totalisant 412.000 tonnes en 2013. ●

Livraisons des membres par catégorie d'acheteurs



Section rédigée par Federgon, la fédération des partenaires de l'emploi

Les ressources humaines

Fédération des partenaires de l'emploi, Federgon, qui fête ses 50 ans en 2014, regroupe les cabinets de Recrutement, Search & Solution, les cabinets d'Outplacement, les entreprises de travail intérimaire, les bureaux de Project sourcing, les entreprises de formation, les sociétés d'intérim management et les entreprises titres-services. En tant que fédération des partenaires de l'emploi, Federgon est la fédération de tous les secteurs dont l'objectif est l'utilisation optimale du Capital Humain.

Federgon partage ci-dessous ces statistiques régionales pour les activités d'intérim, d'outplacement, de recrutement et sélection ainsi que pour les services aux particuliers (titres-services). Des différences parfois marquées existent par rapport aux chiffres nationaux.

Les médias ont évoqué une sortie de crise tout au long de l'année 2013. Une chose est certaine, les données relatives au marché du travail wallon, identifiée sur base des activités des affiliés de Federgon ne permet pas de montrer autant d'enthousiasme. 2013 est bien une année de progrès sur le marché du travail mais dans des proportions très timides et avec de forts contrastes entre les divers types de prestations sur le marché.

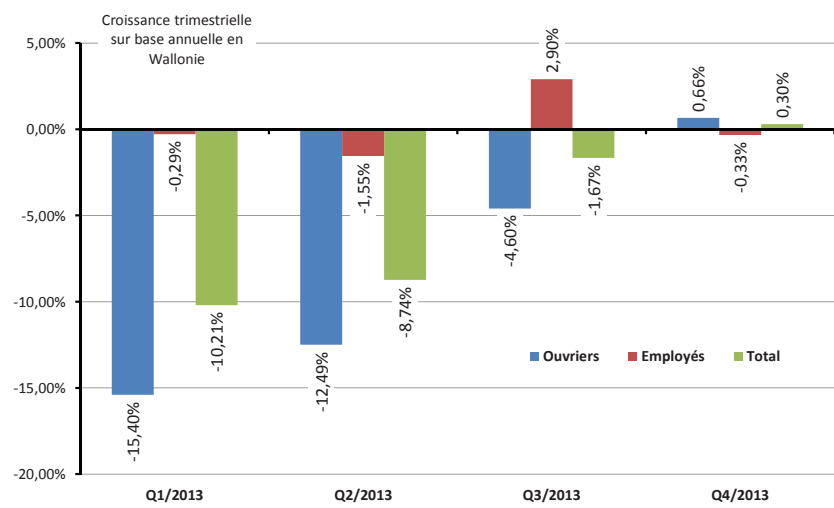
Les volumes d'activités conséquents enregistrés pour le secteur privé du placement montrent, pourtant, son rôle essentiel dans le marché de l'emploi wallon et son apport à un meilleur fonctionnement de ce dernier.

DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU SECTEUR

1. Une lente amélioration du travail intérimaire en Région wallonne en 2013

En ce qui concerne le travail intérimaire, la tendance négative de fin 2011 et 2012 a été doucement enrayée. Si les deux premiers trimestres ont encore connu une croissance négative, le troisième trimestre de 2013, a pour la première fois, vu une croissance positive dans le segment employé et au 4^e trimestre par une croissance non plus des ouvriers mais des employés. Au final, on retiendra une croissance légèrement positive dans les segments ouvriers et employés mais de hauteur très faible.

Au cours de l'année 2013, l'activité du secteur du travail intérimaire en Région wallonne a globalement diminué de -4,9% (-9,0% en 2012).



Cette décélération est beaucoup plus forte que celle relevée au plan national (-2,4%).

En 2013, la Région wallonne a enregistré un peu plus de 37 millions d'heures prestées (39 millions en 2012), soit une perte de près de 2 millions d'heures sur un an. Ce volume représente environ 22,9% du total de l'activité du secteur dans le pays.

Une contribution inégale des segments ouvrier et employé a été constatée en 2013.

En Wallonie le nombre d'heures prestées par les ouvriers a diminué de -7,86% contre -10,62% pour l'année antérieure.

Du côté des employés, le nombre d'heures prestées a diminué de -0,40% (contre -6,06% en 2012).

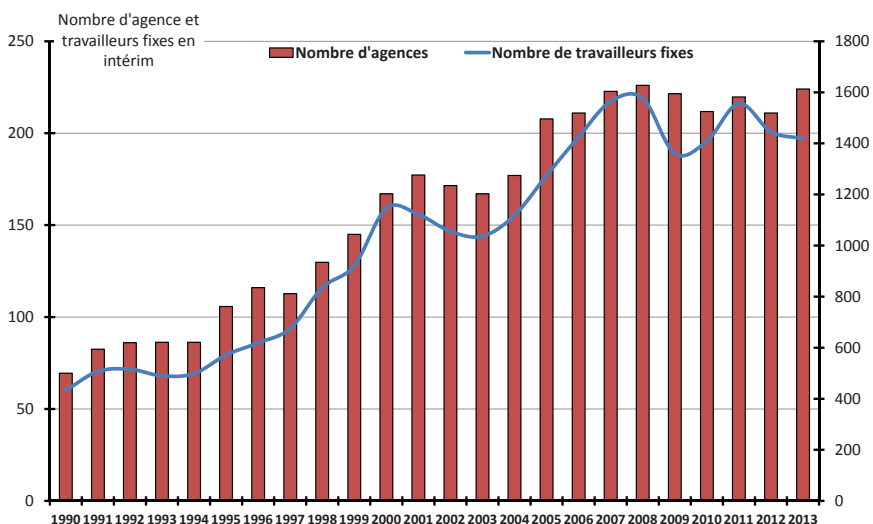
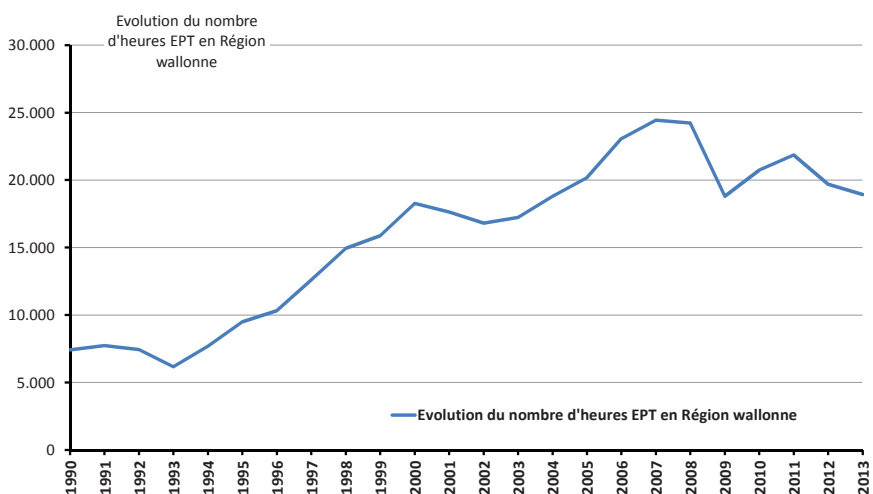
Le segment des ouvriers représentait en 2013, 61,74% du total (contre 63,75% en 2012).

La part du segment employé s'est proportionnellement renforcée passant de 36,25% en 2012 à 38,26% en 2013.

Le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur du travail intérimaire en Wallonie s'élève en 2013 à 885,45 millions d'euros (926,62 millions d'euros en 2012).

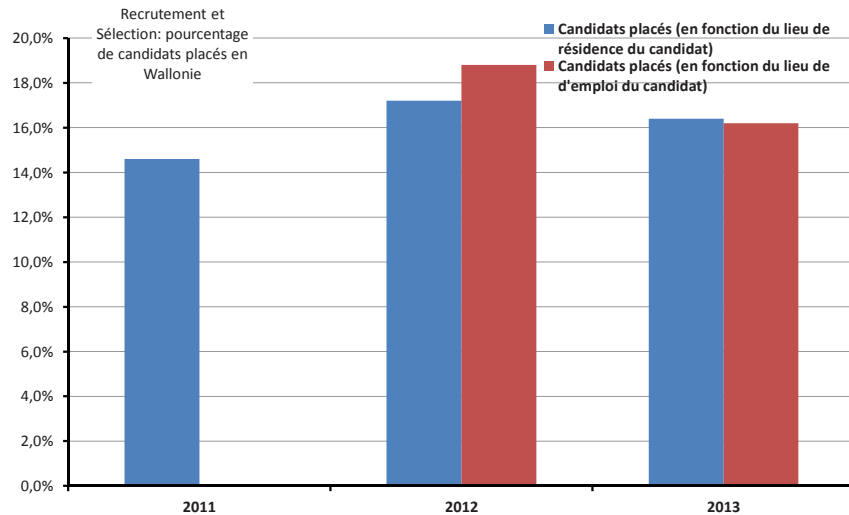
La diminution du nombre d'heures prestées s'est accompagnée d'une réduction du nombre d'intérimaires traduits en équivalents temps plein (18.926 en 2013 contre 19.683 en 2012).

Toutefois, le nombre d'agences a légèrement cru passant de 211 agences généralistes ou spécialisées en 2012 à 224 agences en 2013, réparties sur le territoire wallon mais avec un personnel en légère diminution passant de 1.446 collaborateurs fixes en 2012 à 1.419 travailleurs fixes. Cette évolution contrastée est le reflet de réductions d'effectifs importantes dans diverses entreprises importantes du marché contrastant avec l'ouverture de diverses agences par de nouveaux entrants ou des acteurs de plus petite taille.



Le placement fixe ou la contraction du marché des entreprises de Recruitment, Search & Selection

La part du marché wallon dans le total du placement au niveau belge s'est légèrement réduit. Le nombre de candidats placés (en fonction du lieu d'emploi du candidat) représente 16,4% du total belge en 2013 contre 17,2% en 2012. Si l'on examine ces chiffres sur base du lieu de résidence du candidat, les chiffres sont assez semblables, soit 16,2% en 2013 contre 18,8% en 2012.

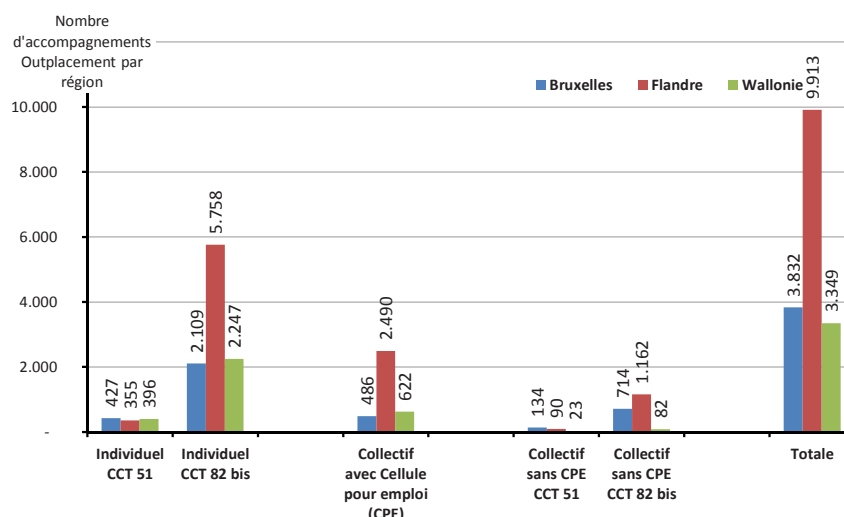


L'outplacement en 2013 en Wallonie : Impact de la crise et tension dans les budgets publics

Le marché de l'outplacement en Région wallonne est fortement impacté par la reconnaissance légale du dispositif des cellules et plates-formes de reconversion collectives mises en œuvre par le Forem et les organisations syndicales, assimilées à l'outplacement. La gratuité de ce dispositif pour les entreprises sises en Wallonie est une inégalité frappante pour les entreprises sises dans les autres Régions et influence directement le nombre d'outplacement, en particulier collectifs, réalisés en Région wallonne.

En 2013, toutes formes d'outplacement confondues, la Région wallonne aura pesé pour 8,04% du total des missions prestées au plan national. La Wallonie pèse par contre 12,5% du total des accompagnements collectifs⁽¹⁾ (9% en 2012) réalisés en Belgique en 2013. Cet accroissement significatif atteste du poids de l'outplacement dans les grands licenciements qu'a connu la Wallonie.

Le nombre d'accompagnements réalisés en 2013 a augmenté de 53,4%.



(1) Collectif avec et sans CPE (cellule pour l'emploi obligatoire).

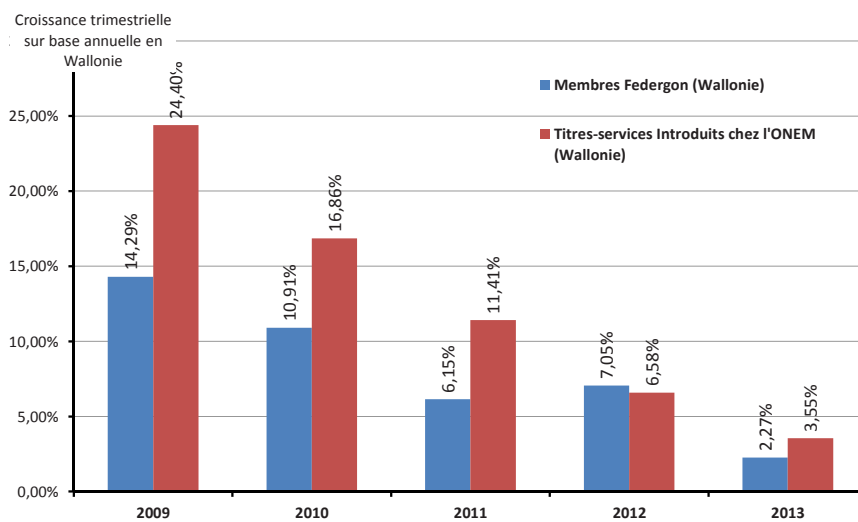
On peut conclure de ces chiffres que la croissance déjà amorcée en 2012 tient pour partie à l'impossibilité financière et opérationnelle du Service Public de l'Emploi évoqué ci-avant à remplir son office lors d'importants licenciements collectifs, faute de budget.

Le recours au secteur privé s'avère alors pour ces entreprises l'unique solution pour remplir leurs obligations légales. Il s'agit d'une inégalité de traitement flagrante entre entreprises qui licencient puisque, selon l'importance du licenciement, l'entreprise devra ou non financer elle-même le reclassement de ses travailleurs. Federgon plaide pour qu'une solution structurelle de collaboration entre outplacement privé et cellules de reconversion puisse être trouvée afin de garantir la soutenabilité financière du dispositif public et donne droit à l'accompagnement privé financé par les entreprises pour chaque entreprise.

L'évolution positive de l'activité «titres-services» en Région wallonne en 2013

Le dispositif des titres-services semble marquer le pas en Wallonie.

Ce système, jugé comme une «best practice» au plan européen à telle enseigne que plusieurs Etats copient aujourd'hui le système belge, connaît pourtant des difficultés. Les membres de Federgon Services aux Particuliers (Federgon SAP) ont occupé 9870 travailleurs en Région wallonne au 31/12/2013, soit -0,1% de moins que l'année antérieure.



Le volume de l'activité titres-services réalisée par les membres de Federgon SAP en Région wallonne s'est élevé à 8,89 millions d'heures prestées auprès de 59.794 particuliers (contre 8,91 millions d'heures et 59.723 personnes en 2012). La croissance devient ainsi négative.

L'activité en Région wallonne par rapport à l'activité au plan national a représenté 21,2% du total en 2013.

En conclusion, l'année 2013 reste une année faible même si des signes de reprises apparaissent.

Afin de développer un meilleur fonctionnement du marché du travail dans le futur, Federgon plaide pour :

- La généralisation de l'outplacement et le règlement de la situation inégalitaire de l'outplacement en Wallonie
- La garantie d'une continuité du système des titres-service à l'aube de la régionalisation
- L'ouverture du secteur public aux prestations privées en matière RH (recrutement & sélection, intérim, intérim-management, etc...)
- La modernisation du droit du travail au plan fédéral et sa large application dans les entités fédérées, entre autre en ce qui concerne la mise à disposition de personnel au sens large. ●

Section rédigée par FEDUSTRIA, la Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile en 2013

Née de la fusion, de Febeltex et de Febelbois, Fedustria représente les entreprises de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres nationaux (Belgique)

	TOTAL	TEXTILE	BOIS ET AMEUBLEMENT
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	10,3	5,5	4,8
Investissements (en millions d'euros)	288,7	125	163,7
Valeur ajoutée (en millions d'euros)	2,2	1,0	1,2
Entreprises (nombre d'établissements)	2.031	700	1.331
Emplois directs (nombre de travailleurs)	40.321	20.700	19.621
Balance commerciale (en milliards d'euros)	+1,4	+2,5	-1,1
Exportation (en% du chiffre d'affaires)	69%	74%	64%

Chiffres régionaux (Wallonie, estimation 2013)

	TOTAL	TEXTILE	BOIS ET AMEUBLEMENT
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1.183,916	302,401	881,515
Investissements (en millions d'euros)	42,70	10,00	32,70
Entreprises (nombre d'établissements)	504	110	394
Emplois directs (nombre de travailleurs)	5.584	2.221	3.363 (*)
Valeur ajoutée (en millions d'euros)	370		

(*) En y incluant les activités, tant en amont qu'en aval (Sylviculture, exploitants forestiers, scieries, négociants, menuisiers...), la filière bois wallonne totalise plus de 17.100 emplois.

GROUPES DE PRODUITS

L'industrie du textile, du bois et de l'ameublement se décline en dix groupes de produits (classés par ordre d'importance du CA) :

■ Ameublement

- Chaises et sièges, meubles bureau et magasins, salle à manger, salle de séjour, chambre, jardin et terrasse, matelas et sommiers.

■ Textiles d'intérieur

- Tapis, tissus d'ameublement, tissus de décoration (tentures, revêtements...), linge de maison, couil à matelas, couvertures/couvre-lits, passementerie.

■ **Textiles techniques**

- Agrotech (agriculture, horticulture, pêche (toiles de paillage, de protection) ;
- Buildtech (bâtiment et construction : matériaux d'isolation et de protection) ;
- Geotech (géotextiles) (toiles pour travaux routiers, étanchéité et filtration) ;
- Indutech (applications industrielles) ;
- Medtech (applications médicales et santé) ;
- Mobilitech (automobile/aéronautique : ceintures, airbags, revêtements) ;
- Packtech (transport et emballage : bâches, sacs, filets, cordages) ;
- Protech (protection et sécurité : chaleur, usure, humidité, NBC) ;
- Sportech (applications sportives : gazon artificiel, toiles, sangles et équipements).

■ **Panneaux**

- Panneaux bruts (fibres et particules, contre-plaqué,...) et revêtus (mélaminé,...).

■ **Éléments de construction**

- Portes et fenêtres, parquets, charpentes, habitations structure bois.

■ **Textile d'habillement**

- Tissus et étoffes (denim, vêtements de sport,...), doublure, bonneterie.

■ **Packaging**

- Caisses, palettes, plateaux de chargement, tambours pour câbles, fûts et tonneaux.

■ **Ennoblement**

- Teinturerie, impression, enduction, lavage.

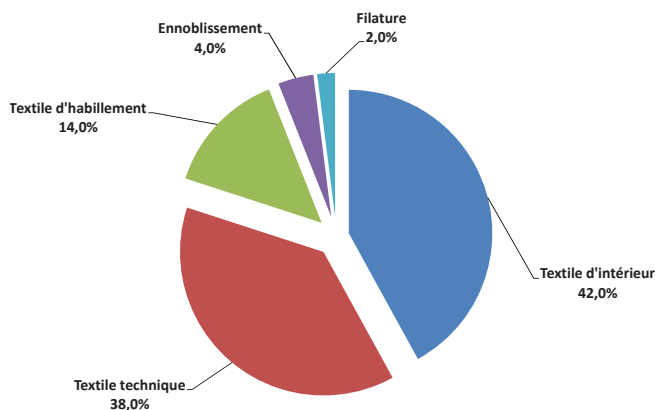
■ **Autres ouvrages**

- Aménagements outdoor, stands et structures boissellerie, cadres et moulures, brosses et pinceaux,...

■ **Filatures**

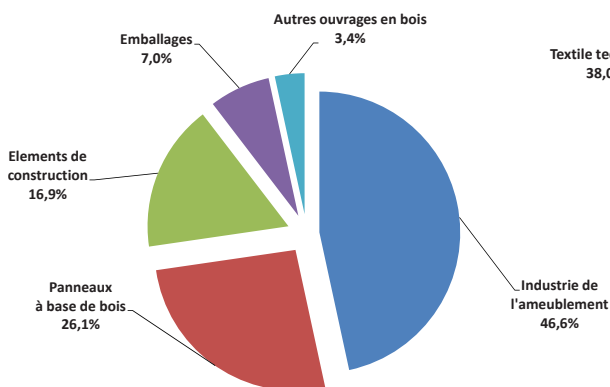
- Fils (laine, coton, lin), fibres et filaments (polyester, nylon, polyamide)

Importance relative des groupes de produits de l'industrie textile
(Chiffre d'affaires total 2013 = 5,5 milliards d'euros)



Source : Quotes parts estimées par Fedustria sur la base de la valeur ajoutée

Importance relative des groupes de produits de l'industrie du bois et de l'ameublement
(Chiffre d'affaires total 2013 = 4,8 milliards d'euros)



CONJONCTURE GÉNÉRALE 2013

L'année écoulée, l'industrie textile a malheureusement à nouveau dû faire face à une baisse de l'activité. D'après les estimations, le chiffre d'affaires a reculé de 6,5% en 2013 par rapport à 2012. Vu que les prix de vente ont augmenté de 1,4%, la baisse de la production en volume peut être estimée à -7,8%. Il s'agit cependant d'une estimation sur la base des neuf premiers mois, donc sans le quatrième trimestre 2013 quelque peu meilleur. En 2012, le chiffre d'affaires textile avait déjà baissé de 5,6%. Depuis 2007, l'industrie textile n'a enregistré d'augmentation de l'activité qu'en 2010 et 2011.

Il ressort cependant des enquêtes de conjoncture de la Banque nationale que la confiance des entrepreneurs textiles s'est fortement améliorée depuis la mi-2013. Ce revirement positif de la confiance des entrepreneurs n'est jusqu'à présent pas vraiment perceptible dans l'activité économique réelle, mais devrait logiquement se traduire par une augmentation de l'activité courant 2014.

D'après les estimations, l'industrie du bois et de l'ameublement a connu une baisse du chiffre d'affaires de 4,4% en 2013, après une quasi stabilisation en 2012.

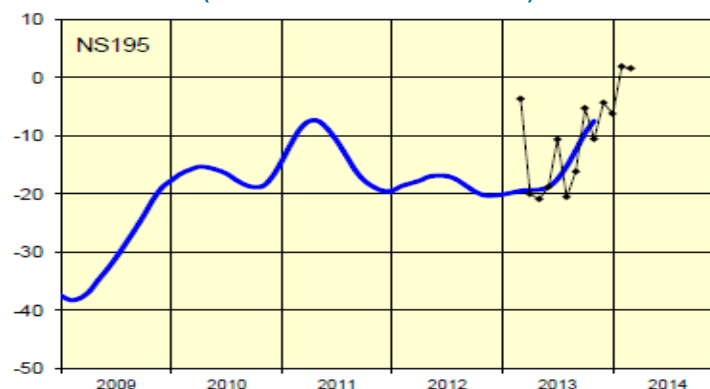
Dans l'industrie de l'ameublement, le chiffre d'affaires a baissé de 4,3% en valeur. Etant donné que les prix de vente dans l'industrie de l'ameublement ont augmenté de 2,2%, le recul de l'activité économique en volume s'élevait à 6,4%. Dans l'industrie du bois, le chiffre d'affaires a perdu 4,6%. Les prix de vente dans l'industrie du bois ont augmenté de 1,3%, de ce fait, la baisse de l'activité économique en volume s'élevait à 5,8%.

Evolution CA par groupe de produits (industrie textile) (en millions d'euros)

	2012	2013*	13/12
Fils	843,0	789,9	-6,3 %
Tissus	602,6	535,7	-11,1 %
Ennoblement textile	143,1	142,1	-0,7 %
Tapis	1.680,0	1.584,2	-5,7 %
Fibres synthétiques et artificielles et fils de filament	845,6	733,1	-13,3 %
Bonneterie	240,0	242,6	+1,1 %
Textiles techniques et autres	1.511,5	1.460,1	-3,4 %
Total industrie textile	5.865,8	5.487,7	-6,5 %

Source : SPF Economie sur la base des déclarations TVA
Données selon nouveaux codes industrie textile (13+14.14+14.31+14.39+20.60)

Courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie du textile (à l'exclusion de la confection)



Série dessaisonnalisée et lissée / Série dessaisonnalisée et brute

Source : BNB

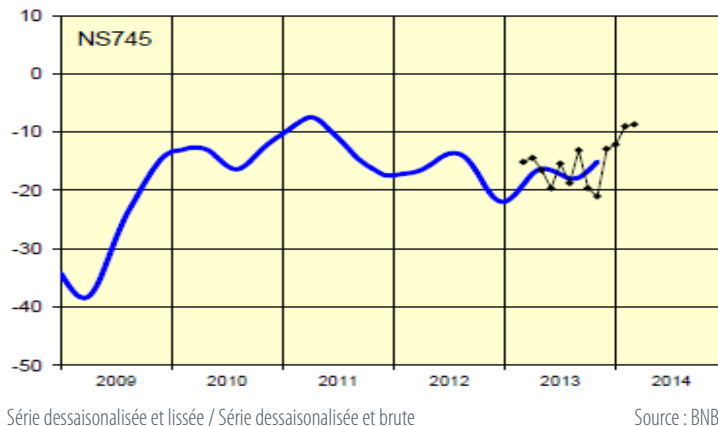
Evolution du chiffre d'affaires par groupe de produits (industrie bois & ameublement) (en millions d'euros)

	2012	2013*	13/12
Chaises, sièges et meubles (de salle à manger, salle de séjour, chambre à coucher, jardin et terrasse)	1.111,7	1.081,7	-2,7%
Meubles de bureau et de magasin	483,3	457,2	-5,4%
Meubles de cuisine	397,0	371,2	-6,5%
Matelas et sommiers	338,0	319,8	-5,4%
Sous-total industrie de l'ameublement	2.330,0	2.229,9	-4,3%
Panneaux à base de bois	1.297,6	1.250,9	-3,6%
Éléments de construction	867,8	807,1	-7,0%
Emballages	350,5	335,4	-4,3%
Autres ouvrages en bois	165,5	165,0	-0,3%
Sous-total industrie du bois	2.681,4	2.558,4	-4,6%
Total industrie du bois et de l'ameublement	5.011,4	4.788,3	-4,4%

Source : SPF Economie sur base des statistiques TVA

En 2013, la confiance des entrepreneurs de l'industrie du bois et de l'ameublement est en moyenne restée assez faible. Au second semestre, la confiance des entrepreneurs s'est cependant améliorée et ce mouvement à la hausse s'est également poursuivi début 2014.

Courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie du bois/ameublement



PARAMÈTRES CONJONCTURELS

Les échanges internationaux

Les exportations

Les exportations représentent 69% du CA global de nos secteurs (74% pour le textile et 64% pour le bois/ameublement). Malgré de fortes disparités au niveau de nos différents marchés, les exportations contribuent favorablement à la création de richesse au niveau de la Wallonie. Leurs résultats conditionnent en grande partie les performances et la pérennité de nos industries. On observe pour le secteur textile une légère hausse des exportations, tandis que le secteur du bois et de l'ameublement a connu une nouvelle baisse.

Les exportations textiles ont enregistré une légère hausse

Environ 75% du chiffre d'affaires textile belge provient de l'exportation. Durant les neuf premiers mois de 2013, les exportations textiles ont augmenté de 1,8% en valeur. L'évolution des exportations est toutefois grandement dépendante du segment d'application. Les exportations de textiles techniques, représentant 28% environ du total des exportations textiles, sont restées avec +0,4% quasiment au niveau de 2012. Le textile d'intérieur, comptant pour près d'un cinquième de nos exportations textiles, a en revanche connu une baisse des livraisons à l'étranger de 6,1%. Les exportations de textile d'habillement ont obtenu des résultats relativement bons. Ainsi, les exportations de tissus d'habillement ont enregistré une hausse de 1,7%. Les exportations de tissus tricotés ont augmenté de pas moins de 9,7% et celles de vêtements tricotés ont augmenté de 7%. De même, l'importation de ces produits a cependant fortement augmenté (tissus tricotés +6,9% et vêtements tricotés +5,3%). Étant donné la production limitée de bonneterie restant encore en Belgique, notre pays joue plutôt un rôle de pays de transit pour la bonneterie. Mais pas moins de 45% des importations textiles sont composées de tissus tricotés et de vêtements tricotés, contre 34% de nos exportations textiles.

L'année dernière, les taux de change de nombreux pays émergents de pratiquement toutes les régions du monde ont baissé de 15% à 20% par rapport à l'euro. De ce fait, nos producteurs textiles avaient un désavantage concurrentiel supplémentaire par rapport à des pays tels l'Inde, le Brésil, la Russie et la Turquie.

Ce qui ne s'est pas uniquement fait ressentir dans les exportations vers ces pays, où nos produits sont devenus un cinquième plus chers. Ces pays émergents nous concurrencent encore davantage, tant sur le marché interne UE que sur nos principaux marchés à l'exportation hors UE. Il ne faut dès lors pas s'étonner que nos exportations textiles n'aient enregistré qu'une hausse limitée de 1,8%, alors que les importations textiles ont augmenté de 3,2%. La balance commerciale textile a cependant encore pu noter un excédent de 1,8 milliard d'euros durant les neuf premiers mois de 2013.

Sur le marché UE, représentant 84% environ de l'ensemble des exportations textiles belges, les livraisons sont pratiquement restées statu quo (+0,8%) durant les neuf premiers mois de 2013 par rapport à la même période de 2012.

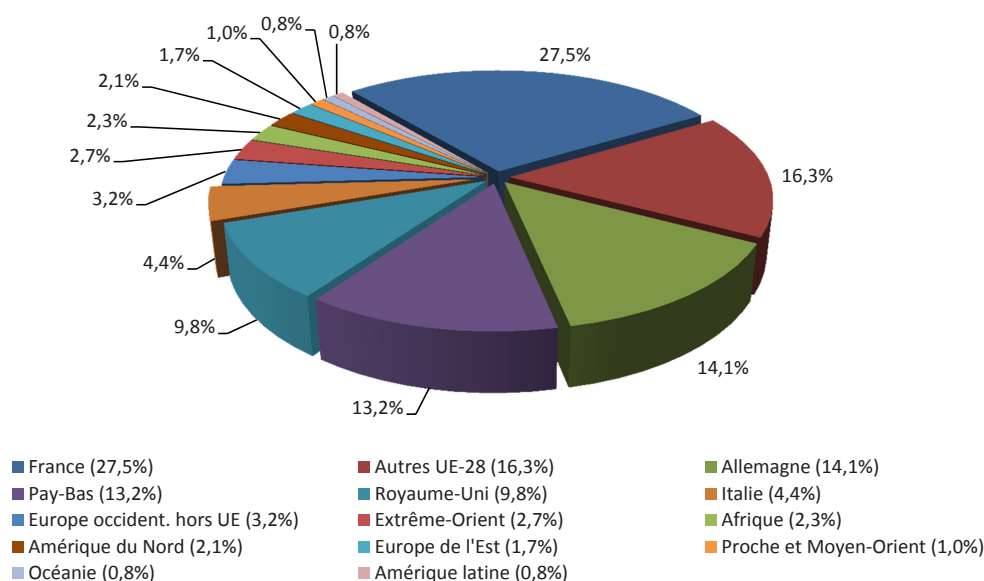
Les exportations de l'industrie du bois et de l'ameublement ont connu une nouvelle baisse

Durant les neuf premiers mois de 2013, la Belgique a exporté pour 2,2 milliards d'euros de produits en bois et de meubles (y compris le commerce de transit), il s'agit d'une baisse de 3,3% par rapport à la même période de 2012. Les exportations vers l'UE, de loin encore toujours la principale zone d'exportation avec une part de 90% environ, ont baissé de 4,6%. La France reste, avec une part de 39% des exportations totales, le principal marché à l'exportation.

Nos exportations de produits en bois et de meubles y ont cependant reculé de 2,9%. La situation sur le marché néerlandais, notre deuxième principal marché à l'exportation avec une part de 22,2%, reste dramatique (-9,1%). Les exportations vers l'Allemagne, notre troisième client principal avec une part de 12,3%, ont reculé de 7,5%. En raison de la baisse de 5,9% sur le marché britannique, la part de ce quatrième principal marché à l'exportation a reculé jusqu'à 4% de l'ensemble des exportations belges de produits en bois et de meubles.

En dehors de l'UE, la Russie a perdu sa place de principal marché à l'exportation. Nos exportations y ont à nouveau connu une forte baisse de 16,3%, de ce fait, la Russie glisse à la troisième place. Les États-Unis en revanche ont acheté nettement plus de produits en bois et de meubles belges. Avec une hausse de pas moins de 31,9%, les États-Unis deviennent le principal client hors EU. La Suisse suit en deuxième position avec une augmentation des exportations de 2,2%.

Destination des exportations textile, bois et ameublement



Les importations

De par le contexte économique maussade et incertain (confiance en berne des consommateurs et des entrepreneurs), les importations sont restées relativement stable avec une légère croissance tant dans le secteur textile que dans le secteur du bois et de l'ameublement. Soit +0,9% en 2013 (-3,3% en 2012) au niveau du textile et +0,7% (-1,0% en 2012) au niveau des produits en bois et des meubles. De manière globale, la majorité des importations textile/bois/ameublement proviennent toujours de la zone UE-27.

Les importations textiles de l'UE sont restées avec +0,9% environ au niveau de 2012. D'Europe occidentale hors UE (+12,7%), d'Europe de l'Est (+26,7%) et d'Amérique du Nord (+18,2%), une quantité nettement plus importante de textile a été importée. Les importations d'Extrême-Orient ont augmenté de 4,8%. Les importations textiles de Chine ont enregistré une hausse de 1,4%. La Chine reste, avec une part de 14% dans les importations textiles belges, le principal fournisseur textile étranger de notre pays. Nous avons acheté moins de textile des autres continents : Amérique latine (-11,2%), Afrique (-6,0%), Moyen-Orient (-8,7%) et Océanie (-28,4%).

Les importations de produits en bois et de meubles sont restées avec 0,7% quasiment statu quo durant les neuf premiers mois de 2013. La balance commerciale sectorielle reste négative (-800 millions d'euros). Le ratio exportation/importation s'est élevé à 73,8%. Les importations d'en dehors de l'UE (part à l'importation de 70,0%) ont augmenté de 2,7%. Les importations en provenance d'Europe de l'Est hors UE (part de 0,8%) ont augmenté de 8,5%. Les importations en provenance des autres régions du monde ont cependant baissé de 4,2%. Étonnamment, les importations de produits en bois et de meubles en provenance de Chine ont également baissé de 1,9%. De ce fait, la part à l'importation de la Chine (19,5%) a enregistré une légère baisse. La Chine reste toutefois le principal fournisseur étranger de produits en bois et de meubles sur le marché belge. L'Allemagne occupe la deuxième place avec une part de 16,5% (-3,3% par rapport à neuf mois 2012).

Les investissements (expansion économique)

En 2013, les investissements textiles sont restés, avec près de 125 millions d'euros, environ au (faible) niveau de 2012. Cette année-là, les investissements textiles avaient cependant baissé de 20% environ par rapport à 2011. Le degré moyen d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie textile a par ailleurs poursuivi sa baisse en 2013 pour ne plus atteindre que 66,0% contre 68,2% en 2012. En 2007, un degré d'utilisation de 77,9% avait encore été enregistré. D'après les estimations, l'industrie du bois et de l'ameublement a investi 163,7 millions d'euros en 2013, c.-à-d. 15,4% de moins qu'en 2012. De ce fait, les investissements ont baissé, ils avaient encore atteint un montant record en 2011, pour la deuxième année consécutive.

Le degré d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie du bois et de l'ameublement était avec 73,4% en 2013 légèrement supérieur au niveau historiquement faible de 72,3% en 2012. En 2007, la dernière année avant la crise, un degré d'occupation de 82,8% avait encore été atteint.

Des obstacles identifiés

Malgré l'influence négative indéniable du contexte économique international, nous regrettons que la combinaison de différents obstacles (manque de liquidité des entreprises, frilosité et méfiance des organismes financiers peu enclins à octroyer des outils de financement favorables, mesures publiques de soutien inadéquates...) continue toujours à limiter tant la volonté que les possibilités d'investissements des entreprises. Nos secteurs d'activités sont en permanence confrontés à de nouveaux enjeux et défis. Leur avenir suppose notamment le développement de nouvelles filières, applications ou niches, ainsi que des efforts sans cesse renouvelés en matière de R&D ou de formation. Les différents niveaux de pouvoir (local, régional ou fédéral) peuvent contribuer à créer un environnement favorable à l'activité industrielle.

Dans le contexte des élections de mai 2014, Fedustria Wallonie a ainsi organisé diverses rencontres entre mandataires politiques et entreprises membres de Fedustria. Elles nous ont permis de sensibiliser de nombreux mandataires (candidats, échevins, bourgmestres, présidents d'intercommunales, députés, ministres...) issus des 4 principaux partis et de les confronter, in situ, aux préoccupations quotidiennes des industriels de nos filières. Parmi les principaux sujets abordés, citons, outre l'incontournable problème de compétitivité salariale, la question de l'uniformisation des statuts employé/ouvrier, l'enseignement, le chômage et l'alternance pour les jeunes, l'innovation technique et esthétique, les taxes locales, les marchés publics et leur cahier des charges, le coût de l'énergie, la disponibilité des ressources ou bien encore, les renouvellements des permis d'exploitation.

Nous avons entendu avec intérêt les engagements des candidats pour améliorer, au travers de leurs compétences respectives, la situation des entreprises industrielles. Tous se sont dits convaincus de l'importance de l'industrie pour la création de valeur ajoutée dans leur région. Soit, autant d'éléments encourageant en ces temps de crise...

Parallèlement, Fedustria Wallonie continue à soutenir ses membres par ses conseils et son soutien, dans diverses démarches en matière d'expansion économique, de formation, de recherche, d'environnement, d'énergie... Parmi les problématiques ou demandes les plus fréquentes, mentionnons:

- Les aides et subsides (investissements) ;
- La contrainte du critère «emploi»;
- L'introduction de dossiers «projets innovants» ;
- Les incitants financiers AWEX;
- Les mesures en matière d'innovation et de R&D ;
- La réglementation des marchés publics.
- Les accords de branche
- La législation environnementale (normes, permis,..)

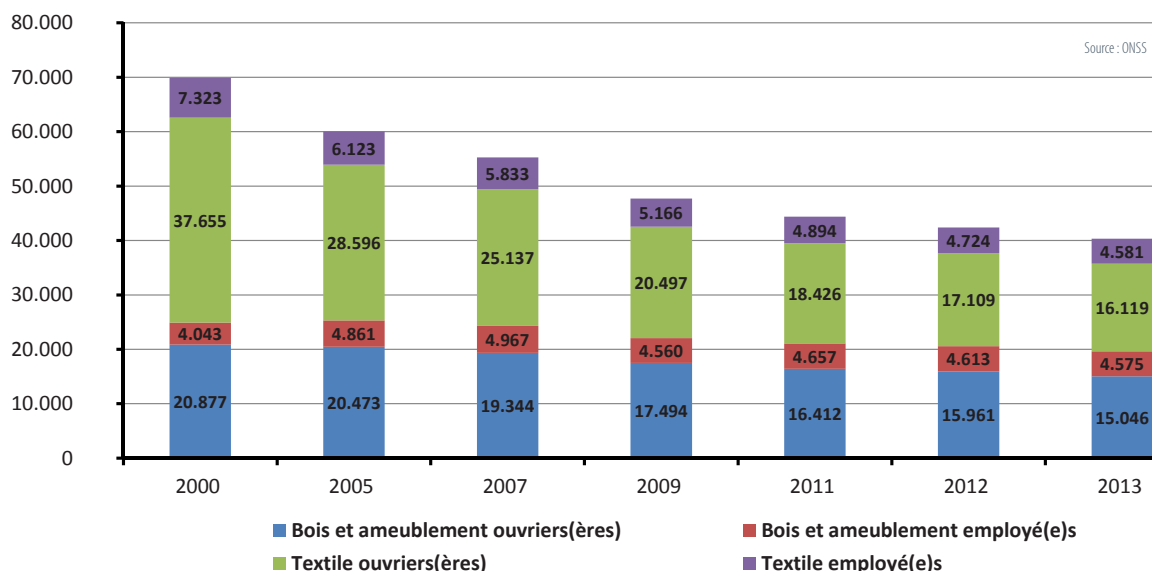
L'emploi et la formation

L'emploi dans l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement a continué à s'éroder en 2013.

L'industrie textile belge avait connu, entre mi-2008 et mi-2009, une chute drastique de ses effectifs (-5 800 emplois, soit -19,3%). Cette érosion s'est poursuivie, fort heureusement à un rythme moindre, en 2010 et 2011 et 2012. Entre mi-2012 et mi-2013, 1.133 postes de travail ont été perdus dans l'industrie textile belge soit une baisse de 5,2%, pour atteindre 20.700 emplois.

L'industrie du bois et de l'ameublement occupait, en 2013, 19.621 personnes. Par rapport à 2012, l'emploi a diminué de 953 personnes soit 4,6%.

Emploi dans l'industrie textile du bois et de l'ameublement



PERSPECTIVES 2014

De meilleures perspectives

Au deuxième trimestre de 2013, l'économie de la zone euro est sortie de la récession. Depuis lors, une croissance légèrement positive s'est maintenue. En 2014, le PIB de la zone euro augmenterait de 1% sous l'impulsion d'une croissance progressive de l'économie mondiale. Cette reprise se produirait dans quasiment tous les pays de la zone euro, mais les performances de croissance restent fortement divergentes étant donné qu'un certain nombre d'États membres font toujours face à une dette importante tant des pouvoirs publics que du secteur privé, de même qu'à une pénurie de crédit et un chômage élevé. La politique budgétaire des pouvoirs publics nationaux pèsera moins sur l'activité économique en 2014 que les années précédentes. Le Bureau fédéral du plan table, pour la Belgique, sur une croissance du PIB de 1,4% en 2014 grâce à la reprise de la hausse des exportations et au redressement de la demande intérieure.

La conjoncture plus favorable offre de bonnes perspectives pour l'industrie du bois et de l'ameublement en 2014

La croissance annuelle du PIB belge est restée limitée à 0,2% en 2013. En raison de la reprise de la croissance des exportations et du redressement de la demande intérieure, la croissance du PIB devrait s'élever à 1,4% en 2014. Grâce au redressement de la confiance des consommateurs, la consommation privée devrait, en 2014, évoluer de manière plus conforme à la hausse des revenus disponibles, de ce fait, le taux d'épargne ne devrait plus augmenter. La consommation des ménages devrait par conséquent augmenter de 1,3% en 2014. De même, un redressement prudent des investissements dans la construction par les ménages est en vue. En 2014, les investissements des ménages devraient augmenter de 0,8%, après une baisse de 3,9% en 2013.

Meilleures perspectives également en 2014 pour le textile grâce à la reprise des exportations

Les deux années précédentes, la croissance des exportations belges était restée limitée à 1,8% et 1,9% en conséquence de la croissance économique négative dans la zone euro, du ralentissement de l'économie mondiale et du cours défavorable de l'euro. L'accélération de la croissance des marchés à l'exportation en 2014 permettrait une remontée de la croissance des exportations belges jusqu'à 3%. Pour les secteurs tournés vers l'exportation, tels l'industrie textile, de meilleures prévisions de demandes à l'étranger ne constituent cependant pas une garantie suffisante en soi pour une croissance des exportations étant donné notre handicap salarial.

Même si 2013 est resté difficile des tendances plus ou moins positives émergent pour 2014. L'activité dans la zone euro devrait continuer à se redresser lentement suite à la croissance de l'économie mondiale et au rétablissement espéré de la confiance des consommateurs et des investisseurs.

"Les entreprises devront tout mettre en œuvre pour créer chaque jour de la valeur ajoutée pour leurs clients et pour la société, en suivant une stratégie d'entreprise optimale, tournée vers l'innovation, l'exportation et le service aux clients" (Jean-François Gribomont, Président 2013/16 Fedustria). ●

Section rédigée par la FEGE, Fédération des Entreprises de Gestion de l'Environnement

Secteur des déchets : plus de collectes sélectives mais moins de marges bénéficiaires

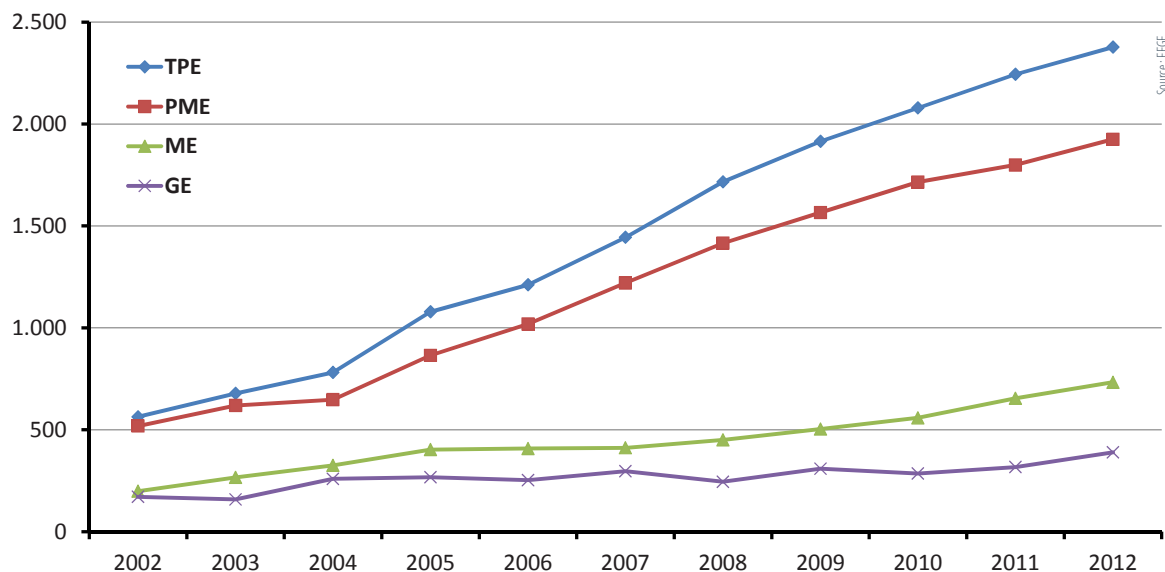
Les entreprises wallonnes n'ont pas attendu le nouveau plan wallon des déchets pour développer encore les collectes sélectives. La collecte du papier/carton et du bois sont en expansion. Malgré cette hausse, le chiffre d'affaires du secteur est en légère baisse (-2,8%) mais c'est surtout le résultat net après impôt qui est chuté (-33%).

Un contexte législatif qui se fait attendre

La législature 2004-2009 avait permis en Wallonie de mettre en œuvre une importante réforme financière liée aux déchets. Tant les recettes (nouveau Décret fiscal) que les dépenses (réformes des subsides ou mise en œuvre du cout-vérité) avaient été adoptées. L'équilibre fut toutefois de courte durée, l'Office wallon des déchets est en plein déséquilibre financier. Les recettes espérées n'ont atteint que 30% de l'objectif fixé. Une importante réforme était donc attendue mais n'a pas eu lieu. Le Gouvernement s'est contenté d'une approche annuelle de nouvelles recettes, aucunement durable ou visionnaire. Aucune réforme profonde n'a été mise en œuvre sur les dépenses.

En parallèle, le Plan Wallon des déchets était attendu. Après plusieurs années d'études, 4 ans après le précédent, la planification devait conduire la Wallonie à la pointe du recyclage. Ce deuxième dossier n'aura pas non plus passé la rampe du Gouvernement.

Evolution du nombre de conteneurs sélectifs de papier/carton en Région Wallonne



Plusieurs arrêtés devaient aussi être mis en œuvre. Si les Régions bruxelloise et flamande ont adopté chacune une réforme profonde de leur législation, la Wallonie s'est contentée de transposer fidèlement la nouvelle directive, sans nouvelle option. L'approche déchets-matériaux a été largement consacrée en Flandre et est une plus value pour le secteur mais les dispositions législatives wallonnes se sont fait attendre, en vain. D'une manière identique, les entreprises sont obligées de trier leurs déchets en Flandre et à Bruxelles mais ce n'est pas le cas en Wallonie.

Pourtant, on ne cesse de plus en plus de trier au sud du pays.

Les premiers chiffres pour 2013 pour certains opérateurs montrent encore une augmentation de l'ordre de 2% du nombre de conteneurs sélectifs pour la collecte du papier/carton.

Le marché des déchets ménagers – toujours majoritairement sous-traité

La production de déchets ménagers est de 1.875.406 tonnes en Wallonie, soit environ 10% du gisement total des déchets. Ce marché est géré par les Communes ou par délégation les intercommunales. Elles peuvent faire appel au marché par sous-traitance. Le marché est dans le sud du pays majoritairement sous-traité au secteur privé avec 64% du gisement collecté (pour 49% en Flandre).

Opérateur	2009	2010	2011	2012
Autres - Inconnu	1,3%	7,7%	2,9%	0%
Privé	62,8%	63,8%	60,8%	64,1%
Public	35,8%	28,5%	33,2%	33,3%
Economie sociale			3,0%	2,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Si la part de l'économie sociale reste minime, le secteur constate toutefois qu'elle de plus en plus est active dans de nombreux marchés. Il est important pour les opérateurs de continuer à plaider pour le respect d'une même commission paritaire si on exerce le même métier.

C'est le marché des collectes sélectives qui apporte le plus de participation du privé mais on constate une baisse de la concurrence depuis plusieurs années en raison des faibles marges. Le marché des déchets ménagers est une valeur sûre mais à rentabilité peu élevée.

Le marché des déchets industriels – des nouvelles filières à créer

L'élimination des déchets est désormais utilisée uniquement pour les déchets ultimes, cela se ressent d'ailleurs dans la baisse du chiffre d'affaires de ce sous-secteur (-7%). L'incinération (-1,8%) ou la co-incinération (+3,3%), essentiellement chez les cimentiers et chauffourniers, se stabilisent depuis plusieurs années.

Le marché asiatique, essentiellement la Chine, a une influence sur les matières comme le papier ou le plastique. De par son développement propre (augmentation de collectes sélectives) ou le renforcement d'exigences environnementales, la Chine réduit ses possibilités d'écoulement de matières. Le marché du recyclage, pourtant en plein développement, n'offre plus autant de prix de rachat qu'auparavant.

Ce fut ce même constat pour le bois voici quelques années, où les stocks tant du bois A que du bois B, avaient obligé le secteur à développer des nouvelles filières ou renforcer la qualité des produits collectés. Le marché belge est petit, soumis à vive concurrence, nous devons donc nous démarquer par des flux de matière de grande qualité et améliorer encore le tri.

Les marchés qui dépendent moins de l'exportation, comme celui du recyclage du verre (+7%) ou des déchets électriques et électroniques (+10%) sont par contre tout à fait positifs.

Une nouvelle législature pour relancer le secteur

Le prochain Gouvernement wallon devra s'atteler à clairement positionner le secteur des déchets comme producteur de nouvelles matières. Nous attendons donc un nouveau plan des déchets mais surtout la concrétisation de nouvelles options au travers de textes législatifs. Le secteur souhaite également ne plus être la vache à lait des recettes fiscales mais qu'on entreprenne au contraire une importante réforme des subsides. ●

Section rédigée par FEVIA Wallonie, l'aile régionale wallonne de la Fédération de l'industrie alimentaire

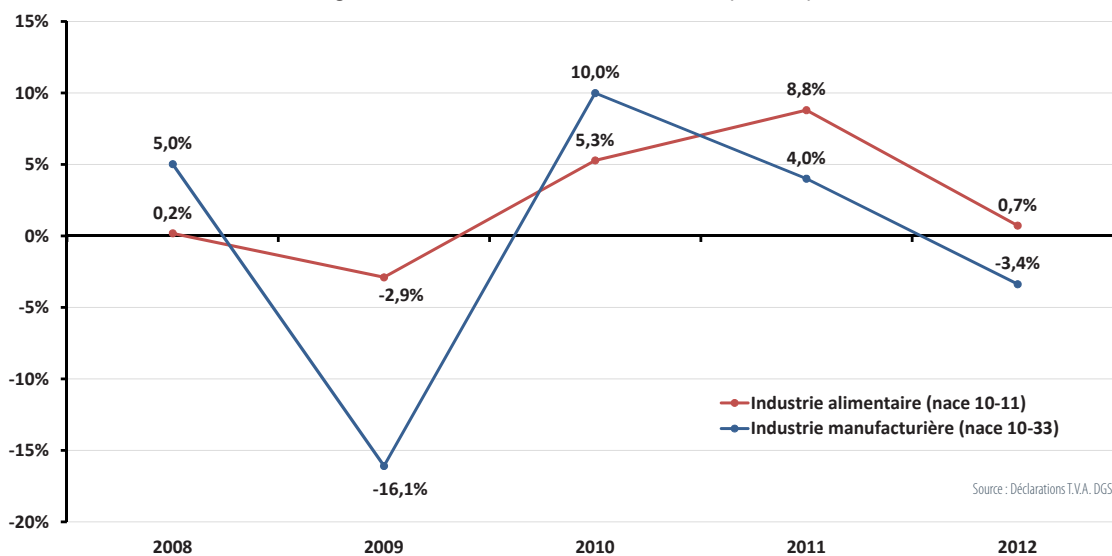
L'industrie alimentaire en 2013

En 2012, le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire wallonne a augmenté de 0.7%, une croissance timide. Les premières données de 2013 indiquent une croissance entre 1 et 2% pour 2013. Sur la période 2008-2012, seule l'année 2009 a connu une croissance négative (-2,9%). La croissance future de l'industrie alimentaire wallonne dépendra du succès de ses exportations

Le chiffre d'affaires en 2012 n'a jamais été aussi élevé

Le chiffre d'affaires s'élevait à 6,1 milliards d'euros en 2012⁽¹⁾. Cela représente une augmentation timide de 0.7% par rapport à 2011. Cette croissance est cependant nettement plus forte que les autres secteurs industriels en Wallonie (-3,4%). La vitesse de croissance a toutefois baissé considérablement : de 8.8% en 2011 à 0.7% en 2012. Les premières données de 2013 indiquent une croissance entre 1 et 2% pour 2013. Sur la période 2008-2012, la croissance du chiffre d'affaires du secteur s'élève à 12% dans l'industrie alimentaire contre une chute de 7,2% dans

Figure 1 - Croissance annuelle du chiffre d'affaires (Wallonie)



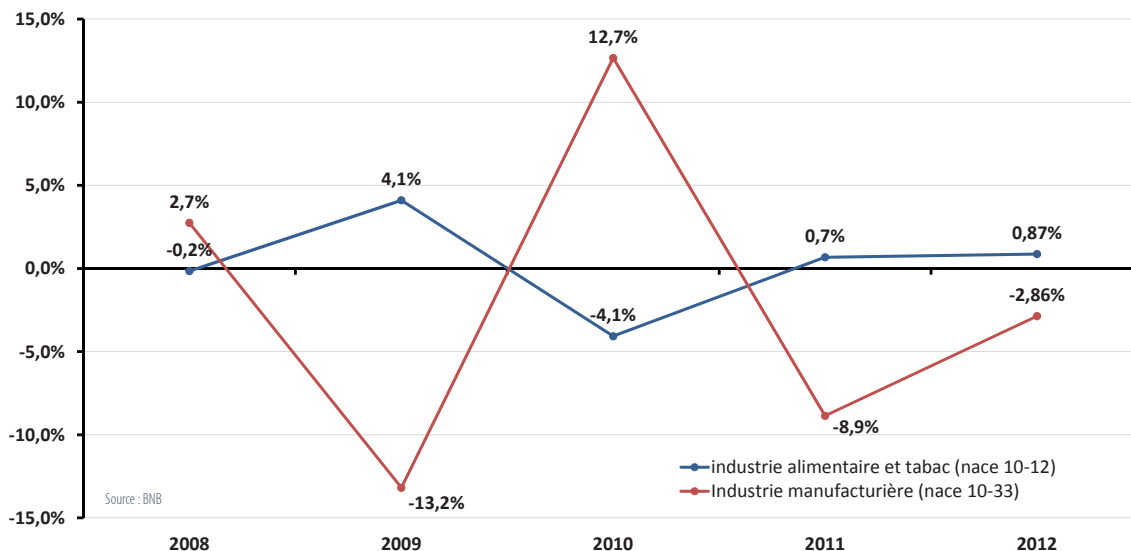
l'industrie manufacturière.

La croissance de la valeur ajoutée à prix courants de l'industrie alimentaire Wallonne a été positive en 2011 et 2012. Sur la période 2008-2012, seule l'année 2010 a connu une croissance négative (-4,1%). Sur cette même période, la croissance globale de la valeur ajoutée à prix courants de l'industrie alimentaire s'est élevée à 1,4% contre une réduction de 13,4% dans l'industrie manufacturière.

La cause principale de la croissance négative en 2010 a été la forte volatilité des prix des matières premières. L'industrie alimentaire Wallonne ne parvient pas suffisamment à répercuter les coûts élevés des matières premières.

(1) Estimations FEVIA.

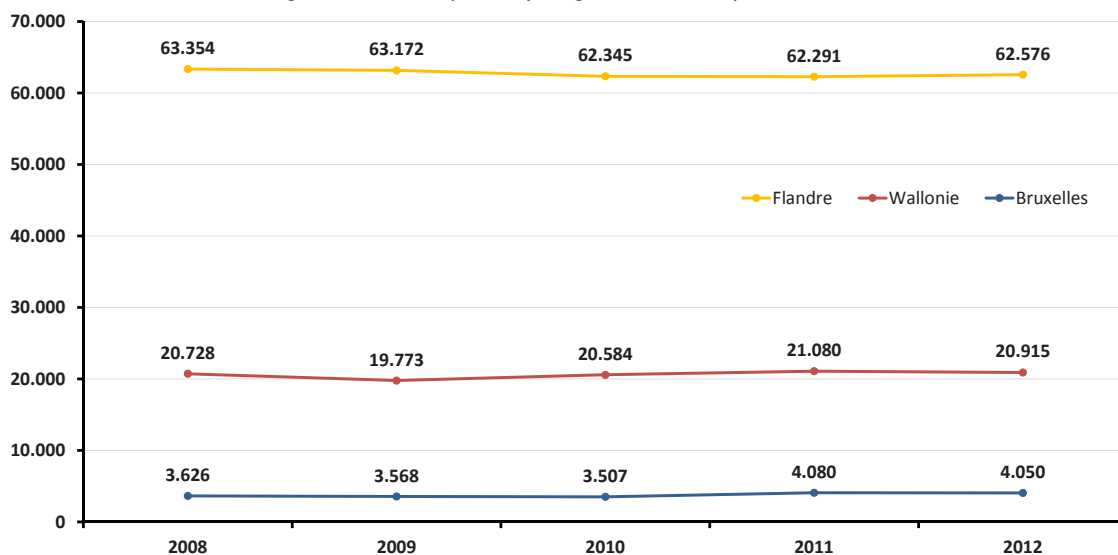
Figure 2 - Croissance annuelle de la valeur ajoutée à prix courants (Wallonie)



Emploi en augmentation sur la période 2008-2012

En 2012, l'industrie alimentaire wallonne occupait un total de 20.914 salariés. Cela représente une diminution de 0.8% par rapport à 2011. Au cours de la période 2008-2012, l'emploi a globalement augmenté de 0,9%. L'industrie alimentaire se présente de plus en plus comme un des piliers de l'emploi dans l'ensemble de l'industrie Wallonne. L'emploi dans l'industrie alimentaire wallonne représente près de 15.8% de l'emploi industriel wallon. L'emploi a progressé plus fortement en Wallonie qu'en Flandre.

Figure 3 - Évolution repartition par région du nombre de postes de travail

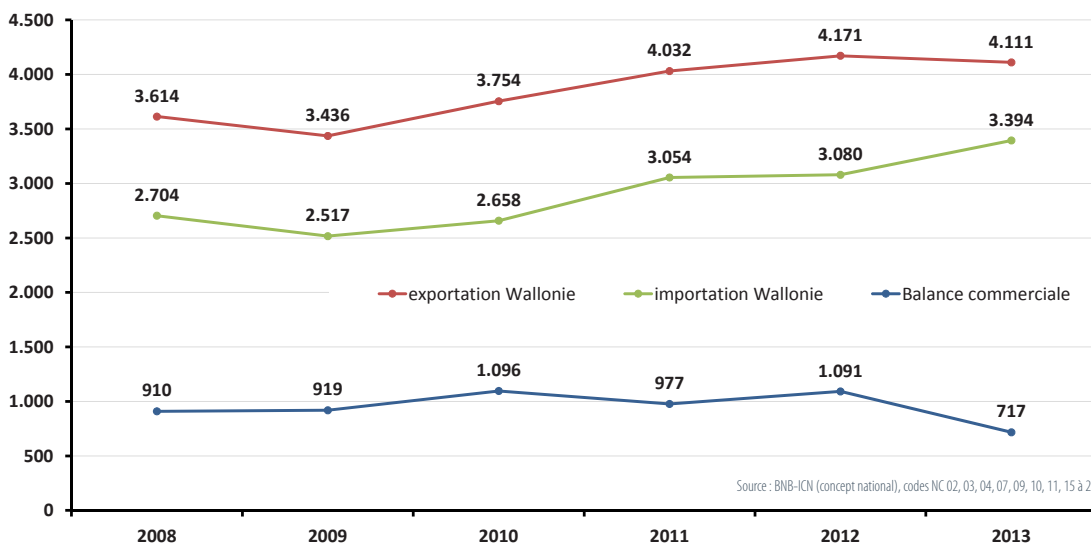


Source : ONSS (statistiques décentralisées), estimations IDEA

Exportations et commerce extérieur

En 2013, les exportations de l'industrie alimentaire ont diminué de 1,4% par rapport à 2012. Néanmoins, la balance commerciale est restée positive et s'est soldée en 2013 par un excédent de 0,7 milliards d'euros.

Figure 4 - Évolution du commerce extérieur des denrées alimentaires Wallonie (en millions d'EUR)



Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne comportent certains risques : 27% des exportations Wallonnes se focalisent en effet sur la France (figure 5). La France est un marché en crise avec un potentiel limité en terme de croissance. Du côté de l'industrie alimentaire flamande, seulement 21% des exportations se focalisent vers la France. A long terme, les exportations de l'industrie alimentaire se sont clairement diversifiées. En 2003, 76,6% des exportations étaient orientées vers cinq pays (La France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni). En 2013 cette part est passée à 73%. Pour l'industrie alimentaire wallonne, cette diversification des exportations en dehors de ses principaux partenaires commerciaux est cruciale.

Figure 5 - Répartition géographique de l'exportation Wallonie

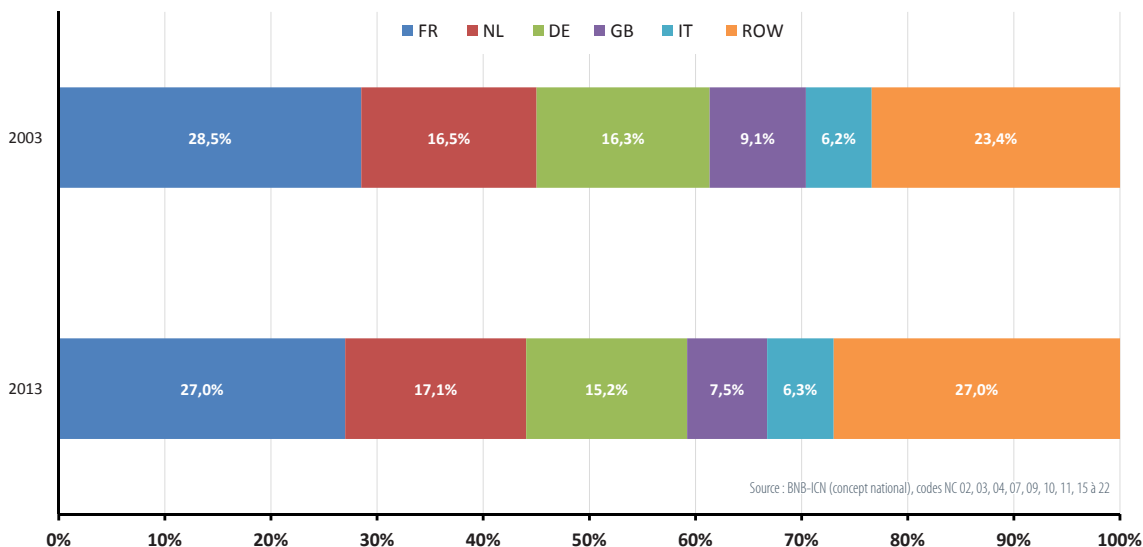
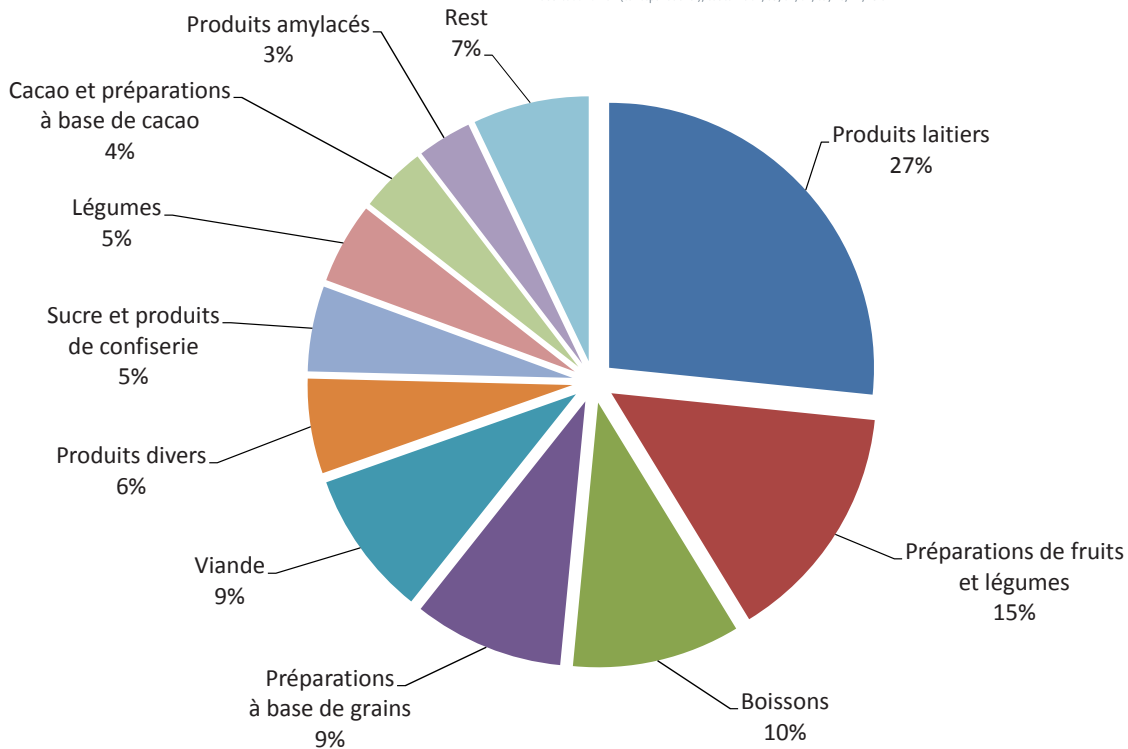


Figure 6 : Exportations par groupe de produits Wallonie (2013)

Source : BNB-ICN (concept national), codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22



En ce qui concerne la répartition des exportations par sous-secteurs, on constate une répartition assez équilibrée entre les catégories de produits, avec toutefois une part plus importante du secteur laitier. Cette diversité de l'exportation est un atout pour l'industrie alimentaire wallonne : une baisse d'exportation dans une catégorie peut ainsi être compensée par une hausse dans une autre catégorie. ●

Section rédigée par la FIV, la fédération de l'industrie verrière

L'industrie du verre

Evolution et caractéristiques du secteur

Un secteur qui devra beaucoup se battre pour son avenir malgré un climat conjoncturel toujours morose.

L'activité verrière belge représente aujourd'hui :

- Une production réduite à 760 milliers de tonnes de verre vendu.
- Et un peu moins de 5.400 ouvriers occupés

Son orientation exportatrice et l'importance de sa contribution à la balance commerciale de la Belgique sont des constantes dans l'industrie du verre. Multipliées par deux en vingt ans, ces exportations dégagent chaque année un solde positif important même en cas de crise, bien qu'il soit descendu à moins de 450 millions € en 2013.

Dans tous les autres pays européens, la production est quasi équivalente à la consommation de verre. En Belgique, il en va tout autrement :

- La production nationale de verre est largement supérieure à sa consommation ;
- La place que le secteur occupe dans le commerce extérieur ($\pm 0,7\%$) est trois fois plus importante que celle qu'il occupe dans le produit national ou la population active ($\pm 0,2\%$) ;
- Le marché est beaucoup plus ouvert que celui de ses concurrents directs : on importe un volume équivalent à plus des $\frac{3}{4}$ de la production belge. Le verre figure dès lors parmi les secteurs les plus exposés à la concurrence. La pression sur les prix est permanente et, pour assurer sa survie, il lui faut innover sans cesse en mettant au point des produits à plus haute valeur ajoutée et en élargissant tant les usages que les applications du verre avec une maîtrise constante de tous les coûts.

Les investissements du secteur sont historiquement hautement capitalistiques et très irréguliers. Ils sont effectués en majeure partie par les grands groupes et sont toujours programmés de longue date. Ces investissements ont permis au secteur de se doter d'outils de production à la pointe du progrès et d'enregistrer des gains de productivité rendus indispensables par une concurrence qui n'a cessé de se renforcer. Couplés à un effort soutenu de recherche et de développement, ils ont également abouti à un élargissement sans précédent d'une gamme de produits de haute qualité répondant aux besoins les plus diversifiés dans un nombre de domaines de plus en plus large. On observe d'autre part une augmentation des investissements en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements voire des bâtiments industriels et administratifs du secteur.

Un secteur en crise mais toujours bien présent en Wallonie

Le secteur verrier connaît depuis 2011 une des plus graves crises de son existence et il ne faut malheureusement pas attendre d'amélioration avant deux années au moins.

Un site important en Wallonie a déjà fermé : Saint-Gobain-Sekurit (vitrage automobile) et récemment la décision a été prise de fermer ceux d'AGC Glass Europe à Roux (verre destiné au photovoltaïque) et de Saint-Gobain Glass à Auvelais.

Les principaux clients du secteur que sont la construction et l'automobile ont particulièrement souffert ces dernières années. Le secteur des panneaux photovoltaïques s'est quant à lui complètement effondré. Si les secteurs du verre creux et celui des applications industrielles se portent un peu mieux, on reste néanmoins loin des sommets antérieurs.

Les problèmes auxquels le secteur se trouve confronté sont énormes :

- surcapacité en Europe (une quinzaine de lignes ont été mises à l'arrêt),
- salaires, coûts et surtaxes de l'énergie supérieurs en Europe ;
- insuffisance du soutien à l'isolation et à la rénovation des bâtiments (= lutte insuffisante contre le réchauffement climatique),
- défense insuffisante de l'Europe face à la concurrence internationale (réaction tardive face au dumping chinois pour le verre photovoltaïque),
- politique environnementale et climatique sévère en Europe à l'inverse des pays hors Europe (par ex. absence de système d'échange de quota de CO₂ dans les pays non EU)
- ...

Le secteur reste néanmoins un acteur industriel innovateur et tourné vers l'avenir tant pour les secteurs du bâtiment, de l'automobile, des boissons, de l'horeca et de l'embellissement de nos intérieurs pour ne citer que les plus connus mais il faudra se battre sur tous les plans pour assurer son maintien dans notre pays.

Les chercheurs du secteur ne cessent de découvrir de nouvelles applications pour un matériau dont les potentialités semblent quasi infinies.

Le secteur verrier continue à offrir d'excellents produits dont la valeur ajoutée et le contenu technologique ne cessent d'augmenter, sans compter les nombreuses applications qu'il peut aujourd'hui offrir en matière d'isolation, de véhicules, de décoration et aménagements intérieurs des bâtiments comme pour l'emballage alimentaire, pharmaceutique ou de la parfumerie...pour ne citer qu'eux.

Le verre contribue à une architecture de qualité et à un mode de vie sain : les matériaux d'emballage sont sûrs pour la santé, réutilisables et recyclables.

Les investissements dans les meilleurs procédés de fabrication disponibles sont aussi de plus en plus respectueux de l'environnement (moins de CO₂, moins de poussières, moins de rejets, meilleure efficacité énergétique, ...). Toujours plus performants, les produits verriers augmentent notre confort, notre sécurité de même que l'environnement et contribuent par ailleurs à embellir tous nos lieux de vie. Pour rappel, l'utilisation d'un vitrage performant permet d'éviter durant toute sa durée de vie 9 fois la quantité de CO₂ émise lors de sa production.

La place qu'occupe la Wallonie dans le secteur verrier belge est importante. C'est en Wallonie que se trouve la plus grosse implantation verrière de verre plat de base.

On y dispose à Gosselies du plus grand centre mondial hors Japon de R&D verrier, ce qui ne peut que pérenniser le socle verrier en Wallonie qui dispose déjà du seul centre de R&D de verre plat en Belgique.

La plus grande entreprise verrière de Belgique a regroupé la plupart de ses services de management et d'administration à Louvain-la-Neuve dans un tout nouveau bâtiment.

Les performances à l'exportation du secteur verrier wallon ne sont plus à démontrer : le verre wallon est exporté à destination de tous les continents vers plus de 100 pays différents.

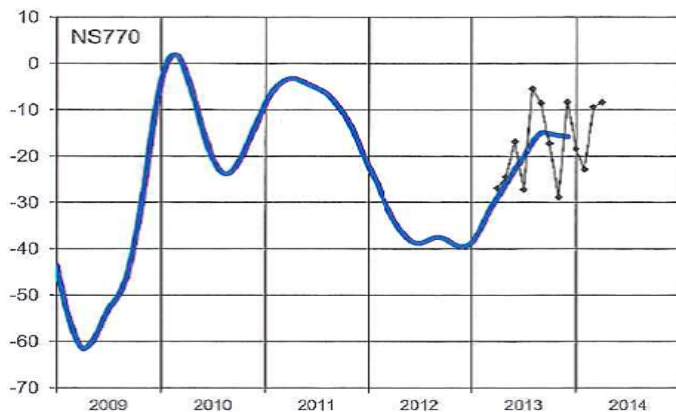
L'année 2013 du secteur verrier belge

La courbe de conjoncture du secteur établie par la BNB qui était descendue au cours des années 2011 et 2012 s'est redressée au cours de l'année 2013 mais on reste en dessous des valeurs atteintes début 2010.

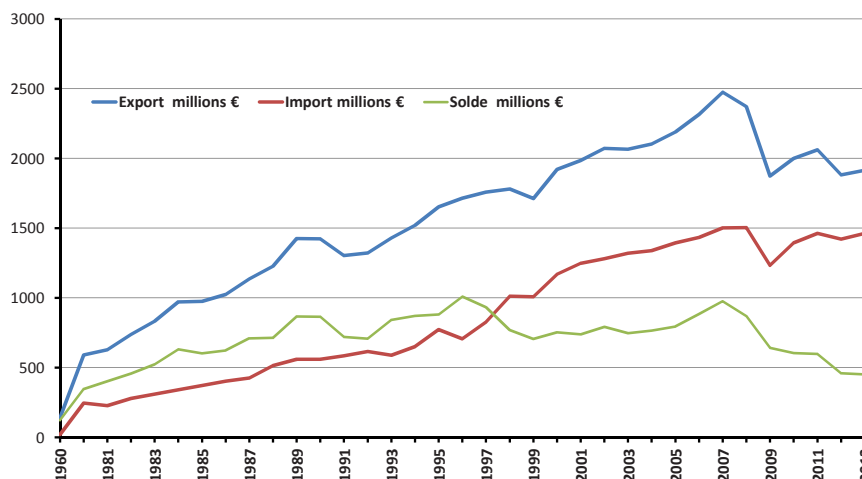
Les exportations verrières belges, vitales pour le secteur qui, pour rappel, exporte un volume supérieur à sa propre production, ont particulièrement souffert de la crise. Après avoir connu une expansion quasi continue entre 1980 et 2007 (maximum historique), on se retrouve au terme de l'année 2013

avec un niveau légèrement en deçà de celui de l'année 2000. Il y a eu un léger redressement en 2011 mais les résultats pour 2012 et 2013 restent néanmoins en deçà de ceux de l'année 2011.

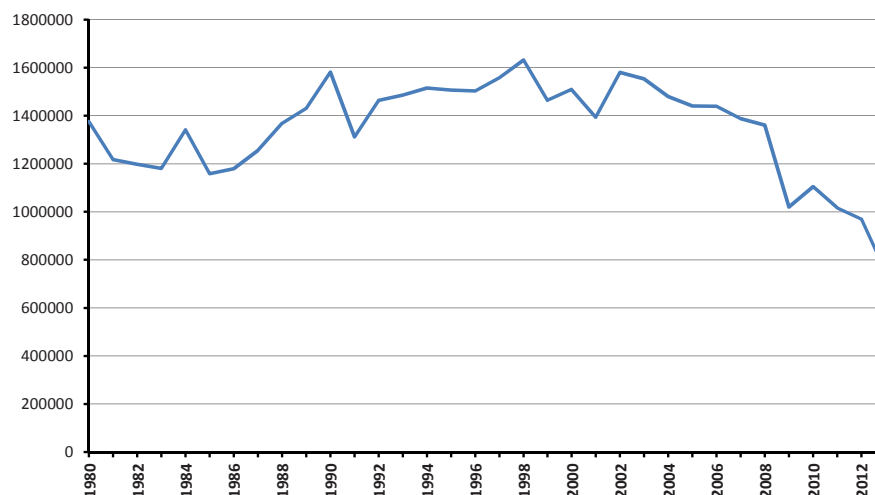
Le volume de la production belge de verre vendu a fortement baissé et l'on n'atteint même plus le niveau du début des années 1960. Depuis la fin des années soixante, jamais le secteur n'avait produit un niveau inférieur au million de tonnes (maximum historique : 1.631.000 tonnes en 1998). L'année 2013 se solde avec un niveau de quelque 750.000 tonnes : plusieurs fours ont été mis à l'arrêt, d'autres ont été mis en veilleuse.



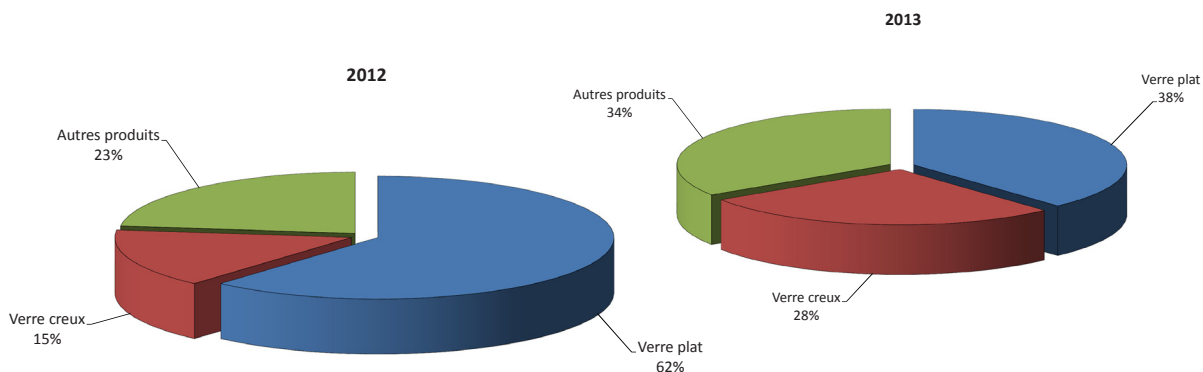
Export, import et solde



Production



La crise a totalement modifié la répartition du volume produit par secteurs avec une diminution drastique de la quote-part du verre plat dont le pourcentage passe de 62 à 37,8 % entre 2012 et 2013. Si l'on ne peut que se réjouir de la meilleure performance des deux autres secteurs, on reste bien en deçà là aussi des meilleures années passées.



Quant à l'emploi, il a, dans cette conjoncture qui ne s'améliore pas, diminué une nouvelle fois en 2013. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus, mais les derniers chiffres disponibles (mi 2013) indiquent que la perte du nombre d'ouvriers est de 1.300 depuis juin 2008. ●

Section rédigée par le Groupement de la Sidérurgie

Le secteur sidérurgique en 2013

Une tonne sur deux produite en Chine, une sur dix en UE

Après le relatif ralentissement de 2012, la production mondiale d'acier brut a, à nouveau, fortement progressé en 2013 en augmentant de plus de 3% à 1.607 millions de tonnes. De celles-ci, une sur deux a été produite en Chine et une sur dix en UE27 ; dix ans plus tôt, la part produite en UE atteignait encore 20%.

Tirée par des besoins considérables, la production a été particulièrement dynamique en Asie, Corée du Sud exceptée, au Moyen-Orient et en Afrique. La Chine, avec 779 millions de tonnes, a augmenté sa production de plus de 48 millions de tonnes.

Toutes les autres régions sont en retrait. C'est le cas notamment de l'UE et de l'Amérique du Nord, toujours confrontées aux séquelles de la crise économique et financière qui les a touchées mais également, par ricochet, de certains pays émergents tels la Russie, le Brésil ou la Turquie qui ont souffert du ralentissement de la demande internationale.

La Belgique n'a pas échappé à ce contexte ambiant. En 2013, la production d'acier brut a baissé d'environ 3% à 7,1 millions de tonnes, dont un tiers produit via la filière électrique.

Nouveau recul de l'activité sidérurgique en Wallonie

Les signes de reprise économique qui se sont faiblement manifestés en fin d'année, n'ont pu empêcher un nouveau recul de l'activité. Le marché qui, faut-il le souligner, ne s'arrête aux frontières mais est européen, est resté marqué par la faiblesse de la demande de ses principaux secteurs utilisateurs que sont la construction résidentielle et non-résidentielle, la construction mécanique et le secteur de l'automobile.

La production d'acier brut, entièrement réalisée par la filière électrique, s'est élevée en 2013 à 1,9 millions de tonnes, en retrait de 13% par rapport à 2012. Parmi celle-ci, la production d'acier inoxydable a progressé de quelque 8% à près de 700.000 tonnes. En aval, les productions de tôles à froid, galvanisées ou étamées sont restées à des niveaux comparables à ceux réalisés un an plus tôt. Les baisses de la demande ont par contre pesé lourdement sur les productions de tôles quarto et organiques.

A fin 2013, l'emploi dans le secteur sidérurgique s'élevait à 5.773 personnes.

Performances énergétiques remarquables

A l'occasion du décompte de l'Accord de Branche de la 1^{ère} Génération, venu à échéance fin 2012, l'amélioration de l'efficacité énergétique de la sidérurgie en Wallonie, réalisée sur l'ensemble de la période, s'est élevée à plus de 10%, soit nettement meilleure que l'objectif de 8,4% fixé initialement. Les mêmes performances ont été enregistrées au niveau des émissions de CO₂, qui ont été réduites de 12%.

L'Accord de Branche de la Deuxième Génération 2013-2020 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le nouveau Plan sectoriel de la Sidérurgie, élaboré en 2013 sur base d'audits réalisés au niveau des entreprises, a conduit à la fixation d'objectifs encore plus ambitieux à l'horizon 2020 : le secteur s'est engagé à réaliser une amélioration complémentaire de plus de 5% de l'efficacité énergétique et à réduire d'autant ses émissions de CO₂.

La Commission Européenne s'est fixée comme objectif de porter à 20% la contribution de l'industrie au produit intérieur brut, d'ici 2020. Afin d'assurer la compétitivité internationale de l'industrie intensive en énergie, le coût inhérent à son approvisionnement en électricité et en gaz naturel doit être maîtrisé et ramené à un niveau comparable à ceux des concurrents.

Il est notamment indispensable de limiter les nombreuses surcharges, dont celles résultant de la politique climatique. En Wallonie, comme dans les autres régions et pays en Europe, la fixation des objectifs et les choix au niveau des énergies renouvelables doivent être basés sur la faisabilité technique et l'efficacité des coûts.

Dans la perspective de protection de la compétitivité de l'industrie, les mesures décidées par le Gouvernement Wallon, qui visent à limiter les surcoûts liés au système des Certificats Verts, doivent être confirmées et intensifiées.

Les secteurs industriels – dont la sidérurgie – demandent avec insistance l'instauration d'une norme énergétique

La comparaison des prix de l'électricité et du gaz naturel en Belgique avec ceux pratiqués dans les pays limitrophes doit inclure l'ensemble des composantes des prix facturés : prix de la commodité, les tarifs de transport/distribution et les diverses surcharges et redevances. Les autorités compétentes – tant au niveau fédéral que régional – doivent corriger immédiatement tout handicap compétitif qui serait constaté.

* *
*

En général, la sidérurgie préconise une approche pragmatique et réaliste pour tous les dossiers environnementaux en Wallonie. Le secteur suit de près entre autres les dossiers relatifs au financement de la politique de l'eau, la gestion des sols, la problématique des déchets, la qualité de l'air, etc. ●

**La rédaction de ce rapport
a été achevée le 15 mai 2014.**

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter Vincent REUTER,
Administrateur Délégué de l'UWE :
010/47.19.40 - vincent.reuter@uwe.be

Chaque année en juin, l'Union Wallonne des Entreprises publie ses «**ETUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE**».

L'édition 2014 est consacrée au thème «**L'économie wallonne à travers la crise**».

La plus sévère crise économique depuis 1929 a frappé l'Europe et la Wallonie au cours des dernières années.

L'Union Wallonne des Entreprises a cherché à identifier l'impact de cette récession hors du commun sur l'économie wallonne.

Comment la région a-t-elle traversé cette période ? L'activité et l'emploi ont-ils beaucoup souffert ? L'économie régionale a-t-elle mieux ou moins bien résisté que les pays voisins et dans quelles proportions ? Quel chemin reste-t-il à parcourir pour que la Wallonie retrouve le niveau de prospérité de ses voisins européens ? À un niveau plus microéconomique, les entreprises sortent-elles fragilisées de la crise ou ont-elles bien résisté ? Sont-elles suffisamment solides pour relever les défis qui s'annoncent ? C'est à ces questions que les études rassemblées dans ce document vont tenter de donner des pistes de réponse.

Dans une deuxième partie sont proposées des **monographies sectorielles** qui procurent une bonne vision de l'activité des différents secteurs en Wallonie.

L'**Union Wallonne des Entreprises (UWE)** est l'organisation des **employeurs privés** qui agit pour assurer la **prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la **création** et le **développement d'entreprises compétitives et durables**.

Alimentée financièrement par les cotisations de ses quelque 6.000 membres et des 22 fédérations sectorielles avec lesquelles elle a signé un accord d'affiliation, l'UWE dispose d'un staff permanent basé à Wavre. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE anime plusieurs sites internet, publie un magazine (**DYNAMISME**) et effectue de nombreuses études et enquêtes.



CE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ
OU TÉLÉCHARGÉ SUR ● WWW.UWE.BE
(RUBRIQUE "PUBLICATIONS > ÉTUDES")